



Réseau des réserves de Normandie
Groupe ornithologique normand
RRN N° 12 – 2021



Des espaces protégés pour les oiseaux, la faune et la flore
Septembre 2020 à août 2021

ISSN 2534-6091 GONm Caen France

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Alain Crosnier, de la SCI des îles Chausey, qui en était responsable à l'époque où Bernard Braillon et moi l'avions contacté pour créer la réserve de Chausey, par convention de gestion.

Il avait tout de suite accroché à notre projet et y a contribué plus que largement par ses conseils judicieux, positifs et enrichissants.

Chercheur d'envergure internationale, spécialiste des crustacés pélagiques du Pacifique et de l'Océan indien, c'était un biologiste éminent qui nous considérait comme des biologistes compétents.

Il est dommage qu'il n'ait pas pu voir les résultats de la dératification de l'archipel à laquelle il tenait tant et pour laquelle il s'était très impliqué.

Nous adressons à toute la famille nos condoléances les plus sincères.



Photographies de couverture : Christian Gérard (famille de fuligule morillon à la Grande Noé), Pascal Dadu (chevreuil à Tombelaine), Fabrice Gallien (Vauville), Gérard Debout (Saint-Sylvain)

Sommaire

Le réseau de réserves du GONm en 2020-21	3
<i>Impact de la Covid-19</i>	3
<i>Stratégie nationale des aires protégées 2030</i>	3
Localisation des réserves du GONm	5
Communication : balisage, animations, media	10
<i>Tirepied</i>	11
<i>Chausey</i>	11
<i>Vauville</i>	11
<i>Rade de Cherbourg</i>	12
<i>Saint-Marcouf</i>	12
<i>Marais de la Taute</i>	12
<i>Grande Noé</i>	12
<i>Corneville</i>	12
Incivilités, incorrections, délits	13
<i>Chausey</i>	13
<i>Vauville</i>	13
<i>Nez-de-Jobourg</i>	13
<i>Saint-Marcouf</i>	13
<i>Grande Noé</i>	13
<i>Berville</i>	14
Images des réserves	15
Les sites	15
Les oiseaux	18
Nos actions : recenser	20
Nos actions : informer	21
Nos actions : gérer	23
Gestion	26
La gestion agricole et la gestion hydraulique des réserves des marais de la Taute	26
Gestion agricole	26
<i>Types de convention</i>	27
<i>Modalités de la gestion</i>	27
<i>La fauche</i>	28
<i>Le pâturage</i>	29
<i>Perspectives agricoles</i>	29
Gestion hydraulique	31
<i>Le Cap</i>	31

<i>Pénême et des Prés de Rotz</i>	33
Hydropériodes dans les différentes entités	34
Conclusion	35
La dératisation de Chausey, première phase	36
La dératisation des colonies insulaires d'oiseaux de mer à la réserve de Chausey	36
Introduction.....	36
Opérations menées à la réserve Chausey avant le projet de 2020-2021	37
Le projet de dératisation de l'archipel en 2020-2022	41
La première phase de l'opération	43
Conclusion provisoire	46
Remerciements à.....	46
Références.....	46
Études naturalistes.....	47
Botanique à la réserve de Vauville.....	47
<i>Nouveautés botaniques</i>	47
<i>Suivi du chou marin</i>	48
Végétation à la réserve de Saint-Marcouf	49
Évolution récente du statut du phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>) à la réserve de l'île de Terre de Saint-Marcouf.	50
Ornithologie	53
Le bilan des nicheurs au printemps 2021	53
<i>Oiseaux marins nicheurs des réserves du GONm</i>	53
<i>Grèbes, hérons et autres grands échassiers, rallidés nicheurs des réserves du GONm</i>	54
<i>Anatidés nicheurs des réserves du GONm</i>	54
<i>Limicoles nicheurs des réserves du GONm</i>	55
<i>Autres nicheurs des réserves du GONm</i>	55
Le bilan des oiseaux en hivernage 2020-2021	56
<i>Grèbes, hérons et rallidés hivernants des réserves du GONm</i>	56
<i>Anatidés hivernants des réserves du GONm</i>	56
<i>Limicoles</i>	56
Études.....	57
Réserve du Montier (Tirepied) : îlot central avec ou sans saule.....	57
Remerciements.....	73
Crédits.....	74

Le réseau de réserves du GONm en 2020-21

Gérard Debout

Statutairement, le GONm, « contribue notamment à sauvegarder la richesse de l'avifaune de Normandie et les milieux nécessaires à sa conservation » (extrait de l'article 1 des statuts), ce qui motive la principale des actions de protection menées par le GONm, la création et la gestion de réserves. En 2021, le réseau des réserves ornithologiques du GONm compte 40 sites regroupés en 24 réserves.

Le réseau de réserves du GONm fonctionne grâce aux fonds propres du GONm, aux aides de l'AESN, de l'OFB, de la DREAL de Normandie, de la Région Normandie et de l'Union européenne ; grâce aussi à un sponsor privé : Cemex.

Les financements sont aussi assurés par les adhérents eux-mêmes. En effet, le réseau fonctionne au quotidien grâce à de nombreux adhérents bénévoles et, en particulier, les conservateurs, et aux salariés impliqués directement.

Quatre sortes de dépenses effectives sont faites par le GONm lui-même, sur ses fonds propres ou sur les aides qu'il obtient, par exemple de l'AESN qui a financé partiellement jusqu'à la fin de l'année 2021 certains postes de salariés, ou sur le financement d'études qui ont lieu sur les réserves (OFB) ou d'aides pour la gestion (AESN, fonds européens). S'y ajoutent les dépenses personnelles des adhérents du GONm (séjour, déplacements non remboursés) et le bénévolat valorisé (temps passé).

Ces dépenses ont pour objet : les salaires, charges et frais des salariés, les frais de déplacement, les gros investissements liés à la gestion, les petits achats liés à l'entretien, la location de matériel, les frais liés aux études, l'hébergement (ainsi, l'un des plus gros postes correspond à la location du sémaphore de Chausey, 2 000 € par an que le GONm paie au SyMEL).

Impact de la Covid-19

Suite à l'épidémie de la covid-19 et mesures associées (confinement et interdictions d'accès au littoral), l'activité des adhérents bénévoles a été empêchée (sauf sur le plan administratif) pendant toutes les périodes de confinement ; celle des salariés a été possible, le président du GONm ayant autorisé les salariés à mener leurs activités dans la nature (sous réserve du respect des mesures de protection).

Stratégie nationale des aires protégées 2030

Le gouvernement a décidé de lancer une « stratégie nationale de création d'un réseau d'aires protégées » dont l'objectif est de couvrir 30 % du territoire et, en particulier, 10 % sous un régime de protection forte. Un certain nombre de critères ont été édictés qui font que plusieurs de nos réserves pourraient s'inscrire dans cette désignation, ce qui aiderait l'état à atteindre les objectifs qu'il s'est lui-même fixés : pour atteindre les 10 % de sites de protection forte, il ne faut rien négliger de l'existant et nos réserves pourraient y contribuer.

Las ! par une de ces aberrations technico-administrative dont on ne comprend pas les ressorts, la DREAL de Normandie s'est refusée à les prendre en compte bien que beaucoup de réserves du GONm sont dans des sites Natura 2000 : Tombelaine, Chausey, Vauville, Jobourg, Saint-Marcouf, marais de Carentan, Grande Noé, Antifer, Cap Fagnet, que deux sont des réserves naturelles (Vauville = RNN et Marais de la Taute = RNR), que des arrêtés de Protection de Biotope concernent Jobourg (Site ornithologique des falaises de Jobourg) et les îles Saint-Marcouf.

Le 23 mars, j'écrivais à la ministre (page suivante) et le 26 avril, à l'occasion d'une réunion en Visio sur la stratégie de protection avec Mme Béragère Abba, secrétaire d'État à la biodiversité, je lui ai posé la question suivante :

"Madame la Ministre, Monsieur le Préfet

Parmi vos objectifs, vous envisagez que 10 % de la superficie nationale bénéficient d'une protection forte. Or, l'exclusion des réserves créées et gérées par des associations ne permet pas de prendre en compte ces sites qui sont protégés, souvent aussi bien ou mieux que des réserves naturelles.

Par exemple, le Groupe ornithologique normand, association reconnue d'utilité publique, gère plus de 740 ha afin de protéger l'avifaune normande dont 318 ha en propriété.

Pourquoi ces terrains ne peuvent-ils pas faire partie de ces 10 % de protection forte. La pérennité de cette protection vaut bien celle des autres terrains actuellement concernés, notre réserve la plus ancienne a plus de 50 ans. »

Elle m'a répondu en indiquant que la définition des zones à protection forte n'était pas achevée et que, pour atteindre les 10 % il était effectivement envisageable de prendre en compte ces terrains sous réserve de vérifier quelles actions y sont menées et avec quelles obligations contractuelles. » Plusieurs réunions du Comité régional de la biodiversité se sont tenues où Jean-Louis Fagard nous a représentés (ainsi que Marie-Léa Travert et Alain Chartier), mais au final, sur la période prise en compte dans ce bilan, nous n'avons pas avancé.



Groupe
ornithologique
normand
181 rue d'Auge
14000 Caen
Tél : 02 31 43 52 56 • Fax : 02 31 93 27 07
secretariat@gonm.org • www.gonm.org

De : Prénom Nom
Fonction : Président

Ministère de la transition écologique
Madame la Ministre
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Caen, le 24 mars 2021

Objet : Stratégie nationale pour les aires protégées : un oubli fort regrettable

Madame la Ministre

La Stratégie nationale pour les aires protégées, que vous avez lancée, présente plusieurs objectifs auxquels nous souscrivons. Cependant, elle omet un point important dans l'analyse de la situation actuelle, point qui concerne notre association au premier chef.

Notre association, reconnue d'utilité publique, a constitué depuis plus de 50 ans un réseau de réserves (de droit privé), la plus ancienne a été créée en 1965. Ce réseau de réserves ornithologique s'est considérablement étoffé et compte désormais en Normandie 41 sites regroupés en 27 réserves. Le GONm est actuellement propriétaire de 318 ha et il gère désormais plus de 740 ha afin de protéger l'avifaune normande et le patrimoine naturel en général. Vous pouvez découvrir plus avant ce réseau avec ce lien <http://www.gonm.org/index.php?category/Reserves/RRN-R%C3%A9seau-des-R%C3%A9serves-de-Normandie>.

Or, la Stratégie nationale pour les aires protégées ne prend pas en compte un tel réseau puisque nous ne sommes pas un CEN. Pourtant, nous le sommes de fait, depuis très longtemps et bien avant que les CEN n'existent : nos réserves sont de fait des sites protégés, inaliénables puisque nous sommes reconnus d'utilité publique. L'État le sait bien puisqu'il reprend à son compte les bilans positifs de nos actions, par exemple, dans le cadre du rapportage du bilan des ZPS : que serait le bilan de la France à Chausey sans l'action du GONm à la réserve ornithologique de Chausey, même chose pour la ZPS de baie de Seine occidentale sans notre action (depuis 1967) à Saint-Marcouf ? Ainsi, 95 % des cormorans huppés nicheurs normands se reproduisent dans nos réserves : ce n'est pas anecdotique.

Alors que vos objectifs se traduisent par des pourcentages de surface du territoire protégé (30 % et 10 %), il est étonnant et attristant de voir que notre action ne compte pas. Il est probable que cette situation ne soit pas unique en France et que d'autres associations agissent comme nous.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander que soit ajoutés à la liste des aires protégées page 64 de votre document « Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 » les « sites acquis par les associations de protection de la nature » pour peu qu'ils soient gérés en vue de protéger le patrimoine naturel.

Ne pas le faire priverait par exemple la Normandie de surfaces réellement protégées qui lui permettraient d'atteindre les objectifs plus facilement.

Localisation des réserves du GONm

Le réseau des 24 réserves du GONm se répartit comme suit :

- 11 réserves dans la Manche ;
- 6 dans le Calvados ;
- 2 dans l'Orne ;
- 2 dans l'Eure ;
- 3 en Seine-Maritime.

Les réserves du GONm en Normandie en 2021



Carte des 24 réserves ornithologiques du GONm

Dans la Manche, la convention-cadre signée le 16 mars 2017 avec le Conservatoire du Littoral et le SyMEL, qui s'applique à Tombelaine et Tatihou, arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Une rencontre avec Mme Nouvel, vice-présidente du Conseil départemental de la Manche et présidente du SyMEL, nous fait craindre que cette convention ne soit pas renouvelée ; en effet, Mme Nouvel nous a indiqué que, par principe, elle était opposée à l'idée même de réserve lui préférant des sites « multi-usages » : ceux qui connaissent la sensibilité au dérangement des colonies de sternes ou de grands cormorans, ou celle des courlis cendrés nicheurs, apprécieront.

Dans le Calvados, le département, nouveau propriétaire du site de Saint-Pierre-du-Mont, a refusé de renouveler la convention que nous avons signée avec l'ancien propriétaire : Saint-Pierre-du-Mont n'est donc plus une réserve du GONm.

Les modalités de classement (gestionnaire par convention, propriétaire-gestionnaire) des terrains sont présentées ci-dessous. Toutes les informations concernant les conservateurs bénévoles et les salariés responsables des réserves sont présentés dans le tableau 1 (en rouge, les réserves naturelles).

Le tableau 2 recense les informations concernant les différentes réserves ornithologiques du GONm. En gras, les réserves dont le GONm est propriétaire.

Le tableau 3 recense les informations concernant les différents statuts s'appliquant d'ores et déjà à nos réserves ornithologiques du GONm.

N°	Code	Réserve	Bénévoles	Gardes salariés	Salariés responsables
1	M01	Tombelaine	Luc Loison		Eva Potet puis Jean-Luc Ba- laguer
2	M02	Tirepied	Jean Collette		
3	M28	La Gohannière (Près de l'Orange)	Paulo Sanson et Jean Collette		
4	M04	Chausey	Gérard Debout	Fabrice Gallien	
5	M07	Mare de Vauville	Joëlle Riboulet Gérard Debout	Marie-Léa Travert	
6	M08	Nez-de-Jobourg	Philippe Allain		Eva Potet puis Jean-Luc Ba- laguer
7	M10	Tatihou	Jocelyn Desmares	Régis Purenne	
8	M11	Saint-Marcouf / Île de Terre – Bernard Braillon	Gérard Debout	Régis Purenne	
9	M14 à 21	Saint-André-de-Bohon 1, Graignes (Près de Rotz 1) ; Les Défends – Jeanne Frémond), Montmartin-en-Graignes (Cap ; Pénème), Saint-Hilaire-Petitville (Caréculée)	Alain Chartier	Maeva Dufour	
10	M 22 à 29	Saint-Hilaire-Petitville (Gabriel Debout 1 & 2), Graignes (Les Levées Vaultier 1 & 2 ; Près de Rotz 2 à 5 ; La Barre aux Francs ; Marais de Gruchy), Saint-André-de-Bohon 2, Montmartin-en-Graignes (Première Pièce Rigault, Le Cap, La Saignée)	Alain Chartier	Maeva Dufour	
11	C04 et C13	Colombières 1 & 2			
12	M20	Rade de Cherbourg	Jocelyn Desmares	Régis Purenne	
13	C05	Le Gast	Thierry Lefèvre		
14	C06	La Dathée	Sylvain Hamel		
15	C07	Saint-Martin-Don	Thierry Lefèvre		
16	C10	Bréville-les-Monts	Nicolas Klatka	James Jean Baptiste	
17	C12	Saint-Sylvain	Claire Debout & Julien Hergault		
18	O02	Flers	Étienne Lambert		Fabrice Gallien
19	O03	Fay	Nicole et Fernand Mallet		
20	E01	Grande Noé	Christian Gérard	Céline Chartier	
21	E04	Corneville-sur-Risle	Bernard Lenor- mand		
22	SM1	Antifer	Cyriaque Lethuil- lier	Gunter De Smet	
23	SM2	Fécamp	Gilles Le Guillou		
24	SM5	Berville-sur-Seine	Gilles Le Guillou	Céline Chartier	

Tableau 1 : liste des réserves ornithologiques du GONm, conservateurs et salariés responsables.

Codes	Réserves	Date de création	Propriétaires	Convention avec ...	Superficie
M01	Tombelaine	1985	CdL	A signer avec CdL et SyMEL	4 ha
M02	Tirepied	1990	Propriétaire privé	Propriétaire	2 ha
M28	Prés de l'Orange	2017	GONm	Propriétés du GONm	21 ha
M04	Chausey	1987	SCI	SCI : partie terrestre	68 ha
M07	Vauville	1970	CdL, commune et privé	État	60,25 ha
M08	Nez-de-Jobourg	1965	Propriétaire privé	Propriétaire	6 ha
M10	Tatihou	1990	CdL	CdL et SyMEL	21 ha
M11	Île de Terre/Saint-Marcouf	1967	Domaine privé de l'État	MNHN	3,5 ha
M14	L'Ermitage	1994	GONm	Propriétés du GONm en RNR	252 ha
M15	Les Prés de Rotz	1994			
M17	Le Cap	1996			
M18	Pénème	1996			
M19	La Caréculée	1999			
M21	Les Défends - Jeanne Frémont	2006			
M22	Gabriel Debout	2010	GONm	Propriétés du GONm	
M23	Levés du Hameau Vaultier	2012			
M24	Marais de Gruchy	2015			
M25	Butte de l'île Main	2015			
M26	Barre aux Francs	2015			
M27	Première pièce Rigault	2017			
M28	La Saignée	2019			
M20	Rade de Cherbourg	2002	Domaine privé de l'État	Marine nationale Ports normands associés	Linéaire 4 km Superficie 2ha
C04a	Colombières	1992	GONm	Propriété du GONm	2,28 ha
C04b	Colombières	2013	GONm	Propriété du GONm	1,66 ha
C05	Le Gast	1988	Bassin de la Sienne, privés	Convention en cours de renouvellement	4,15 ha
C06	La Dathée	1987	Commune de Vire	Commune	4 ha
C07	Saint-Martin-Don	1993	Propriétaire privé	Propriétaire	11 ha
C10	Bréville-les-Monts	1996	Propriétaire privé	Propriétaire	0,77 ha
C12	Saint-Sylvain	2010	GONm	Propriété du GONm	4 ha
O02	Flers	1994	Commune	Commune	32 ha
O03	Fay	2019	GONm	Propriété du GONm	3 ha
E01	Grande Noé	1987	Établissement public foncier de Normandie	Convention avec syndicat mixte Base de Léry-Poses Convention avec Lafarge	71 ha
E04	Corneville-sur-Risle	1997	GONm	Propriété du GONm	28,69 ha
SM1	Antifer	1991	Propriétaires privés	Propriétaires	Linéaire 1,5 km
SM2	Cap Fagnet	2001	Commune et privés	Commune et propriétaires	43 ha
SM5	Berville-sur-Seine	2007	Commune, Cemex et privés	Cemex et commune	64,51 ha

Tableau II : statuts des réserves et superficies

Codes	Réserves	ZNIEFF Type 2	ZNIEFF Type 1	ZPS	Ramsar	ZSC	Autres
M01	Tombelaine	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
M02	Tirepiéd	Oui	Oui	Non	Oui	Partiel	
M28	Prés de l'Orange	Oui	Oui	Non	Oui	Partiel	
M04	Chausey	Non	Oui	Oui	Non	Oui	RC
M07	Vauville	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	RNN
M08	Nez-de-Jobourg	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	APPB
M10	Tatihou	Oui	Oui	Non	Non	Oui	
M11	Île de Terre/Saint-Marcouf	Non	Oui	Oui	Non	Oui	RC APPBx2
M14	L'Ermitage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	RNR
M15	Les Prés de Rotz	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	RNR
M17	Le Cap	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	RNR
M18	Pénème	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	RNR
M19	La Caréculée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	RNR
M21	Les Défends -Jeanne Frémont	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	RNR
M22	Gabriel Debout	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
M23	Levés du Hameau Vaultier	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
M24	Marais de Gruchy	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
M25	Butte de l'île Main	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
M26	Barre aux Francs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
M27	Première pièce Rigault	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
M28	La Saignée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
M20	Rade de Cherbourg	Non	Non	Non	Non	Non	
C04a	Colombières	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
C04b	Colombières	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
C05	Le Gast	Oui	Oui	Non	Non	Non	
C06	La Dathée	Oui	Oui	Non	Non	Non	
C07	Saint-Martin-Don	Non	Non	Non	Non	Non	
C10	Bréville-les-Monts	Non	Oui	Non	Non	Non	
C12	Saint-Sylvain	Non	Non	Non	Non	Non	
O02	Flers	Non	Non	Non	Non	Non	
O03	Fay	Non	Non	Non	Non	Non	
E01	Grande Noé	Non	Oui	Oui	Non	Partiel	
E04	Corneville-sur-Risle	Oui	Oui	Non	Non	Oui	
SM1	Antifer	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	
SM2	Cap Fagnet	Oui	Partiel	Oui	Non	Oui	
SM5	Berville-sur-Seine	Oui	Non	Non	Non	Non	

Tableau II : autres statuts s'appliquant aux réserves

ZNIEFF type 1 = espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;

ZNIEFF type 2 = espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

ZPS = zone de protection spéciale (désignation de niveau européen pour protéger les oiseaux)

Ramsar = sites inscrits à la convention internationale Ramsar qui protège les zones humides

ZSC = zone spéciale de conservation (désignation de niveau européen pour protéger d'autres groupes que les oiseaux)

RC = réserve de chasse

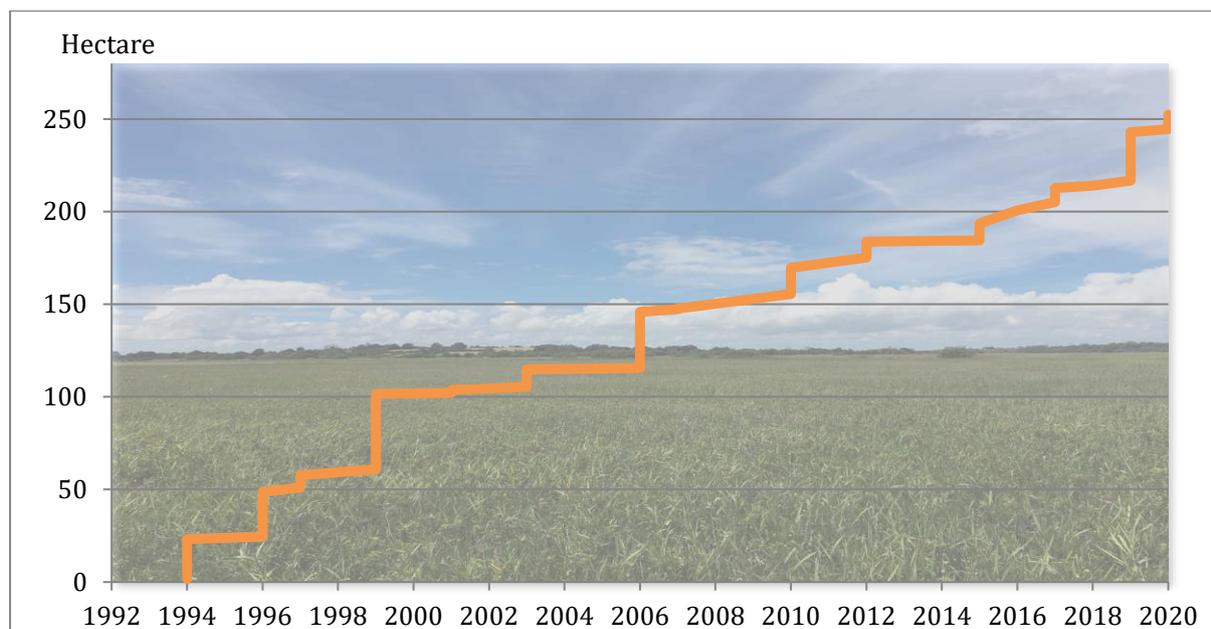
RNN = réserve naturelle nationale

APPB = arrêté préfectoral de protection de biotope

RNR = réserve naturelle régionale

Aucun achat n'a été réalisé en 2021. Fin 2021, le GONm est propriétaire de 256 ha dans les marais de Carentan, de 21 ha dans la vallée de la Sée, de 28 ha dans la vallée de la Risle, de 4 ha dans la plaine de Caen et 3 ha dans le Pays d'Ouche, soit un total de 312 ha.

Il est intéressant de récapituler la chronologie des acquisitions effectuées dans la vallée de la Taute à titre d'illustration de la politique de protection concrète engagée par le GONm :



Évolution des surfaces des réserves propriétés du GONm dans les marais de la Taute depuis 1994

Ce mouvement, initié sur les fonds propres du GONm pour les premières acquisitions s'est poursuivi grâce à des soutiens financiers institutionnels dont l'historique est rappelé dans le tableau suivant.

Commune	Nom	Financement	Dates
Saint-André de Bohon	L'Ermitage	GONm	Janv. 1994
Graignes	Les Prés de Rotz	GONm	Mai 1994
Graignes	Les Prés de Rotz	GONm	Juin 2001
Graignes	Les Prés de Rotz	AESN + GONm	Déc. 2007
Montmartin-en-Graignes	Le Cap	WWF	Avril 1996
Montmartin-en-Graignes	Le Cap	AESN + GONm	Fév. 1999
Montmartin-en-Graignes	Le Cap	WWF, LIFE via PNR	Fév. 1999
Montmartin-en-Graignes	Pénême	GONm	1996
Montmartin-en-Graignes	Pénême	AESN, WWF	1997
Montmartin-en-Graignes	Pénême	WWF	1997
Montmartin-en-Graignes	Pénême	AESN, LIFE via PNR, WWF	Août 1999
Montmartin-en-Graignes	Pénême	AESN + GONm	Déc. 2003
Saint-Hilaire-Petitville	La Caréculée	AESN, LIFE via PNR	Fév. 1999
Saint-Hilaire-Petitville	La Caréculée	AESN + GONm	Déc. 2003
Graignes-Mesnil-Angot	Les Défends	AESN + GONm	Mai 2006
Saint-Hilaire-Petitville	Gabriel Debout	AESN + GONm	2011 & 2012
Graignes-Mesnil-Angot	Hameau Vaultier	AESN + GONm	Juin 2012
Graignes-Mesnil-Angot	Gruchy/La barre aux francs	Rétrocession	Juin 2015
Saint-André-de-Bohon	Isle Main	Rétrocession	Juin 2015
Montmartin-en-Graignes	La barre aux francs	AESN + GONm	Oct. 2015
Graignes-Mesnil-Angot	Hameau Vaultier	AESN + GONm	Déc. 2015
Montmartin-en-Graignes	Première Pièce Rigault	AESN + GONm	Fév. 2017
Montmartin-en-Graignes	La Saignée	AESN + GONm	Janv. 2019
Graignes-Mesnil-Angot	Hameau Vaultier	AESN + GONm	Mai 2019
Saint-Hilaire-Petitville	Gabriel Debout	AESN + GONm	Juill. 2019
Graignes-Mesnil-Angot	Le Semnard	AESN + GONm	Mai 2020
Graignes-Mesnil-Angot	Les Prés de Rotz	AESN + GONm	Juin 2020
Graignes-Mesnil-Angot	Les Prés de Rotz – ancien gabion	AESN + GONm	Juin 2020

Communication : balisage, animations, media

Les réserves du GONm sont des lieux de protection, d'étude et lorsque cela est possible, de découverte et de sensibilisation du public à la nature.

Pour cela, des animations et des stages pour adultes et/ou enfants sont organisés dans certaines réserves ou à leur périphérie. Ces animations sont annoncées par voie de presse, par les offices de tourisme locaux, dans les calendriers départementaux, dans le programme annuel du GONm, sur son site Internet et son forum (www.gonm.org) et sur des dépliants spécifiques.

Le fil de discussion « Réserves » sur le forum du GONm demeure toujours le fil de discussion le plus actif du forum du GONm <http://forum.gonm.org/viewtopic.php?f=12&t=644>

Ce forum est actif depuis le 28 novembre 2012. A la date du 31 décembre 2021, 696 messages y avaient été postés et 593 213 vues y étaient enregistrées (soit 169187 consultations en un an).

The screenshot shows the forum header for 'Forum du Groupe Ornithologique Normand' with a search bar. Below is a breadcrumb trail: 'GONm < FORUM < Étude & Protection des Oiseaux et de leurs milieux en Normandie < Le coin de l'ornithologue : partagez vos observations'. The main content area shows a thread titled 'Re: Les réserves du GONm' by user 'maeva dufour' on 04 nov. 2021, 18:02. The post content reads: 'Voici quelques photos de grandes aigrettes prises à partir d'un piège photo. Ce dernier était installé sur une des zones d'étrépage de la RNR des marais de la Taute.' A user profile for 'maeva dufour' is visible on the right, showing 16 messages and registration on 29 nov. 2017.

Évidemment, compte tenu du contexte épidémique de la Covid-19, des animations ont été annulées, mais nous retrouvons quand même un nombre d'animations sur le réseau de réserves presque normal.

Le bilan des animations pour la saison 2020-2021 est présenté dans le tableau IV : au total, **108 animations** (toutes modalités confondues) ont été proposées (pour mémoire : 66 en 2020, 143 en 2019, 154 en 2018, 173 en 2017 et 158 en 2016) et **1 605 personnes** y ont participé (pour mémoire : 513 en 2020, 1691 en 2018, 2 403 en 2017 et 1 742 en 2016).

Réserve	Animations					
	Grand public		Groupes et scolaires		Évènements, stages, conférences et chantiers	
	Nombre	Participants	Nombre	Participants	Nombre	Participants
Tombelaine	3	22				
Tirepied	1	10				
Chausey					4	41
Mare de Vauville	13	115	11	240		
Tatihou	30	500	19	230	3	217
Vallée de la Taute	3	18	2	10		
Grande Noé	6	28	7	163		
Berville-sur-Seine	6	11				
Total 2021	62	704	39	643	7	258
Total 2020	40	282	8	131	18	100
Total 2019	71	435	46	989	26	379

Tableau IV : bilan des animations sur les réserves du GONm en 2020-2021

Tirepied

Il a fallu entreprendre une campagne d'explication de la gestion des haies de la réserve par voie de presse (pour contrer une certaine incompréhension) : trois articles de presse locale et journal TV régional (24/09/20)

Chausey

Pour informer sur la réserve de Chausey, un site Internet a été créé <http://chausey.gonm.org/> Il présente la réserve sous tous ses aspects. A l'occasion du stage de l'Ascension, une équipe de FR3 est venue nous suivre toute une journée et a tourné un reportage diffusé le samedi de ce même week-end.

Vauville

Afin d'informer et de sensibiliser le grand public et particulièrement les habitants de la Hague aux mesures prises sur la route communale du Thôt, le plan de gestion prévoyait la réalisation d'une plaquette d'information sur la migration des amphibiens.

Celle-ci a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région au titre de la « préservation et gestion des réservoirs de biodiversité » via les fonds européens FEADER en co-financement avec la DREAL. Elle a été réalisée en partenariat avec Céline Lecoq du CPIE du Cotentin. Elle propose une présentation des amphibiens, de leurs caractéristiques, des menaces qui pèsent sur leur conservation, de la migration et des mesures de conservation mises en place sur Vauville. Elle est présentée sur un format A6 plié en 3 volets et tirée en 2 000 exemplaires. Elle sera diffusée auprès des habitants de la commune de Vauville et du public lors des visites guidées sur la découverte des amphibiens.

Les amphibiens de Vauville
Si vous observez un amphibien, rendez-vous sur www.undragon.org

Réserve Naturelle Nationale MARE DE VAUVILLE

LES AMPHIBIENS DE VAUVILLE

Qu'est-ce qu'un amphibien ?
Le terme « amphibien » provient du grec *amphi* (double) et *bios* (vie), faisant ainsi référence à leur mode de vie. En effet, pendant la période de reproduction (printemps et été) les amphibiens vont avoir besoin de points d'eau pour pondre leurs œufs. En automne et en hiver ils passent en phase terrestre. Appelés aussi batraciens, ils se différencient des autres espèces en raison de leur peau complètement nue, sans poils, ni plumes, ni écailles.

En accueillant 12 des 18 espèces Normandes, la Mare de Vauville représente un site d'importance nationale pour la préservation des amphibiens. Parmi ces espèces, on différencie les urodèles (tritons et salamandres) possédant une queue à l'âge adulte, des anoures (grenouilles, crapauds et rainettes).

URODÈLES : Tritons, Salamandres
ANOURES : Grenouilles, Crapauds, Rainettes

Pourquoi les amphibiens sont-ils protégés ?
En France métropolitaine, la plupart des amphibiens sont menacés de disparition et sont donc protégés par l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021 qui interdit la destruction des habitats et des espèces.

Les amphibiens sont de très bons indicateurs de la qualité des milieux aquatiques. Ils constituent également un maillon important de ces écosystèmes en régulant certaines populations d'invertébrés et en servant eux-mêmes de proies.

La fragmentation des habitats figure parmi les causes majeures de mortalité des amphibiens. Sans mesure de protection efficace, une population entière peut disparaître en quelques années. Sur Vauville, chaque année, des milliers d'amphibiens migrent sur la route du « Thôt » qui longe la réserve naturelle. C'est pourquoi depuis 2018, pour limiter leur mortalité et ainsi éviter les chiffres observés entre 2009 et 2017 où au moins 2000 amphibiens étaient écrasés tous les ans, une portion d'environ 1 km de la route du Thôt est fermée temporairement à la circulation à chaque saison de migration (environ six semaines/an).

Pourquoi les amphibiens migrent-ils ?
Le territoire nécessaire à la plupart des amphibiens comprend des quartiers d'hiver, d'été et des sites de reproduction d'eau douce (mares, étangs...). Parfois, la distance qui sépare ces différents milieux peut varier de quelques mètres à plusieurs centaines de mètres.

Dès la fin de l'hiver, des centaines d'amphibiens et particulièrement des tritons, entament leur périple vers les mares qui les ont vu naître pour s'y reproduire à leur tour. On parle alors de migration pré-nuptiale.

Ainsi, à Vauville lorsque les conditions météo sont douces (supérieures à 10°C) et pluvieuses, les adultes en âge de se reproduire quittent leurs quartiers d'hiver situés sur les parcelles au-dessus de la réserve naturelle pour rejoindre la mare.

En automne, une fois la période de reproduction terminée, la durée du jour diminue progressivement poussant petit à petit les amphibiens à regagner leurs habitats d'hiver. On parle alors de migration postnuptiale.

Hélas, lors de ces déplacements, les amphibiens sont confrontés à de nombreux obstacles. À Vauville, le couloir de migration est notamment coupé par la route communale du « Thôt » qui longe la réserve naturelle, créant un surcroît de mortalité.

Attention migration amphibiens

PRINTEMPS - PHASE AQUATIQUE
Reproduction dans les mares

ACCROUPEMENTS
Ouvrages de passage à l'échelle de la route

ADULTES
Triton palmé, Grenouille verte, Salamandre tachetée, Crapaud commun, Crapaud épineux

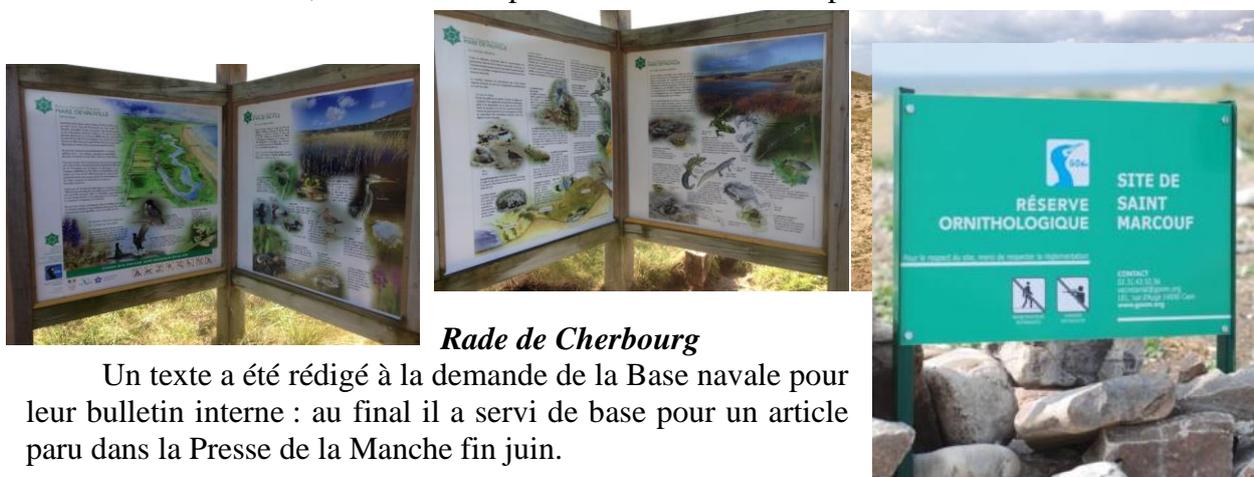
TÉTARDS
Triton palmé, Grenouille verte, Salamandre tachetée, Crapaud commun, Crapaud épineux

PONTES

AUTOMNE - PHASE TERRESTRE
Migration des adultes vers les habitats d'hiver

FIN FEVRIER
Migration des adultes vers les mares pour la reproduction

Afin d'améliorer l'accueil du public et la qualité de l'information aux accès principaux de la réserve naturelle, des nouveaux panneaux ont été mis en place aux entrées de la réserve.



Rade de Cherbourg

Un texte a été rédigé à la demande de la Base navale pour leur bulletin interne : au final il a servi de base pour un article paru dans la Presse de la Manche fin juin.

Saint-Marcouf

De nouveaux petits panneaux ont été remplacés à l'automne 2020

Marais de la Taute

La réserve a une page Facebook qui compte aujourd'hui 700 abonnés :

<https://www.facebook.com/Réserve-Naturelle-Régionale-des-marais-de-la-Taute-1067282016743865/>

Grande Noé

La page Facebook joue son rôle d'information à la perfection. Le site Internet <http://grande-noe.gonm.org/> est mis à jour une fois par trimestre environ, nous parlons de la gestion de la réserve et discutons des événements ornithologiques de la réserve et sa périphérie « la boucle de Poses ».

Un article a été publié dans la revue de la ville de Val-de-Reuil à propos de notre partenariat avec l'école de la dernière chance, l'Epide de Val-de-Reuil.

Corneville

Un sujet a été tourné pour France 3 Normandie sur la réserve de Corneville en janvier 2021.

Incivilités, incorrections, délits

Chausey

Au printemps 2021, pour la première fois, nous avons découvert deux nids de goélands marins sur la partie la plus fréquentée de la Grande Ile : un au bord du sentier du littoral à la pointe du phare et un autre tout près de la cale. Malheureusement, la présence de ces deux nids a, semble-t-il, gêné quelques personnes puisque, dans les deux cas, les nids ont été détruits : un a été écrasé par un bloc de granite et l'autre a été jeté au bas du rocher où il était installé. Les auteurs de ces actes sont inconnus.



*Nid de la pointe du phare détruit par un bloc de granite jeté sur les œufs
(Photo Fabrice Gallien)*

Vauville

Dans le cadre des missions de police de l'environnement sur la réserve naturelle de la Mare de Vauville, une réunion de terrain a été organisée le 16 juin avec la DDTM de la Manche, le substitut du procureur de Cherbourg, la gendarmerie de la Manche, l'OFB et le SyMEL.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanger avec les différents services de police et le substitut du procureur sur les problèmes rencontrés au sein de la réserve naturelle et les appuis possibles des différents services de l'état, notamment de la gendarmerie nationale de Beaumont-Hague.

Nez-de-Jobourg

La clôture interdisant l'accès à la zone interdite a été consolidée après rupture. Un panneau de réglementation a été vandalisé.

Du 18 juillet à fin septembre, l'afflux touristique a été considérable et les incursions sur la réserve en dehors du GR ont été nombreuses ; de nouveaux accès se sont matérialisés en bordure nord-est de la réserve.

Saint-Marcouf

La réglementation de la zone interdite semble de plus en plus appliquée et connue mais, le 22 juin 2020, dans la zone interdite, des casiers sont présents et un bateau de plaisance est présent avec des pêcheurs à la ligne ; un message d'information a été adressé à la DREAL, à l'OFB et à la PREMAR. La réglementation de la zone interdite semble néanmoins de plus en plus appliquée et connue.

Grande Noé

La pression anthropique des villes comme Val-de-Reuil et Louviers se font sentir. Beaucoup de personnes utilisent nos équipements pour autre chose que l'observation de la nature.

Des affiches ont été mises en place afin de rappeler que seuls les piétons sont habilités à venir sur les sentiers. Si, maintenant, les motos cross et les cavaliers respectent l'interdiction, les cyclistes sont très réticents même si, depuis plusieurs mois, aucun cycliste n'a été vu en semaine grâce à l'intervention de la garde qui les interpelle à chaque fois. Par contre, de nombreuses traces sont présentes après le week-end.

Par ailleurs, la palissade a été mise au sol : un chantier avec deux adhérents a été nécessaire pour la redresser et la renforcer.

En raison de nombreuses incivilités, la garde est contrainte de consacrer beaucoup de temps au ramassage des déchets jetés par les automobilistes et les visiteurs et l'utilisation du tunnel comme latrines : c'est un problème permanent.

Le site est, de plus, toujours utilisé comme décharge sauvage : dépôt de déchets verts, produits d'entretien de jardin et de produits d'amélioration de l'habitat, carcasses de machines, Les déchets et encombrants sont récupérés puis déposés par la garde au service technique de la base de loisirs ou plus exceptionnellement par la CASE quand ni nous ni la base de loisirs ne sommes à même d'enlever les immondices. Par rapport à l'an passé, la moyenne des déchets ramassés par la garde a doublé (240 litres en 2021 au lieu de 105 litres en 2020). Probablement que l'an passé, le fait de confinement strict a été bénéfique à la propreté de la réserve.

Ceci nous a conduit à déposer à plusieurs occasions des mains courantes : le 4 octobre, le 18 novembre, le 26 février, le 7 juillet, une plainte le 20 juillet.

Berville

Cette année, peu de dérangement a été constaté comme cela avait été le cas les années précédentes. Le pêcheur en float tube a fait quelques apparitions mais de manière beaucoup plus sporadique. Une douille de balle a également été découverte sur le site, preuve que quelques irréductibles fréquentent encore le site. Il semble néanmoins que l'important travail du garde privé engagé par Cemex ait porté ses fruits.



Douille trouvée dans le parc 2 en avril 2021

Images des réserves

Les sites



Chausey octobre 2020 ci-dessus et sous la neige en janvier 2022 (un spectacle rare). Photographies Fabrice Gallien





Saint-Sylvain mars 2021. Photographie Gérard Debout



Le gué permettant l'accès à Colombières. Photographie Gérard Debout



Corneville : la Grande Mare. Photographie Fabrice Gallien

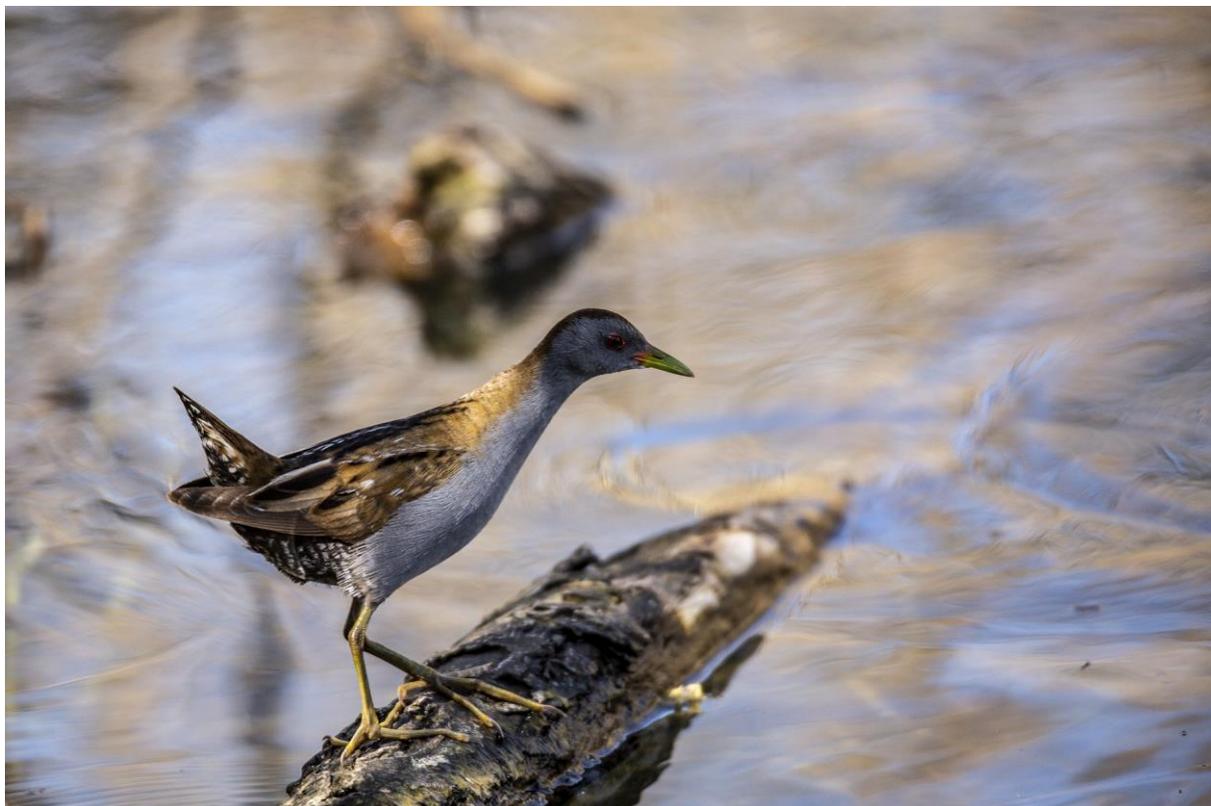


Goélands marins en rangs à Saint-Marcouf, août 2021. Photographie Gérard Debout

Les oiseaux



Grande Noé : le repas du grèbe huppé : une tanche. Photographie Christian Gérard



Marouette poussin à Vauville, avril 2021. Photographie Marie-Léa Travert



La héronnière de Tombelaine le 24 février. Photographie Luc Loison



La même fin avril. Photographie Luc Loison

Nos actions : recenser



Recensement à Saint-Marcouf ... sous les lavatères. Photographies Gérard Debout

Nos actions : informer

La RÉSERVE OUVRE SES PORTES !

Mercredi 19 mai
GRAIGNES-MESNIL-ANGOT
9h sur la place de la mairie

Réservation obligatoire, places limitées
Contact : 06.73.95.45.85 ou maeva.dufour@gonm.org

MASQUE OBLIGATOIRE

© Xavier Cortez

Affiche annonçant les animations de la réserve des marais de la Taute. Maeva Dufour



Animation scolaire à la Grande Noé. Photographie Céline Chartier



FR3 suit les recenseurs à Chausey. Photographie Gérard Debout



Le nouveau panneau à l'entrée de Vauville. Photographie Marie-Léa Travert

Nos actions : gérer



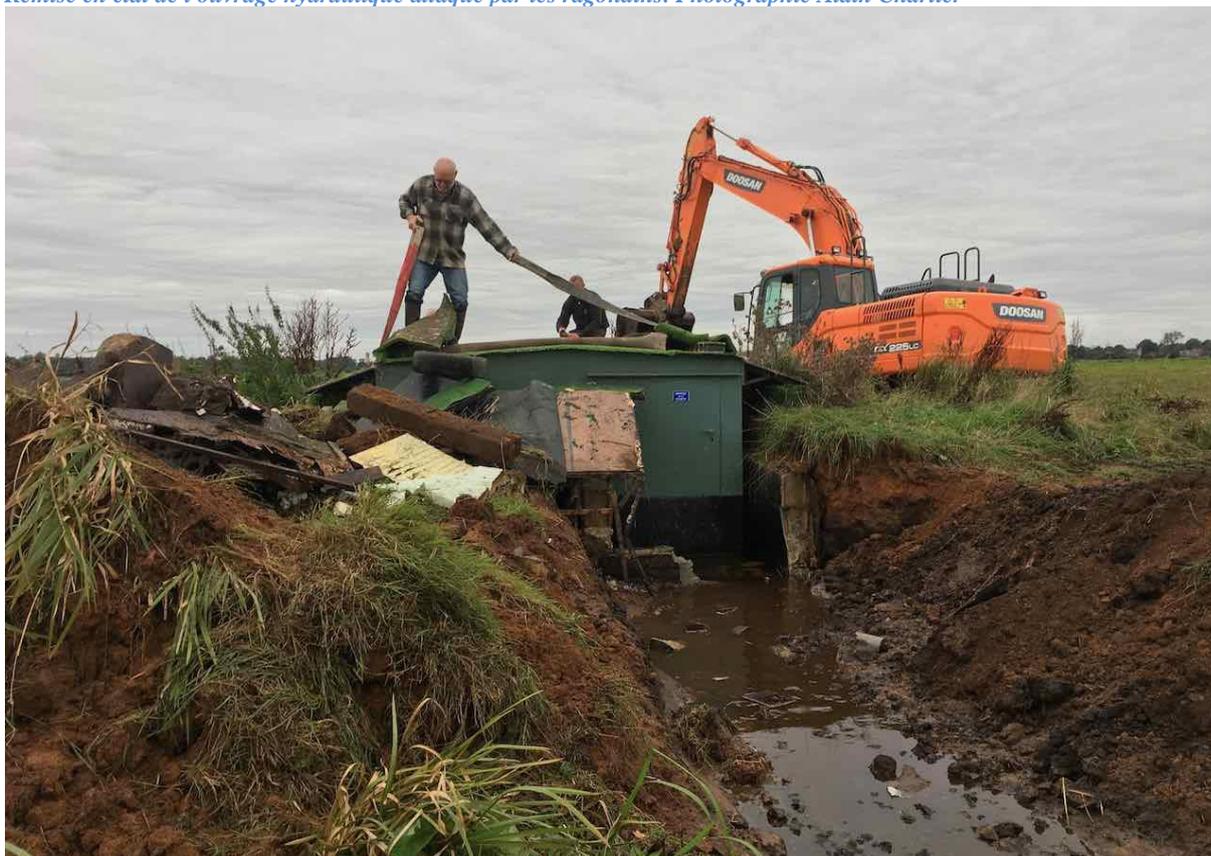
*Gérer ... c'est aussi lutter contre l'irresponsabilité de certains « citoyens » et ramasser leurs ordures à la Grande Noé.
Photographie Céline Chartier*



Réserve des marais de la Taute, 7 septembre : curage et pose d'une buse à clapet. Photographie Alain Chartier



Remise en état de l'ouvrage hydraulique attaqué par les ragondins. Photographie Alain Chartier



Réserve des marais de Carentan : évacuation de la hutte de chasse et remise en état de terrains nouvellement acquis. Photographie Alain Chartier



Les premiers travaux dans notre nouvelle réserve de Fay (Orne) ; l'ancienne prairie abandonnée a été défrichée. Photographie Gérard Debout

Gestion

La gestion agricole et la gestion hydraulique des réserves des marais de la Taute¹

Jean-Marc Savigny

Les enjeux présentés par les marais de Carentan se sont déplacés au fil du temps : marais vivrier et multi usage du XVIII^e siècle, marais essentiellement tourné vers l'élevage jusqu'aux années 1950, marais en plein déprise agricole dans les années 1980, marais comme enjeux collectifs environnemental, agricole et financier à l'échelon individuel des exploitations depuis les années 1990.

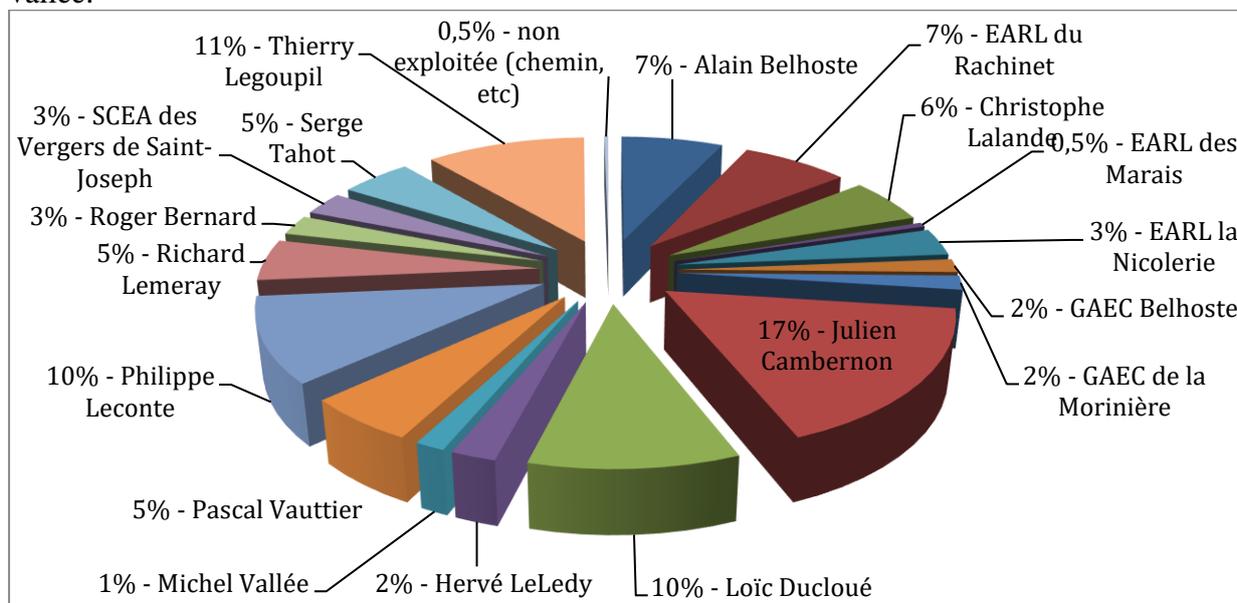
C'est dans ce contexte que le GONm a commencé à intervenir dans ces marais pour les protéger, tout en les étudiant très finement.

Le maintien d'une agriculture « de conservation » faisait partie intégrante du projet initial de création de réserves par le GONm dans les marais de Carentan.

En effet, sans l'exploitation des parcelles, le milieu évoluerait rapidement vers des stades végétaux qui ne permettraient pas le maintien sur le site des oiseaux à forte valeur patrimoniale qui y sont présents. Toutes les parcelles sont donc exploitées par la fauche et, de façon marginale, par le pâturage, le GONm en définit les modalités et se réserve la gestion des niveaux d'eau.

Gestion agricole

A ce jour, dix-neuf exploitations agricoles se partagent les 252 ha de nos réserves dans la vallée.



Répartition des surfaces entre exploitants (janvier 2022)

¹ Article rédigé à partir du plan de gestion de la RNR rédigé en 2020

La majorité des exploitants sont éleveurs laitiers. Deux exploitants sont par ailleurs conventionnés en agriculture biologique (lait viande et viande).

Compte tenu de l'éloignement entre les sièges des exploitations et les parcelles dans le marais, l'utilisation des prairies pour le pâturage reste très minoritaire et c'est la production fourragère qui est valorisée par les exploitants.

Types de convention

Deux types de contractualisation sont en vigueur au sein de la RNR :

- Les baux ruraux à clauses environnementales ;
- Les conventions pluriannuelles d'exploitation.

Les baux à clauses environnementales sont permis depuis la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 (Art. 76 loi 2006-11) et le décret n° 2007-326 du 8/03/2007. Leur dispositif a été conforté et élargi par la loi d'avenir du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et le décret du 1er juin 2015. Ces baux permettent à la réserve d'assumer ses objectifs de protection de l'environnement, le maintien d'une agriculture tout en offrant des prix de fermage en dessous des tarifs en vigueur dans le secteur, en compensation des pertes en rendement éventuelles ou des contraintes. Ces baux précisent les pratiques culturales proscrites, les dates de fauche ou de mise à l'herbe, les chargements compatibles avec les objectifs de protection. Le non-respect par le preneur des clauses environnementales inscrites dans le bail peut conduire à sa résiliation ce qui en fait un outil durable de gestion environnementale. Ce type de bail est notamment applicable dans le cas des réserves naturelles nationales et régionales et les périmètres de protection de ces réserves (articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement). Conclue selon l'usage pour une durée de neuf ans, ils sont reconductibles tacitement.

Conclue pour une durée de cinq ans, la convention pluriannuelle définit un cadre moins contraignant. Néanmoins, un cahier des charges précis définit pour le preneur les conditions d'exploitations qui stipulent, selon les cas le rythme annuel et les dates de fauche, les chargements, la non utilisation de produits phytocides ou d'engrais. Le GONm peut continuer d'exercer les activités de gestion des sites : curage des fossés, gestion des mares et des roselières etc. A échéance, le contrat est renouvelé annuellement, sauf dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties. Il est à noter que deux des exploitants entrant dans ce cadre sont en agriculture biologique et en appliquent le cahier des charges.

Modalités de la gestion

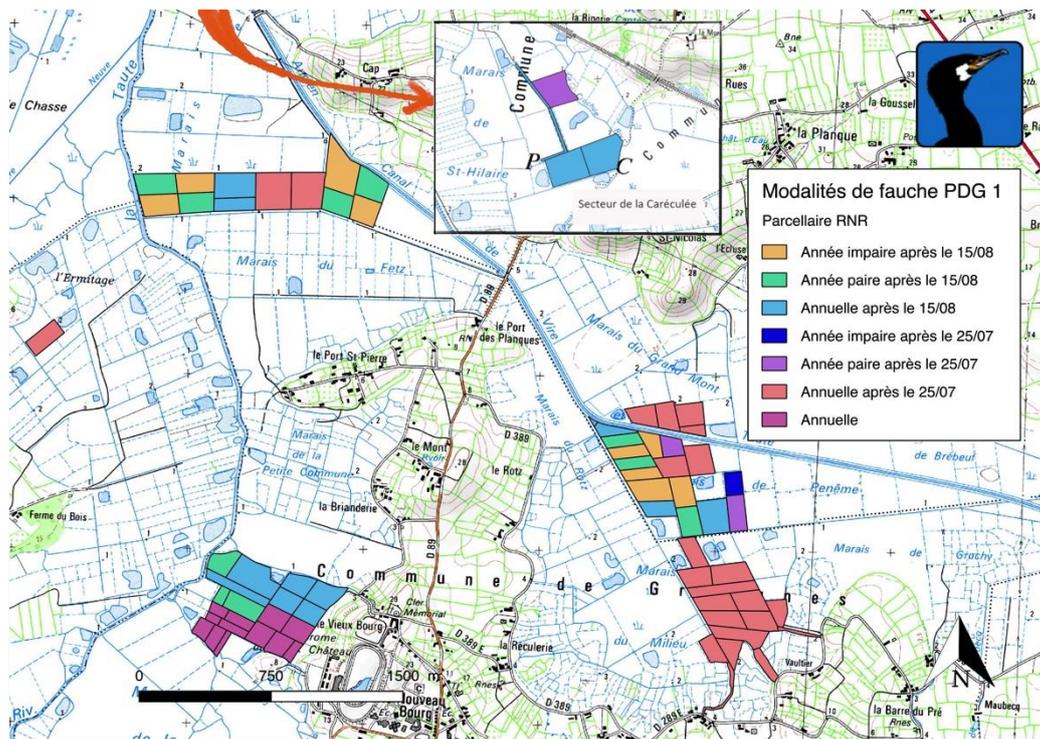
Les baux, tout comme les contrats pluriannuels fixent un certain nombre de règles édictées en fonction des enjeux de conservation :

- Conservation des prairies, le retournement est interdit ;
- Nivellement, drainage, boisements interdits : maintien des prairies ;
- Interdiction des intrants agricoles chimiques ou organiques (sauf nécessité absolue et avec concertation sur les modalités : doses, périodes) ;
- Dépôts de gravats interdit ;
- Interdiction de la chasse et de la pêche sur les parcelles ;
- Certain des baux précisent le respect de bandes non fauchées le long des fossés.

Le GONm conserve l'accès aux parcelles aux fins de gestion, d'aménagement ou d'études. Ce sont essentiellement le conservateur, Alain Chartier, la technicienne en charge de la réserve, Maëva Dufour, qui exercent cette présence au sein des parcelles et, plus ponctuellement les chargés de mission du GONm et lors des stages et des chantiers, des adhérents du GONm, des bagueurs ou des bénévoles. Les entreprises chargées des travaux de curage accèdent également aux parcelles, en dehors des périodes d'exploitation agricoles (généralement en septembre et octobre).

La fauche

La fauche constitue l'usage agricole majoritaire. La décennie 2010 a débuté pour la réserve avec une situation remarquable marquée par la présence conjuguée, entre autres, du busard cendré, du busard des roseaux et du butor étoilé. La nidification du râle des genêts était encore également un des possibles. Dans ce contexte, un plan de fauche complexe fut mis en œuvre pour respecter la phénologie de reproduction des espèces selon les secteurs et qui prévoyait une fauche annuelle ou alternée les années paires ou impaires et une fauche après le 25 juillet ou le 15 août.



Modalités antérieures : zonage et dates de fauche

Cette mosaïque complexe de mode de gestion impliquait une gestion administrative amont qui, chaque année reprecisait aux exploitants les secteurs ouverts à la fauche, ainsi que les dates. Peu d'erreurs ont été constatées tout pendant que ces modalités ont été appliquées.

L'évaluation du premier plan de gestion (Savigny 2020) décrit précisément les raisons qui ont conduit à la modification des plans de fauche : la fauche alternée et les couverts qu'elle crée a entraîné rapidement (dès 2015/2016) le développement de stationnements de sangliers sources de dérangements et de prédation. Les busards cendrés, notamment, ont déserté le site du Cap et l'ensemble Pénème, les Prés de Rotz. En conséquence, le choix a été fait de revenir à une fauche annuelle, sans en changer les dates cependant.

Les stationnements de sanglier ont cessé mais cette nouvelle gestion a impacté le milieu en réduisant les zones où subsiste une végétation haute en période internuptiale. Dans le marais rendu « nu » par les fauches, les îlots de végétation apparaissaient comme autant de refuges potentiels pour l'avifaune, et ils sont nécessaires au printemps pour une espèce comme le busard des roseaux.

Autres possibilités offertes par les baux ou les conventions, un décalage des fauches au-delà du 25 juillet et du 15 août dans le cas de reproduction non achevées d'espèces patrimoniales, typiquement lorsqu'un mâle chanteur de râle de genêt a été entendu sur une parcelle.

Pour les exploitants, les fauches réalisées en année 2 ne permettaient de récolter que de la litière. Le retour à la fauche annuelle constitue un gain technico-économique certain même si les fourrages récoltés après le 15 août restent de qualité moindre.

Une « voie moyenne » sera recherchée durant le nouveau plan de gestion en réintroduisant localement des zones de végétation de seconde année dans les secteurs précédemment en fauche alternée.

Le pâturage

Le pâturage dans la vallée de la Taute est globalement très faible : autour de 20 % des surfaces contre 30 % sur l'ensemble du PNR (PNRMCB 2018)

Les baux ruraux à clauses environnementales ne précisent pas tous les conditions d'exercice du pâturage. En fait, les baux ont été adaptés en fonction des exploitants et de leur capacité à mettre des bêtes au pâturage. La politique globale en la matière est de permettre un pâturage extensif après la période de reproduction des oiseaux au moment des regains. Le chargement admis est de 1,4 UGB/ha en simultané. Ce chiffre est communément admis dans le marais mais serait sans doute à nuancer.

Seul le bail relatif aux parcelles exploitées dans la partie ouest des Défends mentionnait la possibilité d'utiliser les parcelles à l'usage exclusif de pâturage, toujours avec un chargement de 1,4 UGB/ha. Dans la pratique, les parcelles des Défends étant à plus de 28 km à vol d'oiseau du siège de l'exploitation, la surveillance du troupeau était plus que problématique. Suite à des incidents répétés de bêtes enlisées dans les fossés, ainsi que des chargements trop importants, il a été demandé à cet exploitant de ne plus mettre d'animaux dans ces parcelles fin 2019. Depuis lors, les parcelles sont fauchées après le 25 juillet.

Les conventions pluriannuelles ne cadrent pas non plus les pratiques de pâturage. Dans les faits, les parcelles exploitées aux Prés de Rotz sont occasionnellement utilisées en regain comme en fin d'été 2020.

Les infrastructures nécessaires pour une gestion précise des animaux font pour l'instant défaut (clôtures, pompes à nez, cattle grid, etc.) et cette question fera l'objet d'actions dans le cadre du futur plan de gestion.

Du point de vue de l'avifaune, le pâturage est favorable pour certaines espèces telles que la barge à queue noire, disparue des marais de Carentan pris dans leur ensemble, mais qui pourrait y revenir ainsi que pour le vanneau et l'échasse blanche.

Le pâturage exerce également une pression de sélection sur les habitats botaniques et, à condition qu'il demeure extensif, concourt à la diversité de milieux qui est recherchée. Cette influence du pâturage a été clairement décrite dans l'étude de 2009 sur les habitats de la RNR (Zambettakis & Delassus 2009).

Perspectives agricoles

La pyramide des âges des exploitants de la RNR laisse entrevoir des départs à la retraite dans un avenir assez proche.

Dans ce contexte, il apparaît utile d'unifier les baux et de définir des critères d'attribution lorsque les départs en retraite auront libéré des surfaces. Doit-on répartir les surfaces aux exploitants déjà en place ou favoriser une installation ? Sur quels critères ? Un système « à points » permettrait l'examen des preneurs potentiels en intégrant un certain nombre de critères parmi lesquels, en guise de base :

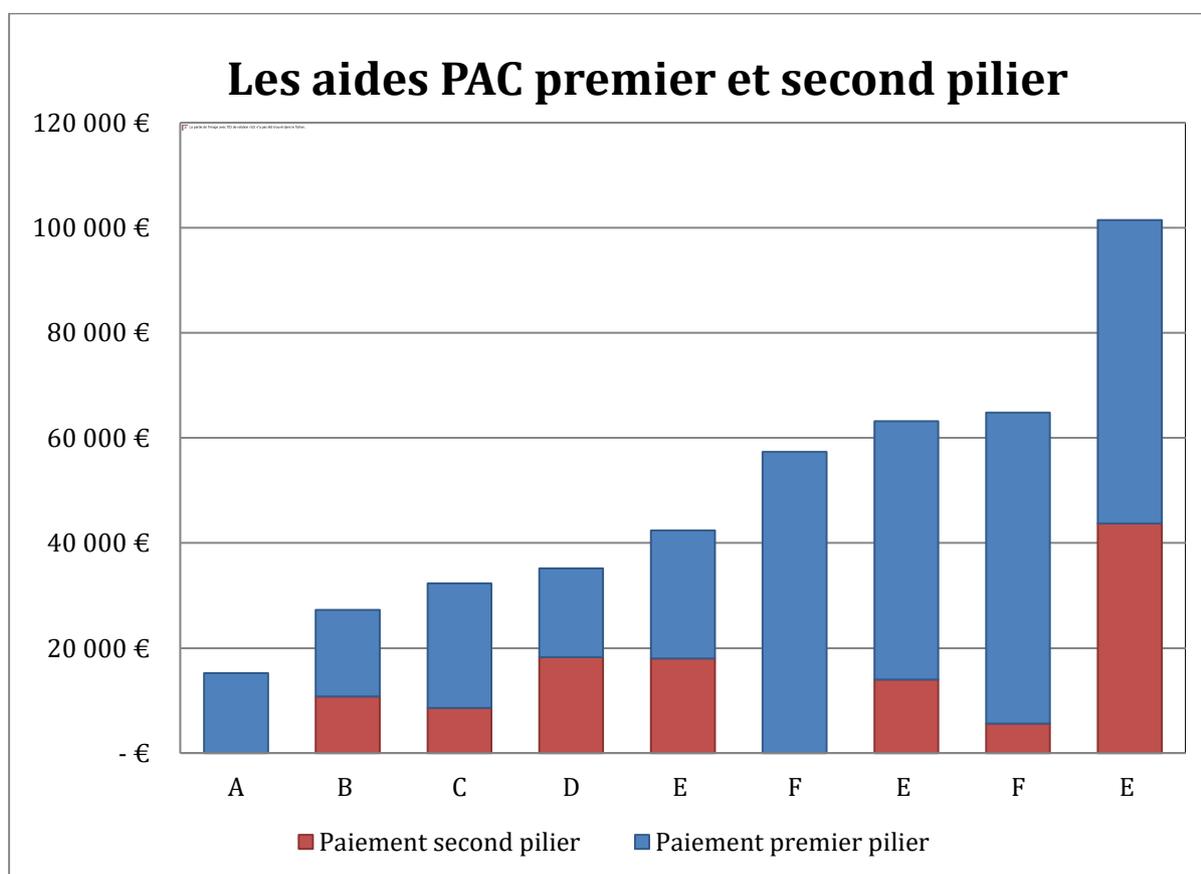
- La surface totale de l'exploitation ;
- Surfaces déjà exploitées avec le GONm ;
- Orientation (lait, vente d'herbe, embouche ?) ;
- Label AB, autres ;
- Compréhension du cadre de protection de la RNR, adhésion au projet ;
- Ancienneté, qualité et historique des relations.

Cette liste est toute indicative et la pondération de chaque item serait à définir. Néanmoins, en définissant la règle du jeu et en la présentant aux candidats, on éviterait sans doute d'éventuels conflits ultérieurs.

Une étude détaillée de l'importance socioéconomique du marais n'entre pas dans les enjeux principaux de la réserve dont le but est essentiellement la protection de la faune et des habitats. Néanmoins, l'analyse des enjeux économiques et des leviers actionnés par la déclinaison de la PAC permet de situer l'action du GONm dans un mouvement plus vaste de prise en compte de l'environnement. Ce mouvement est décrit ci-après dans une perspective historique, nous en donnons là les éléments actuels.

Le graphique ci-dessous indique de façon anonyme les montants des aides PAC perçues par les exploitants de la RNR en 2018 (seules données accessibles au moment de la rédaction)

Les aides du premier pilier de la PAC correspondent schématiquement dans la zone des marais à une aide à l'élevage bovin lait ou viande ainsi qu'à certaines productions végétales minoritaires (protéagineux par exemple) Le second pilier cible les structures et les questions environnementales. C'est dans ce second pilier qu'interviennent les MAE (Mesures Agro Environnementales) qui aident les exploitants dans l'application de mesures de protection des milieux. Le plafond des aides MAE dépend de la structure juridique de l'exploitation.



Aides PAC exploitants

La majorité des surfaces de la réserve sont éligibles à la MAEC BN_COBE_HE03 donnant lieu à un paiement européen de 311,23 €/ha et d'autres à la MAEC BN_COBE_HE05 pour les parcelles gérées en fauche alternée. Le plafond des versements européens pour les MAE est de 16 000 € pour des exploitants en nom propre ou en statut d'EARL et dépend du nombre d'associés pour les GAEC.

Néanmoins, on constate que tous les exploitants ne recourent pas aux contrats MAE malgré une éligibilité potentielle. Les contrats étant signés pour une durée d'engagement de cinq ans, certains contrats n'ont pas pu être signés en fin de cycle de la PAC. Seuls les contrats déjà en cours ont pu être prolongés d'année en année. Certains exploitants ne souhaitent pas entrer dans les dispositifs jugés trop lourds et contraignants tandis que pour d'autres, les aides du

second pilier représentent jusqu'à 43 % des versements. Un indice de l'importance prise par les aides européennes est le nombre de candidats au bail lors des acquisitions de parcelles par le GONm.

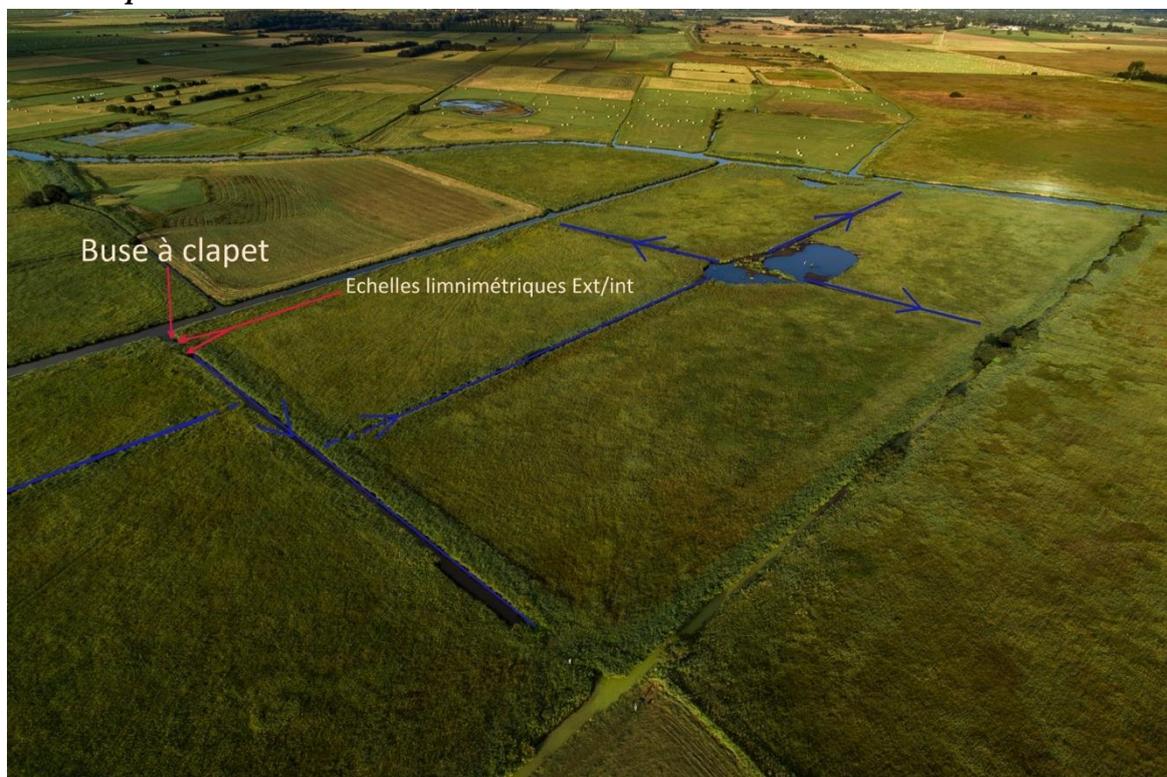
Gestion hydraulique

Un objectif mené depuis les origines au sein des parcelles a consisté en l'édification progressive de systèmes de gestion des niveaux d'eau ; l'idée étant de s'affranchir autant que possible des consignes du réseau général. Ces consignes visent en particulier à abaisser les niveaux du réseau général dès la mi-février afin de ressuyer les parcelles et permettre une mise à l'herbe des troupeaux en début de printemps.

Pour le GONm, l'objectif est de conserver une lame d'eau affleurante jusqu'à la mi-avril au moins afin de favoriser l'installation des limicoles prairiaux, permettre la nidification du butor lorsqu'il s'agissait d'un enjeu prioritaire.

Pour illustrer ces modalités de gestion, nous prendrons l'exemple du marais du Cap puis celui de Pénème et des Prés de Rotz.

Le Cap



Casier hydraulique du Cap Ouest. Photographie Jean-Marc Jansen

La création de la mare d'étrépage visible sur la photo est ancienne, de même que la croix de fossés qui l'alimentent. Les extrémités de cette croix sont bouchées et déconnectées du réseau général. L'alimentation se fait par une buse à clapet posée en 2014 et qui remplaçait un ouvrage à batardeau dont la mise en œuvre remontait à 1998. Le casier hydraulique constitué représente une superficie d'une douzaine d'hectares. Deux échelles limnimétriques situées côté réseau général et côté réseau intérieur permettent de suivre le différentiel des hauteurs d'eau.

Un second casier hydraulique à l'est du Cap constitue une zone d'environ 11 ha alimentés par une buse à clapet posée en 2018. Les extrémités des fossés 11, 12 et 14 ont été bouchées afin d'empêcher le drainage par le réseau général. A ce jour, le suivi des niveaux sur « le Cap Est » ne peut se faire en l'absence d'échelle limnimétrique.

Les parcelles intermédiaires sont sous l'influence directe du réseau général. Un piézomètre au NE de la parcelle F91 permet de suivre le niveau du toit de la nappe.

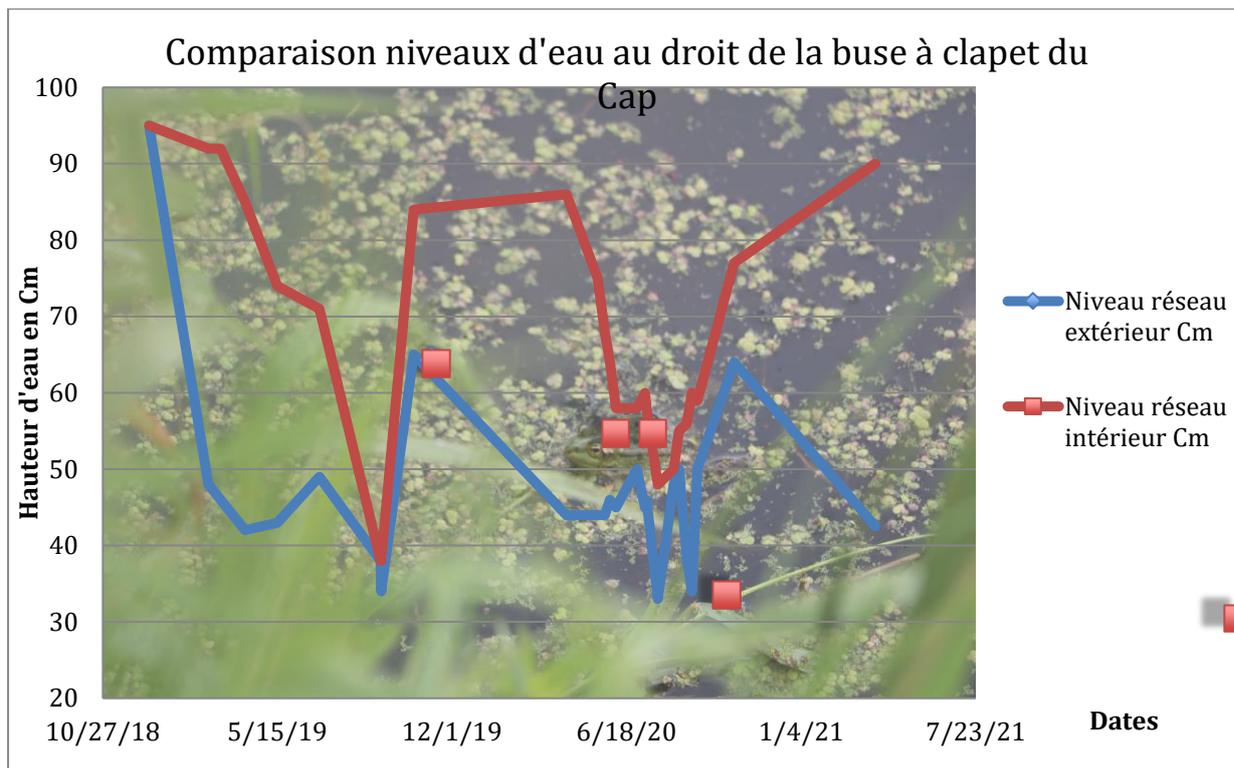
Les zones d'étrépage sont souvent réputées être des zones favorisant l'évaporation. Une étude conduite en Limousin (Al Domany *et al.* 2013) sur l'évaporation au niveau des étangs a permis de comparer l'évaporation des plans d'eau avec ce qu'aurait été l'évaporation avec un couvert végétal natif. Venant en contradiction avec les idées les plus souvent rapportées, l'étude indique que l'évapotranspiration des étangs est inférieure à l'évapotranspiration d'un couvert végétal de même surface notamment parce que le couvert capte une partie des précipitations avant même qu'elles n'arrivent au sol. L'étude serait à mener dans les conditions du marais (ensoleillement, végétation prairiale, température, vent) mais l'article apporte au moins un point de vue discordant stimulant.



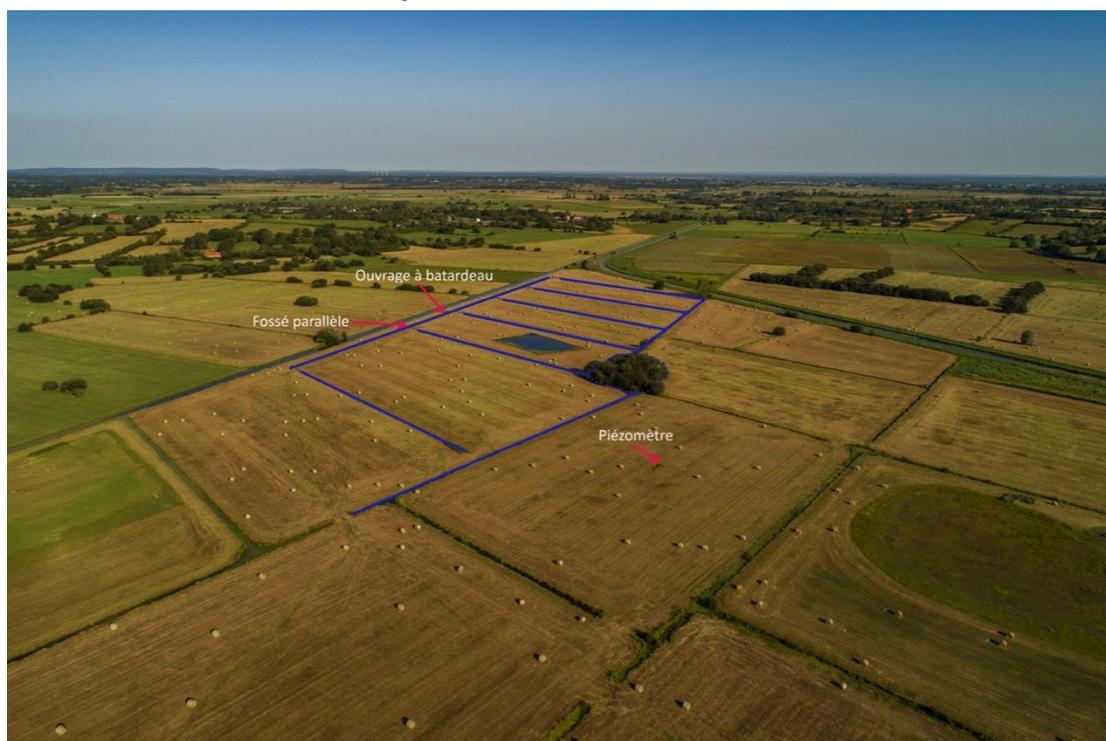
Casiers hydrauliques au marais du Cap

La comparaison des niveaux d'eau au droit de la buse à clapet du Cap montre que la buse à clapet joue parfaitement son rôle et soutient le niveau du réseau interne pendant toute la période allant du ressuyage des parcelles à la période d'étiage, variable selon les années.

Il serait intéressant d'étudier comment s'organise le toit de nappe à partir du fossé pour voir l'étendue des transferts latéraux de l'eau ainsi emmagasinée.



Pénème et des Prés de Rotz



Constitution du casier hydraulique de Pénème. Photographie Jean-Marc Jansen

Le casier hydraulique de Pénème a été créé en 2006. Un ouvrage à batardeau alimente un fossé parallèle qui alimente 6 fossés perpendiculaires. Six passages busés permettent la circulation le long du fossé parallèle, l'entrée et l'exploitation des parcelles. Les contours effectifs du casier hydraulique sont délicats à déterminer, compte tenu de la proximité de fossés connectés au réseau général et qui doivent générer un drainage périphérique. Le piézomètre situé au cœur de la parcelle D 539 permet de suivre les variations du toit de la nappe. Compte tenu de la nécessité d'entretenir régulièrement les ouvrages à batardeau pour en prolonger l'étanchéité,

un remplacement durant le plan de gestion par une buse clapet est envisagé. Le casier hydraulique des Prés de Rotz suit la même architecture que sur Pénême avec un fossé parallèle alimenté par un ouvrage à batardeau. Ce fossé parallèle distribue l'eau via un réseau interne de fossés.



Casiers hydrauliques des Prés de Rotz. Photographie Jean-Marc Jansen

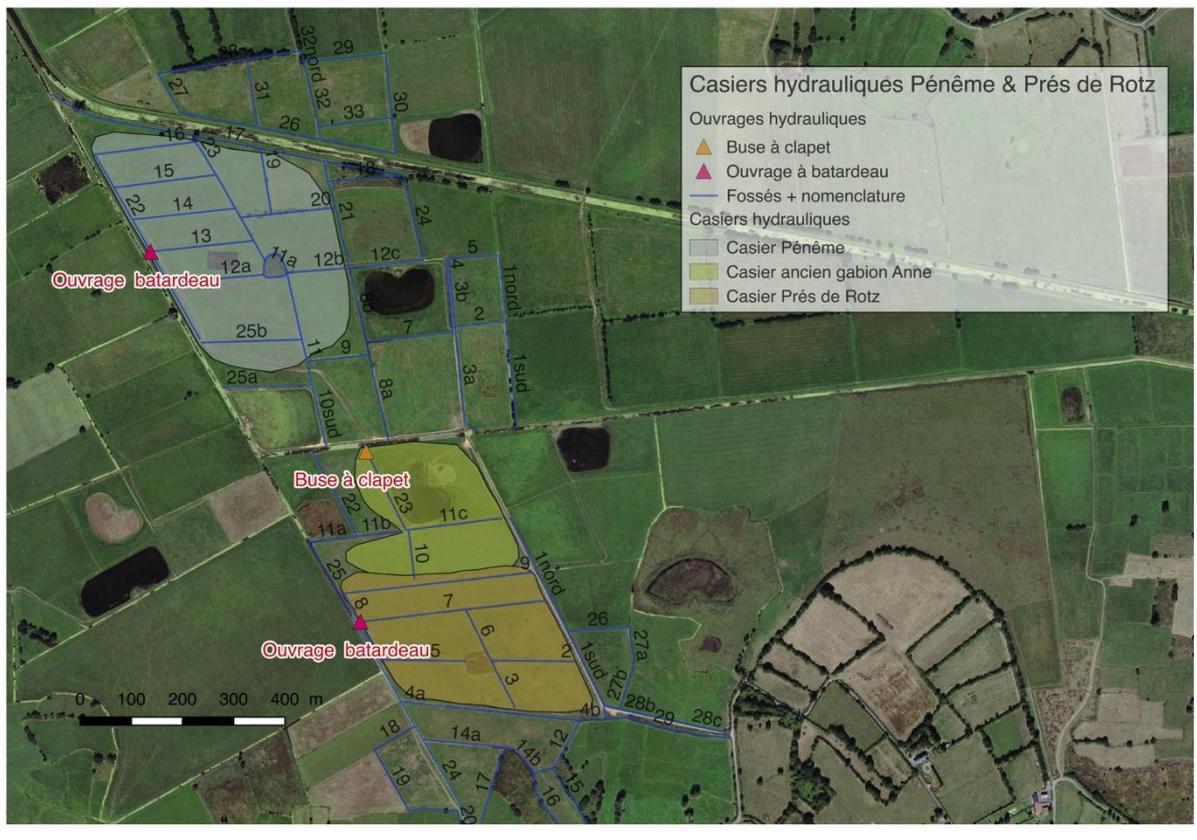
Une échelle limnimétrique dans le fossé n° 6 des Prés de Rotz permet de suivre les niveaux tandis qu'un piézomètre est implanté à l'entrée de la parcelle B353. Un nouveau casier hydraulique a été créé en 2020 rendu possible par l'achat du « gabion Anne ». Le fossé 23 est alimenté par une buse à clapet. Il est connecté aux fossés n°10 et 11c. L'extrémité Est du fossé 11b est bouchée. L'implantation d'échelles limnimétriques de part et d'autre de cette buse permettra de juger de son efficacité. L'échelle des Prés de Rotz sera déplacée au niveau de l'ouvrage à batardeau en complément d'une nouvelle échelle coté réseau général.

Hydropériodes dans les différentes entités

Nous disposons de 447 jours de mesures simultanées sur les cinq piézomètres opérationnels (les autres séries sont incomplètes). La comparaison de ces séries permet de préciser le comportement hydrologique des différentes entités.

Les durées de submersion sont directement liées aux consignes d'ouverture et fermeture des portes à flots, aux épisodes de crue ainsi qu'à la microtopographie.

La différence de durée d'inondation est nette entre les Prés de Rotz et Pénême par exemple (+ 46 jours) dont les piézomètres ne sont distants que de quelques centaines de mètres mais les Prés de Rotz sont plus hauts de 18 cm. Les trois entités situées le long de la Taute présentent des durées d'inondation comparables avec une submersion légèrement plus longue aux Défends situés un peu plus bas que les deux autres entités.



Casiers hydrauliques de Pénème et des Prés de Rotz

En revanche, le comportement vis à vis du ressuyage montre des différences notables. Le marais de Saint-Hilaire montre le degré d'hygrométrie le plus élevé avec un toit de nappe qui descend peu en dessous de - 40 cm et jamais en dessous de - 80 cm sur la période considérée.

C'est également le cas au Cap ; l'étiage est limité et le toit de nappe ne descend pas en dessous de - 80 cm. Vu l'emplacement du piézomètre sur une parcelle directement drainée par le réseau général on peut supposer que le niveau de la nappe dans les casiers hydrauliques du Cap se situe au-dessus de ces consignes.

Les Prés de Rotz et Pénème sont sévèrement drainés entre juillet et fin septembre. La gestion différenciée des casiers hydrauliques de Pénème et des Prés de Rotz peine à freiner l'abaissement du toit de nappe.

Les phénomènes de réalimentation de nappe restent méconnus. La remontée de 680 mm du toit de nappe aux Prés de Rotz induits par des pluies cumulées de l'ordre de 140 mm à la mi-juin 2020 suggère une réalimentation profonde par le bassin versant.

Conclusion

La gestion mise en place par le GONm pour gérer ses réserves dans les marais de la Taute est une expérience originale qui a démontré que les choix opérés au début des années 1990 avaient été pertinents, malgré les vicissitudes et les aléas rencontrés.

La dératisation de Chausey, première phase

La dératisation des colonies insulaires d'oiseaux de mer à la réserve de Chausey²

Gérard Debout et Fabrice Gallien

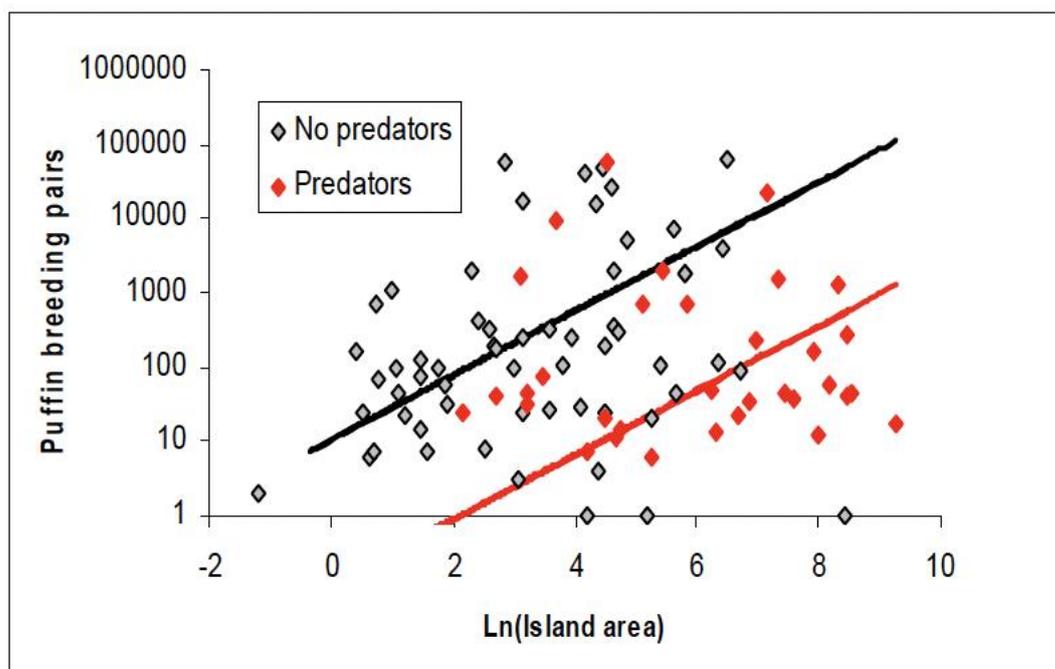
Introduction

La plupart des oiseaux marins se regroupe en colonies pour se reproduire ; ces colonies mixtes sont le plus souvent situées sur des îles ou des falaises afin d'échapper à la prédation terrestre et au dérangement. En raison de la rareté des sites de nidification, ces colonies comptent des effectifs importants d'oiseaux nicheurs et ces foules ont l'avantage de permettre une meilleure détection des prédateurs ailés et d'aider à la recherche alimentaire (information, minimisation des distances).

A l'inverse, ceci n'est pas sans inconvénients ; parmi ceux-ci, citons la compétition pour l'espace, la compétition pour le partenaire, la compétition pour la nourriture, mais aussi le risque accru de parasitose, le risque accru de détection par l'odeur ou la vue (les rochers blancs par la nidification des grands cormorans à Chausey se voient à la jumelle depuis Carolles, à plus de 20 km).

Une grande variété de facteurs peut affecter les populations d'oiseaux de mer, (changements touchant les principales espèces-proies, marées noires, contaminations toxiques, surpêche, captures dans les filets, prédation et conditions climatiques). Toutefois, très souvent sur les îles, la prédation par les rats est un facteur important, souvent limitant comme le démontrent les résultats positifs de nombreuses éradications de par le monde.

La dératisation est menée pour soustraire à la prédation, due à un prédateur introduit, les espèces qui nichent au sol, c'est-à-dire tous les oiseaux marins nicheurs de Chausey, mais aussi le tadorne de Belon le harle huppé, etc. ... Le document suivant illustre (Arnold 1993, Mitchell



² Nous dédions cet article à Monsieur Alain Crosnier qui avait longtemps œuvré avec nous pour lutter contre les rats à Chausey

et al. 2004), parfaitement l'impact des rats sur le macareux moine : il montre que le nombre de couples nicheurs est fonction de la superficie des îles et que les sites sans rats (courbe noire) sont bien plus occupés que les sites avec rats (courbe rouge).

De plus, la dératisation peut permettre à des espèces absentes de s'implanter ou de se réimplanter sur le site dératisé.

Les espoirs portés par notre opération concernent surtout une amélioration de la productivité des oiseaux actuellement nicheurs à Chausey et donc, à terme, une augmentation de leurs effectifs ; cela concernerait particulièrement les sternes (pierregarin, de Dougall et caugek), le tadorne de Belon et le harle huppé, le cormoran huppé, le pipit maritime.

Il n'est pas non plus impensable que le pétrel-tempête s'installe. Debout & Gallien (à paraître) ont fait le bilan des observations en mer et Leneveu (1993) a fait le bilan des indices concernant l'éventuelle reproduction de cette espèce dans l'archipel ... ce qui laisse entrevoir une possibilité d'installation ; il ne semblait pas que ce soit le cas du puffin des anglais bien qu'il y ait une mention de la reproduction de cette espèce (non confirmée) relatée par Braillon (Braillon 1969). Enfin le macareux moine, lui aussi signalé nicheur (sans preuve comme l'a indiqué Braillon *op. cit.*), a pourtant fait l'objet d'une observation curieuse d'un oiseau sortant de l'archipel le 19 juillet 1996 (obs. pers. G. Debout).

Pour ne citer que quelques exemples pris en Grande-Bretagne, sur l'île de Canna située dans les Hébrides, les oiseaux marins ont connu une augmentation spectaculaire de leurs effectifs et de leur productivité depuis la dératisation (cormoran huppé : 48 couples en 2005, 72 en 2007 et le nombre de jeunes élevé par couple passant de 0,7 à 1,2). Le pingouin torda voit ses effectifs multipliés par 10, le puffin des anglais qui avait déserté le site y est revenu. Sur Ailsa Craig, la productivité des oiseaux marins a été considérablement accrue : pour le fulmar, elle est passée de 100 % d'échecs à 100 % de succès ; le guillemot à miroir, le tadorne, le macareux, le petit pingouin et le puffin des anglais se sont réinstallés. A Ramsey (Pembrokeshire), après la dératisation achevée en 2000, le nombre de puffin des anglais a été multiplié par cinq, les pétrels-tempêtes se sont réimplantés sur l'île en 2008. Les orvets et les traquets motteux ont aussi augmenté. Enfin, à Lundy (Bristol Channel), après la dératisation achevée en 2006, le nombre d'oiseaux marins nicheurs a doublé. Les effectifs de puffin des anglais sont passés de 300 couples en 2001 à 3451 couples en 2013, les macareux ont augmenté de 5 individus en 2004 à 375 en 2017, les pétrels-tempêtes ont niché pour la première fois sur le site en 2014. La musaraigne pygmée et les traquets motteux ont aussi augmenté (voir Thomas *et al.* 2017 pour l'ensemble des références).

Opérations menées à la réserve Chausey avant le projet de 2020-2021

Le rat gris ou surmulot, l'espèce de rat concernée à Chausey, y est abondante, très facile à observer et en densités réellement impressionnantes quand on y effectue des observations nocturnes, les traces (terriers, crottes, etc.) sont nombreuses sur tous les îlots ... et sur la Grande Île où il pose des problèmes de cohabitation avec l'homme. Toutefois, l'indice le plus important indiquant la grande densité de rats (et ce qui a le plus impressionné les dératisateurs), est le nombre important d'observations en journée alors que le rat est nocturne.

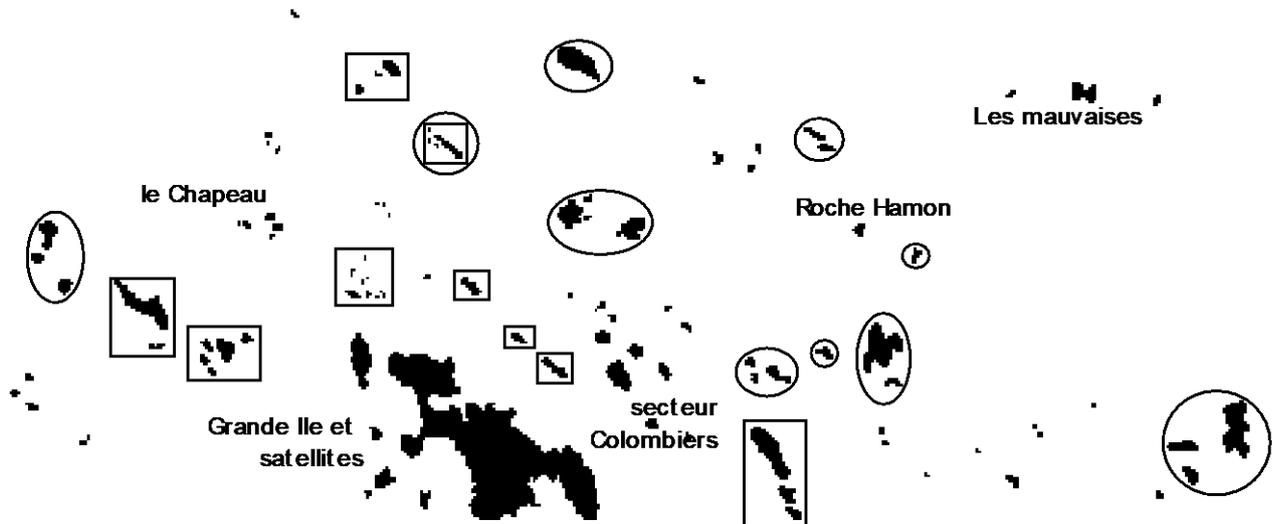
Nous ne présenterons pas ici la réserve de Chausey puisque nous l'avons déjà fait dans RRN n° 9 (Debout 2019 a et b), mais nous rappellerons les actions menées contre le rat dans l'archipel avant l'opération menée en 2020 et 2021 ; les recensements réalisés par le GONm ont commencé en 1984 et la réserve a été créée en 1987 pour devenir réalité en 1988.

Dès 1988 (Debout 1988), nous proposons à la SCI des Îles Chausey « *de dératiser, de poser des formes et un abri pour poussin sur les Guernesiais. Ces trois îlots assez peu éloignés les uns des autres permettraient ainsi une surveillance efficace et un meilleur suivi des opérations.* » L'année suivante « *Au Canon, nous avons installé des leurres de sternes caugek et pierregarin, des abris à sternes et déposé du raticide dans des tuyaux. Le but de ces opérations*

est d'attirer des sternes sur des îlots dont le gardiennage sera plus aisé. La production en jeunes serait en outre améliorée si nous réussissons à regrouper tous les couples de sternes de Chausey en un seul site : ils seront plus aptes à se défendre contre les prédateurs. Ils seront aussi moins sensibles au dérangement en particulier s'ils s'établissent au centre de l'Île Plate, la couronne de végétation périphérique les empêchant d'être alarmés dès qu'un bateau s'approche ou éventuellement accoste. » (Debout 1989). De 1990 à 1993, nous avons dératé l'Île Plate et le Canon avec du racumin, une pâte appétante sous forme de « sucres » insolubles qui évitait la dispersion du produit.

Un stage de dératation a eu lieu en octobre 1994, réalisé avec de jeunes adultes sourds-muets du Centre Départemental de l'Enfance de Canteleu : ceci nous permettait d'accroître le nombre d'îlots traités. La carte montre les îles qui ont été dératées lors de ce stage et de celui qui lui a succédé en février 1995. Les îles encadrées ont été dératées en octobre 1994, celles encadrées en février 1995. Celles dont les noms ont été rajoutées n'ont pas été traitées, faute de temps et surtout de produits. Les autres sont des cailloux dépourvus de sol, sans population permanente de rats (Debout et Demongin 1995). Toutes ces préoccupations relatives aux problèmes posés par les rats ne sont pas portées que par le GONm, mais aussi par la SCI des Îles Chausey et, en particulier, M. Alain Crosnier qui a réfléchi au problème depuis longtemps et a cherché avec nous des solutions efficaces.

Ilots dératés en octobre 1994 et février 1995



A l'automne 1995, l'impact de cette campagne sur la population de rongeurs n'était pas évaluable. Toutefois, une visite de contrôle sur le Canon traité en octobre n'avait pas permis de retrouver de vieux cubes de raticide, mais les trous de rats étaient toujours abondants bien qu'une grande partie ne semblait plus être utilisée : le résultat n'était, pour autant, pas probant.

En 1996, en accord avec la SCI, nous décidons de suspendre les opérations de dératation en attendant la mise au point d'une méthode sûre et efficace. En 1997, la fermeture de la décharge sur la Grande Île avait semble-t-il conduit à une réduction de la population de rats, au moins sur la Grande Île.

En 1999, nous constatons l'échec partiel de la colonie de sterne pierregarin et celui, total, de la nidification de la sterne caugek, sans doute en partie liée à la prédation exercée par les rats.

Nous comptons alors sur le plan de gestion du site Natura 2000 pour que la dératation soit reprise. C'est pourquoi le GONm a d'emblée demandé à ce que la dératation (ou tout au moins la lutte contre les espèces invasives dont le rat) soit inscrite dans les mesures proposées

dans le DocOb de la ZPS : cette inscription nous permettra d'obtenir en 2019 (presque vingt ans plus tard) le financement Natura 2000 pour la dératisation (cf. infra).

Mais, immédiatement, rien n'est fait et, en 2001, nous notons que « Les rats semblent plus abondants que les années précédentes sur la Grande Île et sont toujours notés sur la plupart des îlots. » (Debout, Gallien et Provost 2001). En 2003, de nombreuses coquilles cassées d'œufs de pierregarin ont été retrouvées sur les îlots et sont très probablement le résultat d'une prédation par les rats (Debout, G., Gallien, Debout Gu et Provost 2003). En avril 2004, le GONm a participé à une réunion sur la Grande Île où ont été évoqués les problèmes de dératisation.

En 2006, les rats sont toujours notés en abondance sur la plupart des îlots. Lors des repasses nocturnes sur les Îles aux Oiseaux à la recherche du pétrel-tempête, un grand nombre de rats, comme plusieurs années auparavant, court toujours dans tous les sens. Nous y avons été témoin de leur prédation sur un nid de goéland marin où les trois poussins nouveaux nés ont été emportés (Debout, Gallien et Provost 2006).

Des nichoirs à pétrel-tempête sont posés en 2007 et 2008 : ils ne seront pas occupés malgré l'utilisation d'un système automatique de repasse destiné à attirer les oiseaux ; toutefois, un élément positif est constaté : le type de nichoir choisi évite l'intrusion des rats (Debout, Gallien et Provost 2007 et 2008).

En 2010, dans le cadre des suivis visant à évaluer l'importance de la prédation, une expérience de piégeage du rat a été réalisée sur l'îlot des Guernesiais. Dix pièges ont été installés sur l'îlot pendant neuf jours. Aucun rat n'a été capturé alors que la pose de seulement quatre de ces pièges installés en un endroit où la présence de rats est certaine (au sémaphore, sur la Grande Île) permet leur capture en quelques heures. Il semble donc que l'îlot des Guernesiais, le plus régulièrement fréquenté par les sternes, soit exempt de rat, au moins en début de saison. Toutefois, il n'est pas exclu que des rats puissent venir sur les Guernesiais lorsque la saison de reproduction bat son plein (Debout et Gallien 2010). Les années suivantes confirment la prédation des œufs de sternes par les rats.

En 2011, dans le cadre du DocOb de la ZPS, une réunion a été organisée par le SyMEL, le 27 juin 2011, en présence du Conservatoire du Littoral, du GONm et de Michel Pascal (INRA) spécialiste de la dératisation afin d'envisager la mise en œuvre d'une dératisation à Chausey.

Dans l'optique de mise en œuvre d'une dératisation dans l'archipel et de la nécessité préalable qui nous a été présentée de réaliser un inventaire des micromammifères³ présents sur les îlots, nous avons réalisé une première recherche sur quelques îlots *a priori* propices et proches de la Grande île : Gênetaille, Grand Puceau, Petit Puceau, Grand Colombier et Île Sans Nom. Vingt pièges appâtés ont été déposés sur chacun d'eux pendant cinq jours et relevés au lever du jour, soit 100 jours/pièges/îlot. Aucun animal n'a été capturé. Il n'y a donc pas de micromammifères sur les îlots (ou très peu) et, en particulier, pas de souris ... ce que l'on savait déjà (Debout et Gallien 2011).

En mars 2012, nous proposons une méthode d'approche, en l'absence de moyens financiers suffisants pour s'attaquer à tout l'archipel ; celle-ci commencerait par les îlots situés à l'ouest de l'archipel (Debout 2012, document GONm). En voici les éléments essentiels :

« Dans le cadre de la réflexion sur la faisabilité d'une opération de dératisation dans l'archipel de Chausey, il a été retenu l'idée de travailler sur un secteur restreint. Le choix de ce secteur s'est porté sur la partie occidentale de l'archipel, sur le groupe d'îlots suivants : Houlée, Houston, Meule, Hérisset et Îles aux Oiseaux. Ce secteur s'avère en effet particulièrement intéressant du point de vue de sa richesse ornithologique. »

³ Un recensement préalable des lézards aurait pu (dû ?) tout aussi bien être requis mais n'a pas été présenté.

Outre les espèces que l'on sait s'y reproduire, le secteur retenu pour la dératisation présente l'intérêt d'abriter les milieux les plus attractifs pour le pétrel-tempête. Non nicheur prouvé à l'heure actuelle, les indices de présence les plus probants (cavités ayant l'odeur du pétrel, chants, vols à proximité immédiate, ...) ont été obtenus sur cette partie de l'archipel. Une dératisation pourrait permettre son installation.

Les passereaux ne sont pas le groupe d'espèce le plus intéressant sur les îlots. Les surfaces restreintes et les milieux font que les passereaux ne peuvent s'y installer en grande densité. Une dératisation pourrait peut-être permettre une augmentation de cette densité, mais celle-ci sera forcément limitée aux capacités d'accueil. Par ailleurs, l'intérêt de l'archipel résidant dans ses populations d'oiseaux marins nicheurs, les milieux propices aux passereaux ne sont pas particulièrement recherchés sur les îlots. Les espèces d'oiseaux terrestres qui se reproduisent sur le secteur ouest de l'archipel sont le pipit maritime (1 à 3 couples), le faisan de Colchide (1 à 3 couples), le merle noir (4 à 5 couples), l'accenteur mouchet (4 à 5 couples), le troglodyte mignon (5 à 6 couples) et le pigeon ramier (3 à 4 couples). Seul, le pipit maritime a un réel intérêt patrimonial.

En 2011, nous avons réalisé une première recherche sur quelques îlots a priori propices et proches de la Grande île : Gênetairie, Grand Puceau, Petit Puceau, Grand Colombier et Ile Sans Nom. Vingt pièges appâtés pour capturer les micromammifères ont été déposés sur chacun d'eux pendant cinq jours et relevés au lever du jour, soit 100 jours/pièges/îlot. Aucun animal n'a été capturé. La densité de micromammifères sur les îlots est donc, si ce n'est nulle, en tout cas très faible.

Aucune recherche particulière de reptiles n'a été menée sur les îlots. Les connaissances que nous en avons sont issues des observations réalisées au cours des suivis ornithologique qui y sont conduits. Trois espèces de reptiles sont présents dans l'archipel : le lézard vert, le lézard des murailles et l'orvet. Sur les îlots, seul le lézard à des murailles a été observé.

Concernant les dates d'intervention, il conviendra de prendre en considération les dates de reproduction des oiseaux marins. Ainsi, la première espèce à se reproduire est le grand cormoran qui s'installe sur les îlots dès le mois de janvier. Les premières pontes sont déposées dès le mois de février et peuvent s'étaler sur plusieurs mois, l'envol des derniers poussins intervenant au cours du mois de juillet. La plupart des autres espèces voient les poussins s'envoler au cours du mois de juillet, les huîtriers pies et les sternes pouvant voir leurs poussins s'envoler courant août.

En conséquence, les opérations de dératisation devront se dérouler sur une période allant de septembre à novembre. »

En 2015, nous déposons un projet de contrat Natura 2000 proposant une expérimentation de dératisation sur la Grande Enseigne et les Îles aux Oiseaux. En 2016, l'expérimentation de dératisation dans le cadre d'un contrat Natura 2000, un premier essai ayant pour but de tester la technique (placement des pièges, préparation des appâts, euthanasie des animaux, ...) est réalisé au cours de l'hiver sur le Chapeau où 16 pièges prêtés par le GMN ont été posés quatre jours par mois, de novembre à février, soit une pression de capture de 192 journées/piège. Ils ont été relevés 2 fois par jour. 15 rats (2 mâles, 7 femelles et 6 jeunes) ont été capturés et euthanasiés : 12 en novembre, 1 en décembre, 0 en janvier et 2 en février, résultats conformes à la littérature sauf la capture de deux animaux en février alors qu'aucun ne l'avait été en janvier (recolonisation ?). Au printemps, un suivi de la production en poussins par les oiseaux nichant sur le Chapeau a été réalisé afin de comparer aux données recueillies sur cet îlot depuis 2012, La dératisation n'a pas eu l'effet escompté la première année puisque la productivité du goéland marin sur le Chapeau est sensiblement la même que les années antérieures et donc très faible (Debout et Gallien 2016).

En 2017, l'opération de dératisation a été menée sur trois îlots : 10 pièges sur le Chapeau, 10 sur Grande Enseigne et 31 sur les Îles aux Oiseaux, pièges fonctionnels pendant cinq sessions de quatre jours d'octobre à février soit l'équivalent de 765 nuits/pièges. 36 rats ont été

capturés et tués. Malgré la capture mise en œuvre l'hiver précédent, des rats ont à nouveau été capturés sur le Chapeau. Au printemps, un suivi de la production des goélands marins nichant sur Grande Enseigne montre que cette première dératisation n'a eu aucun effet. Sur le Chapeau au bout de deux dératisations, une légère augmentation de la productivité est observée, mais elle reste à un niveau très faible. L'expérimentation a été reconduite sur le Chapeau (9 pièges) et Grande Enseigne (10 pièges) au cours de l'hiver 2017-18 (Debout et Gallien 2017 & 2018).

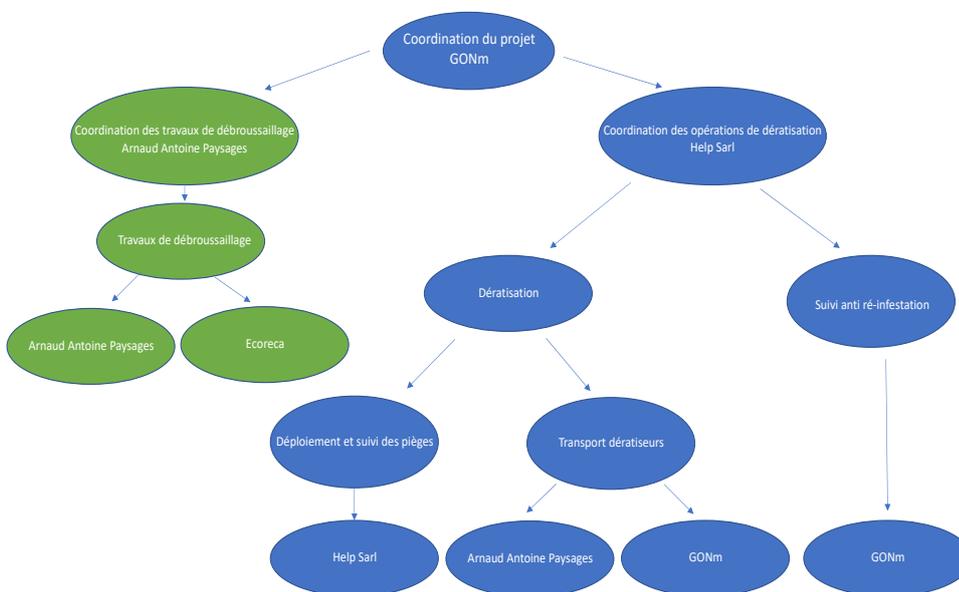
Ce contrat Natura 2000 montrait donc finalement qu'une « éradication » sur une partie des îlots était vouée à l'échec en raison des réinfestations, que les appâts empoisonnés (achetés dans le commerce) ne semblaient pas efficaces : il était nécessaire de dératiser l'ensemble de l'archipel avec une méthode plus radicale.

Parallèlement, lors d'une réunion avec la DREAL en mai 2018, G. Debout proposait qu'un nouveau contrat Natura 2000 d'une toute autre ampleur soit mis en œuvre : l'accueil de la DREAL à cette proposition fut extrêmement positif. Un écueil important demeurait : compte tenu des sommes en jeu, de l'ordre prévisible de quelques centaines de milliers d'euros, il était impossible pour le GONm d'avancer de telles sommes sur trois ou quatre ans, compte tenu des délais de remboursement des sommes engagées dans le cadre des contrats Natura 2000 qui peuvent dépasser quatre ans.

Fin juin 2018, lors d'une réunion avec le Conservatoire du littoral, opérateur Natura 2000 à Chausey, nous convenions d'un projet commun : Dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectif de la ZPS des Îles Chausey, le GONm et le Conservatoire du Littoral déposeront un projet de dératisation de l'archipel. Le Conservatoire du Littoral assurera le portage financier du contrat et le GONm en assurera la mise en œuvre.

Fin décembre 2018, une première réunion avait lieu avec une entreprise bretonne, Help SARL, spécialisée dans la dératisation de milieux insulaires habités.

Le projet était lancé : un contrat Natura 2000 a été déposé et retenu. Ce projet d'ampleur a nécessité la mise en place d'un partenariat entre la SCI des îles Chausey (propriétaire), le GONm (gestionnaire) et le Conservatoire du Littoral (opérateur local Natura 2000) (cf. organigramme).



Le projet de dératisation de l'archipel en 2020-2022

Le GONm est le maître d'œuvre des travaux permettant la dératisation de tout l'archipel des îles Chausey et de la dératisation elle-même. Il s'est assuré pour cela de la collaboration de prestataires pour la réalisation des travaux qu'il n'est pas en mesure de réaliser lui-même. Cette dératisation nécessitant la création de layons débroussaillés qui permettent de poser des pièges, des travaux de débroussaillage importants étaient nécessaires. Les layons sont normalement espacés de 25 mètres parfois à 5 à 15, notamment dans les zones anthropisées et les secteurs

présentant de nombreux indices de présence des rats. La largeur des layons doit permettre le passage d'un homme (environ 1 m de large). Ces travaux ont été confiés à Arnaud Antoine. En



2020, des layons ont été ouverts sur Grand Épail et Gênetaille et les layons de la Meule et Houlée, qui avaient été créés auparavant dans le cadre d'un autre contrat Natura 2000, ont été entretenus.
Localisation des layons à créer sur la Grande Île

Les postes d'appâtage sont disposés tous les 25 mètres. La localisation de chaque poste d'appâtage est relevée au GPS. Les postes d'appâtage sont sécurisés, fermés à l'aide d'une clé, et reçoivent une quantité prédéfinie d'appât. Celui-ci est brocheté pour inciter le rat à le consommer sur place et éviter la dispersion de l'appât dans l'environnement.



L'ensemble des postes est contrôlé à intervalles réguliers tous les trois jours et ré-appâtés. Pour chaque poste, la consommation d'appât est évaluée. Les indices de présence dans et autour des postes (rat, musaraigne, escargot, limace...) sont également relevés, ce qui permet de dresser une courbe d'évolution des consommations.

Appâts brochetés dans un poste et appât consommés (L. Dutouquet, Help Sarl)

Le rodenticide utilisé est la Brodifacoum, dosée à 29 ppm, raticide qui a fait l'objet d'une homologation. La dose létale pour un rat de 350 grammes est de 3,14 grammes. La mort intervient environ trois jours après l'ingestion de telle manière que les individus ayant consommé l'appât ne puissent pas faire le lien entre la consommation et la mortalité. En accord avec la SCI, des précautions seront prises de manière à ce que les layons ouverts sur la Grande Île ne

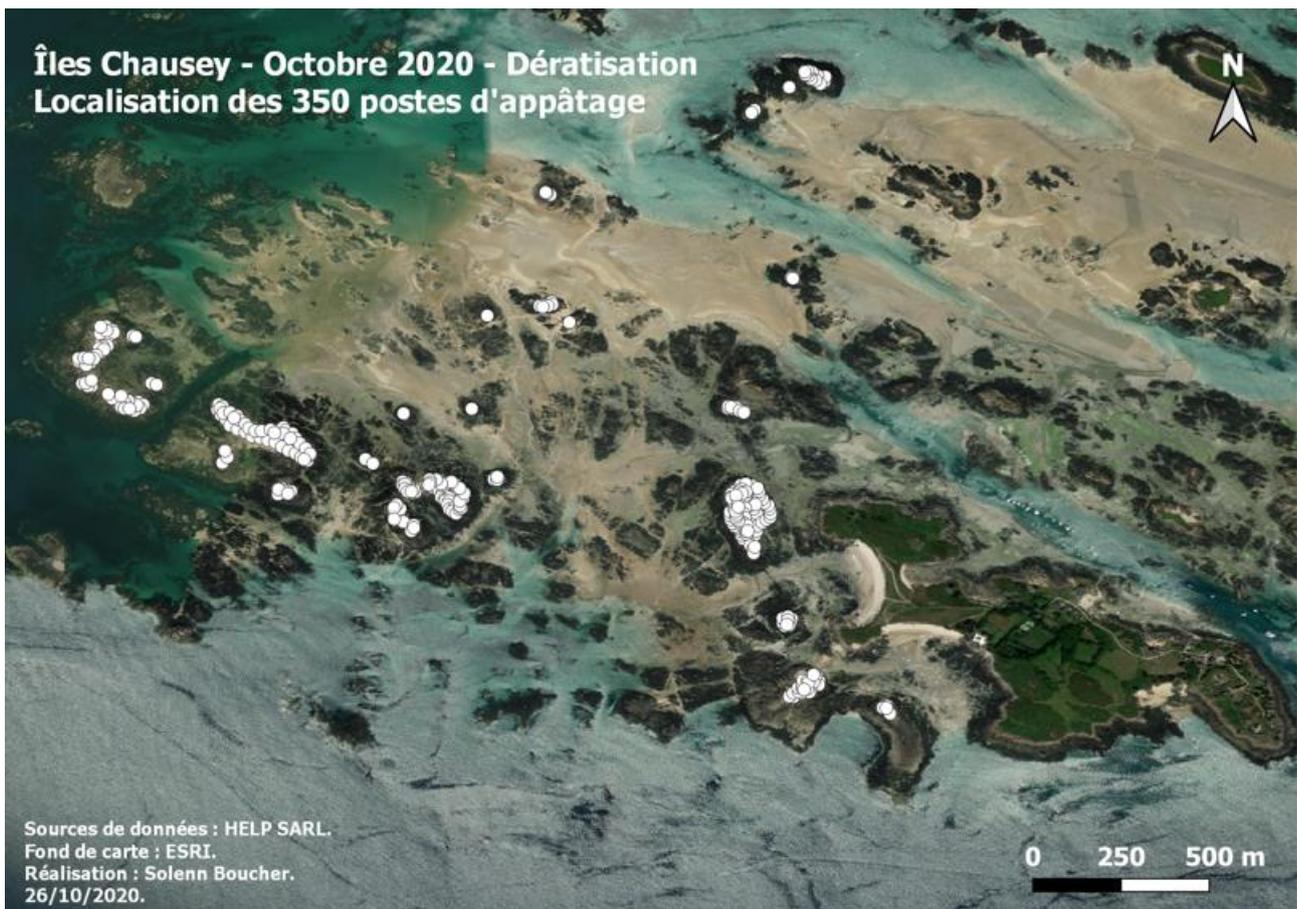
soient pas considérés comme des sentiers et ne soient pas empruntés par les touristes et promeneurs. Ainsi, l'accès au Gros Mont sera fermé le temps des opérations. Ailleurs, les entrées et sorties de layons sont refermées avec des ajoncs et prunelliers entassés de manière à en empêcher l'accès. Une expérimentation sur une partie de l'archipel, afin de tester l'efficacité de la méthode et sa faisabilité technique dans le contexte chausiais sera menée en préalable à la dératisation totale de l'archipel. Un suivi anti-réinfestation postérieur à la dératisation est prévu⁴.

La première phase de l'opération

L'opération s'est déroulée en deux phases. Nous ne présentons ici que la première.

La première année, a eu lieu la dératisation partielle sur les îlots de l'ouest de l'archipel (Iles aux Oiseaux, Grande Enseigne, Petite Enseigne, Chapeau, Massue, Houlée, Meule, Hous-ton, Saunière, Gênetaille, Grand Épail et Petit Épail) qui a permis d'adapter le protocole à la situation de l'archipel de Chausey et de caler l'organisation nécessaire au suivi quotidien des pièges sur les îlots, rendu difficile par les marées et d'évaluer le succès de la méthode avant d'engager la deuxième phase de dératisation qui aura lieu sur tout l'archipel à l'automne 2021.

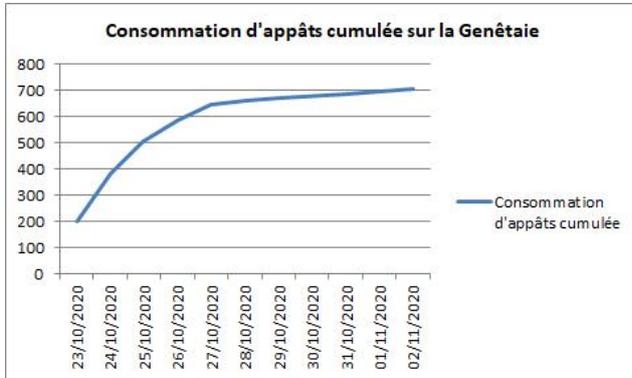
Cette dératisation partielle, à l'automne 2020, a nécessité le débroussaillage préalable de trois îlots (Gênetaille, Grand Épail et Petit Épail), réalisé au cours de l'hiver 2019-2020. Le débroussaillage de la Grande Ile et des autres îlots préalable à la deuxième phase de la dératisation a été réalisé au cours de l'hiver 2020-2021.



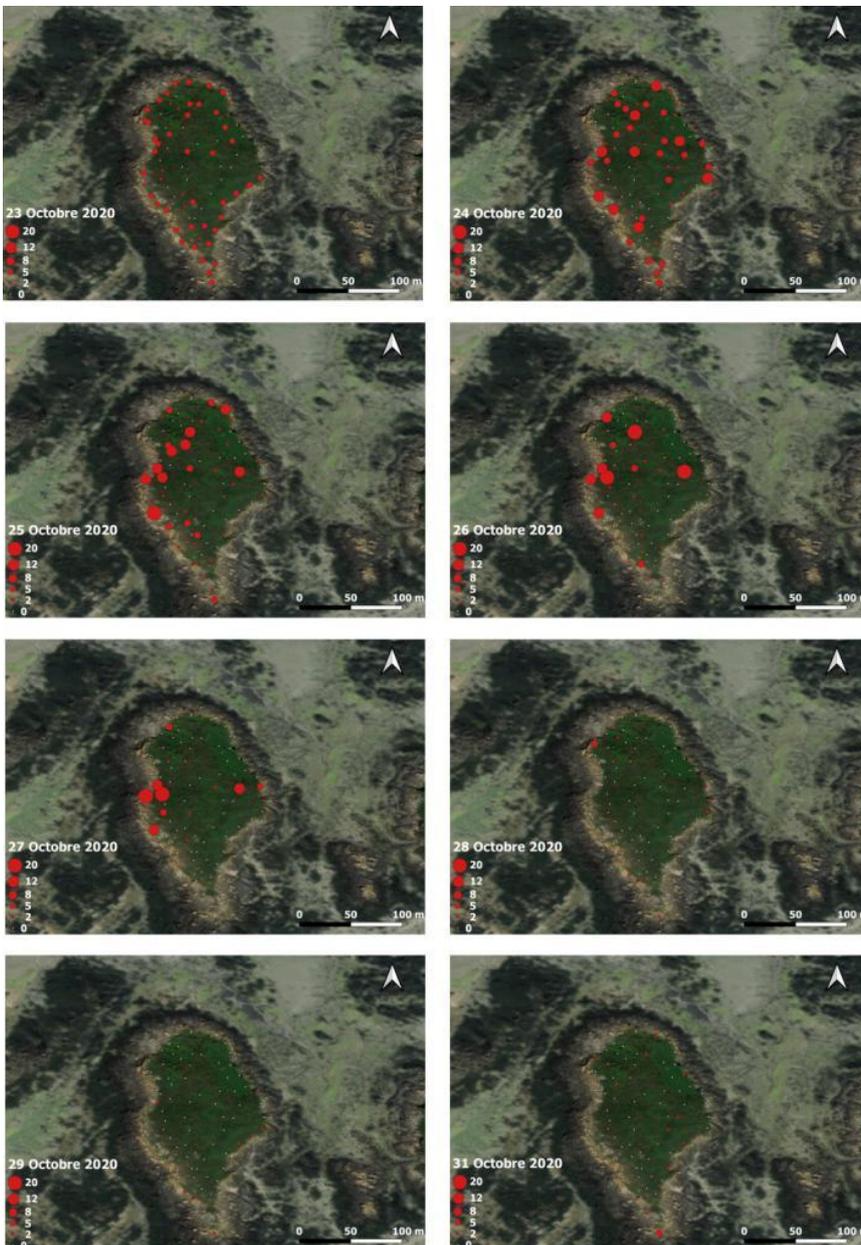
Localisation des postes d'appâtage

⁴ Malheureusement et curieusement, le projet présenté par le Conservatoire n'a pas prévu un suivi des oiseaux mais seulement celui de la musaraigne des jardins. Le suivi des oiseaux sera donc fait en régie par le GONm ... sans financement

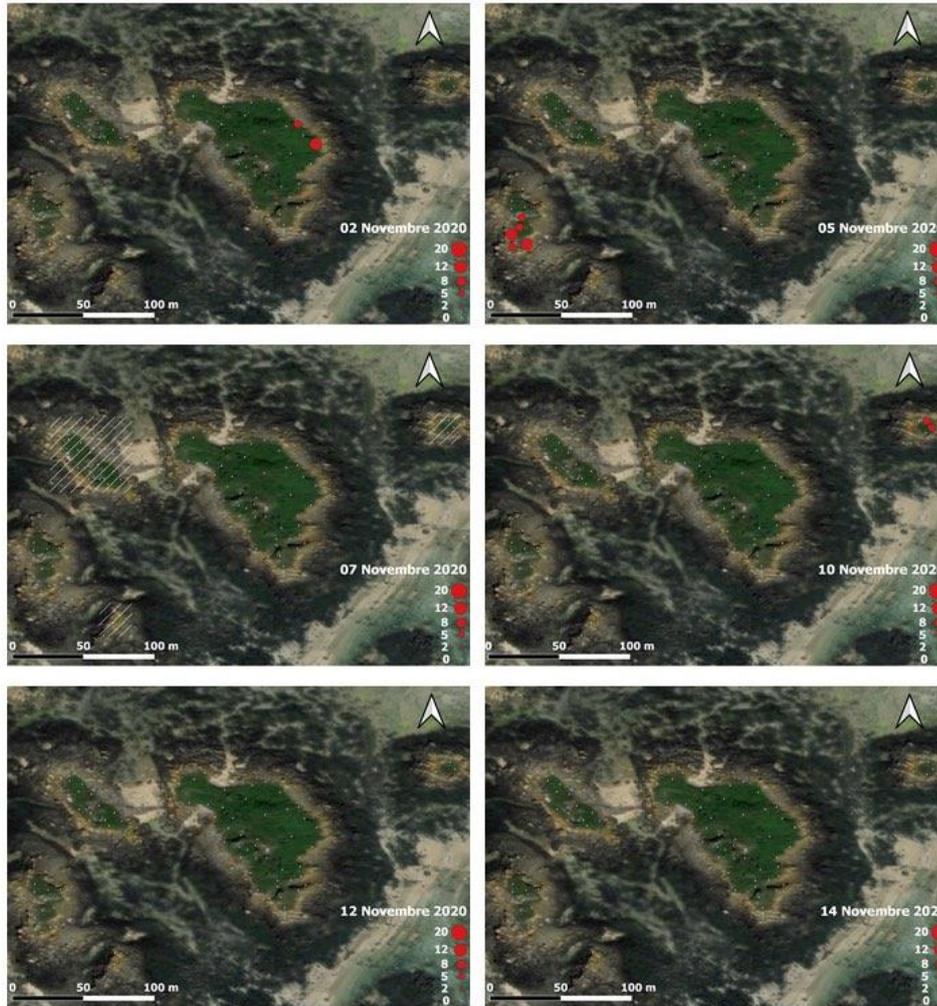
372 postes d'appâtage sécurisés ont été mis en place sur une quinzaine d'îles et îlots. A partir du 21 octobre 2020, plus de 4 300 appâts ont été consommés par les rats sur l'ensemble des postes. La courbe de consommation de la Gênetairie présente un plateau, indiquant que de moins en moins d'appâts sont consommés. Il y a donc de moins en moins de rats sur l'îlot.



Évolution de la répartition spatio-temporelle des consommations d'appâts sur la Gênetairie.
Source des données : Help Sarl – Fond de carte ESRI – Réalisation Solenn Boucher 01/11/2020



Sur les cartes ci-contre de la Gênetairie, on voit le nombre d'appâts consommés chaque jour sur chaque poste. A partir du 29 octobre, en l'absence de toute nouvelle consommation d'appât, on peut considérer que tous les rats de l'îlot sont morts.

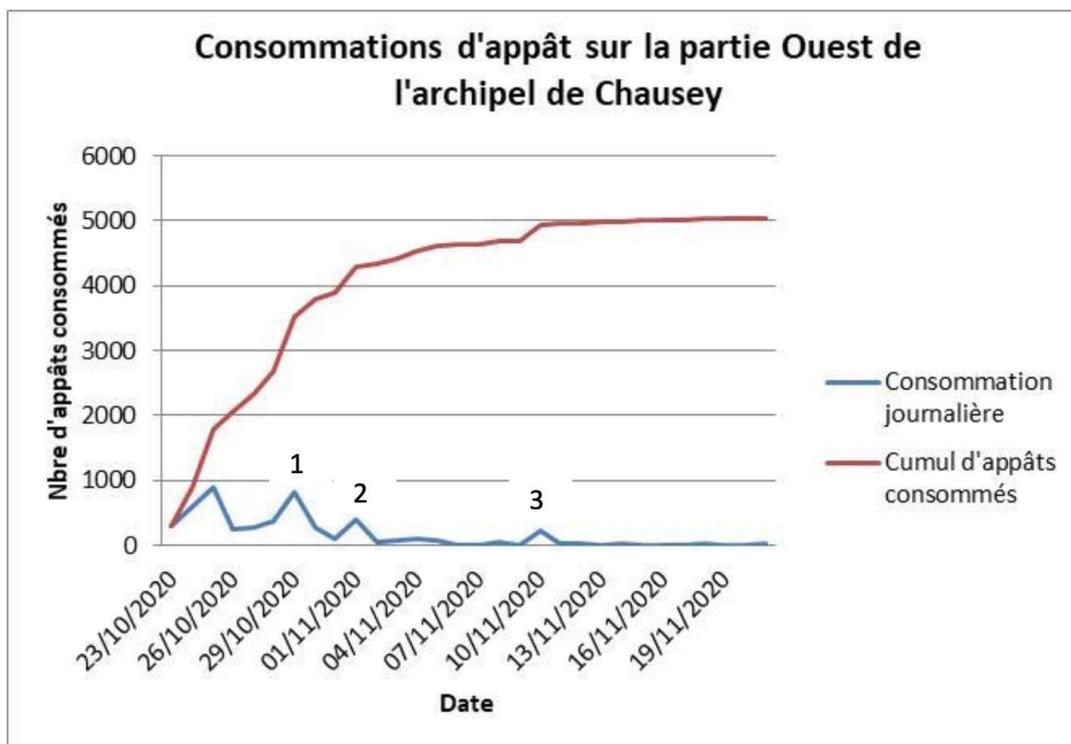


Le même type de cartes ci-contre concerne les îlots de l'ouest de l'archipel (Houlée et Hous-ton).

Le même raisonnement montre que très rapidement, les rats de ces îlots plus éloignés de la Grande Île que la Gênettaie ont été éliminés.

Évolution de la répartition spatio-temporelle des consommations d'appâts sur les îlots ouest de l'archipel.

Source des données : Help Sarl – Fond de carte ESRI – Réalisation Solenn Boucher 01/11/2020



Conclusion provisoire

Il ne reste donc plus qu'à réaliser la seconde phase à l'automne 2021 : celle-ci concernera tout l'archipel, y compris les îlots traités au cours de la première phase (ce que nous venons de décrire), à noter les éventuels effets positifs sur les oiseaux au printemps 2022 et à s'assurer du non-retour des rats, voire de leur non développement à partir de noyaux restants non éradiqués ?

Dans le monde, les menaces que font peser sur les vertébrés insulaires les vertébrés introduits est énorme : 296 espèces d'oiseaux sont ainsi concernées. Plus des trois-quarts des îles mondiales sont infestées par ces prédateurs non indigènes, les rats étant présents dans 97 % des cas recensés (Spatz et al. 2017).

L'éradication est presque toujours facteur d'amélioration de la diversité : sur 251 cas d'éradication étudiés par Jones *et al* (2016), seulement 7 espèces ont pâti de l'éradication et 107 ont progressé parfois dans des proportions considérables et le plus souvent pour des espèces de fort intérêt patrimonial.

Il y a donc tout lieu de penser que notre projet, réalisé dans le cadre de Natura 2000, grâce aux fonds européens, sera couronné de succès : les suivis que nous mènerons à l'avenir devraient nous le confirmer.

Remerciements à

L'Union européenne qui a financé 63 % de l'opération, la DREAL de Normandie, le Conservatoire du littoral, la SCI des îles Chausey, Arnaud Antoine, Ecoreca, Help-Sarl, les adhérents et salariés du GONm qui ont participé à ce vaste projet.

Références

- Arnold H.F. 1993 – UK Atlas of mammals. ITE research publication n06.
- Debout G. 1988 – Chausey 1988. Bilan de la réserve. GONm.
- Debout G. 1989 – Chausey 1989. Bilan de la réserve. GONm.
- Debout G. 2012 – Dératisation à Chausey. Document GONm. 3 pages.
- Debout G. 2019a – Les 30 ans de la réserve de Chausey. RRN n° 9, 18-20.
- Debout G. 2019b - Les oiseaux marins nicheurs des réserves de Chausey et de Saint-Marcouf : évolution des peuplements au cours des 60 dernières années. RRN n° 9, 39-48.
- Debout G. et Demongin L. 1995 – Réserve des îles Chausey. Bilan 1995. Projets 1996. GONm, 42 p.
- Debout G. et Gallien F. 2011 - Réserve des îles Chausey. Bilan 2010/2011. GONm, 53 p.
- Debout G. et Gallien F. 2016 - Réserve des îles Chausey. Bilan 2015. Projets 2016. GONm, 41 p.
- Debout G. et Gallien F. 2017 - Réserve des îles Chausey. Bilan 2016/2017. GONm, 40 p.
- Debout G. et Gallien F. 2018 - Réserve des îles Chausey. Bilan 2017/2018. GONm, 51 p.
- Debout G., Gallien F. et Provost S. 2001 - Réserve des îles Chausey. Bilan 2000/2001. Projets 2001/2002. GONm, 23 p.
- Debout G., Gallien F. et Provost S. 2007 - Réserve des îles Chausey. Bilan 2006/2007. Projets 2007/2008. GONm, 42 p.
- Debout G., Gallien F. et Provost S. 2008 - Réserve des îles Chausey. Bilan 2007/2008. Projets 2008/2009. GONm, 42 p.
- Debout G. Gallien, F. Debout Gu et Provost S. 2003 - Réserve des îles Chausey. Bilan 2002/2003. Projets 2003/2004. GONm, 42 p.
- Exley, P. 2018 – Saving seabirds. Nature's Home. Autumn 2018, 29-34.
- Jones *et al.* 2016 – Invasive mammal eradication on islands results in substantial conservation gains. PNAS, 113, 15. 6 pages.
- Leneveu, P. 1993 – Le pétrel tempête (*Hydrobates pelagicus*) et le puffin des anglais (*Puffinus puffinus*) nichent-ils dans la réserve de Chausey. Le Cormoran, tome 8, fascicule 4 (40) : pp 283-288.
- Mitchell P.I., Newton S.F., Ratcliffe N. & Diunn T.E. 2004 – Seabird populations of Britain and Ireland. Poyser. Londres.
- Spatz D. R. Zilliacaus, K.M., Holmes N.D., Butchart S.H.M., Genovesi P., Ceballos G., Tershy, B.R. et Croll D.A. 2017 – Globally threatened vertebrates on islands with invasive species. *Sci ? Adv.*, 3, 12 pages.
- Thomas S., Brown A., Bullock D., Lock L., Luxmoore R. Roy S., Stanbury A. & Varnham K. 2017 – Island restoration in the UK – past, present and future. *British wildlife.* 28, 4.

Études naturalistes

Botanique à la réserve de Vauville

Marie-Léa Travert

Nouveautés botaniques

Les nombreux relevés phytosociologiques effectués avec l'aide des botanistes du CBN ont permis de découvrir plusieurs nouvelles espèces :

- Deux nouvelles mousses : *Calliergonella cuspidata* et *Campyliadelphus elodes* ;
- Une nouvelle hépatique *Riccia cavernosa* ;
- Deux nouvelles characées, *Tolypella glomerata* et *Chara aspera*.

Sept nouvelles espèces de plantes à fleurs, pour la plupart inféodées aux zones humides, ont également été observées :

- Le callitriche à crochets *Callitriche hamulata* ;
- La cardamine amère *Cardamine amara* ;
- Le myriophylle à feuilles alternes *Myriophyllum alterniflorum* ;
- Le potamot coloré *Potamogeton coloratus* ;
- La renoncule de Baudot *Ranunculus peletatus* subsp. *Baudotii* ;
- L'utriculaire citrine *Utricularia australis* ;
- La zannichellie des marais *Zannichellia palustris*.



Potamot coloré à gauche et utriculaire citrine à droite. Photographies Marie-Léa Travert

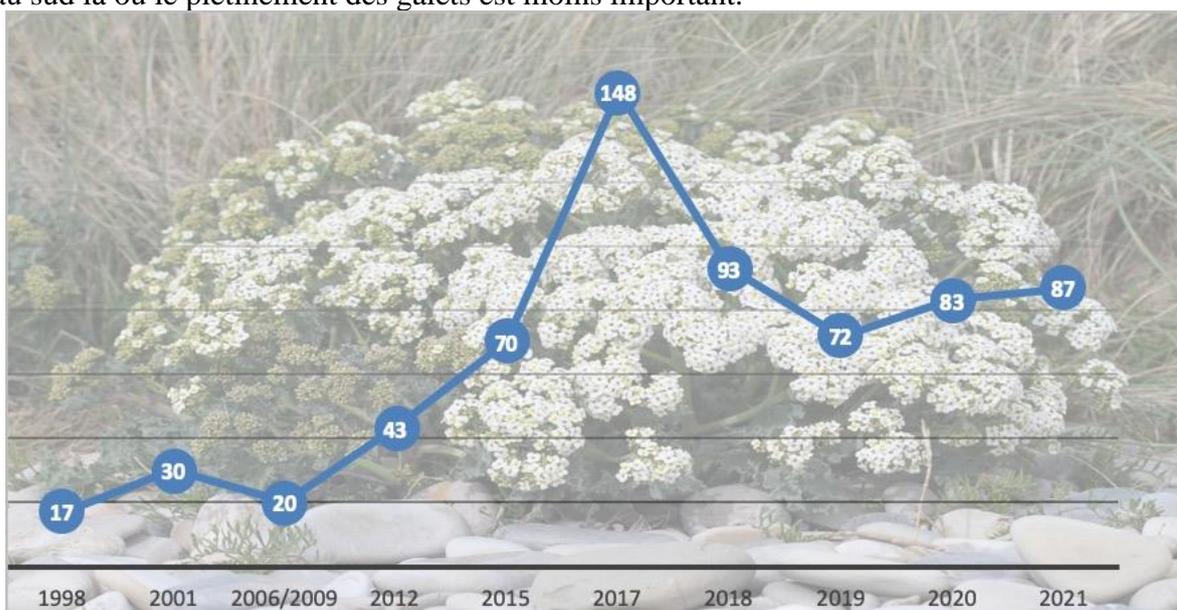
Enfin, début mai, Loïc Tello Y Vazquez, jeune naturaliste en stage pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin a fait une découverte exceptionnelle pour la région. Alors qu'il se promenait sur la réserve, il a découvert trois pieds d'ophrys miroir (*Ophrys speculum*) et a transmis ses observations et photographies au CBN qui a confirmé l'identification. Cet ophrys méditerranéen, protégé à l'échelle nationale et très rare en France continentale, a donc été observé bien au-delà de son aire de répartition, puisque les plus proches stations se trouvent en région Centre Val-de-Loire, soit à plus de 300 km au sud du massif dunaire de Biville.



Ophrys miroir. Photographie Marie-Léa Travert

Suivi du chou marin

Le chou marin est une espèce pionnière qui se développe sur des sols constitués de fragments rocheux, à l'interface entre le cordon de galets et la dune mobile. Le long de la réserve naturelle, il pousse de manière isolée ou en petits groupes. Son habitat est principalement menacé par l'érosion du trait de côte lié à la fréquence et à l'intensité des tempêtes qui remanient fortement le cordon de galets. Néanmoins, cette plante est décrite comme très robuste (Touffait 1999 - Analyse du contexte stationnel d'espèces végétales protégées sur le littoral bas-normand) « résistant facilement au déchaussement partiel lié au remaniement du cordon de galets à condition que sa souche soit solidement ancrée au sol ». Cependant, ce même auteur indique que le chou marin est très sensible au piétinement estival. Jusqu'en 2017, les suivis réguliers indiquaient une progression de la population. Depuis quelques années, au nord de la réserve, le cordon de galets semble stable et une forte fréquentation est observée sur ce secteur, notamment à marée haute. Entre 2017 et 2019, on observe une baisse du nombre de pieds de chou marin (fig.16), probablement liée à la hausse de fréquentation à l'interface entre le cordon de galet et la dune blanche. Depuis, la population semble progresser à nouveau et coloniser des secteurs plus au sud là où le piétinement des galets est moins important.



Évolution du nombre de pieds de chou marin depuis 1998

Végétation à la réserve de Saint-Marcouf

Régis Purenne

La situation de la végétation est totalement inverse à celle connue en 2020, alors « sans » développement de la végétation sur l'île de Terre.

Une repousse nette est constatée dès la visite du 10 novembre avec des fourrés denses. Ceci se confirme le 2 décembre ce qui est du jamais vu à cette date. Les lavatères vont continuer de pousser après notre visite, et début février même si certains secteurs ont un peu grillé, la hauteur du couvert végétal est déjà impressionnante. Mi-avril l'année exceptionnelle se confirme sur l'île de Terre, un peu moins sur ILA notamment sur certains talus ou escarpes qui sont érodées.

Le 12 mai et le 28 juin la végétation atteint un recouvrement et des hauteurs exceptionnelles sur ITE, plus de 2,50 mètres à certains endroits.



État exceptionnel de la végétation lors de l'hiver 2020-2021, ici le 5 février 2021. Notez la tête d'un observateur qui dépasse à peine des fourrés de lavatères (cercle jaune). Photographies Régis Purenne



Comparaison avec le 7 mai 2020, année « sans » végétation. Photographie Régis. Purenne

Évolution récente du statut du phoque gris (*Halichoerus grypus*) à la réserve de l'île de Terre de Saint-Marcouf.

Régis Purenne

Le phoque gris habite exclusivement les eaux froides de l'Atlantique Nord et de la Baltique, où l'on distingue trois populations : la France fait partie de celle de l'Est de l'Atlantique Nord. Les phoques gris y sont principalement observés en Bretagne, toute l'année, et dans les Hauts-de-France du printemps à l'automne (Poncet et coll. 2019).

En Normandie, autrefois observés de façon sporadique, ils sont désormais présents en faible effectif mais en augmentation significative : ils privilégient plus particulièrement l'utilisation de certains secteurs de la région et fréquentent de plus en plus régulièrement le réseau d'îlots normands (Chausey) et anglo-normands au large de la côte ouest de la Manche, mais aussi le nord du Cotentin, la baie des Veys, l'estuaire de Seine (Francou 2019). La reproduction n'a jamais été encore prouvée en Normandie.

Située entre deux secteurs bien fréquentés par l'espèce, la baie des Veys et le nord du Cotentin, les îles Saint-Marcouf et, tout particulièrement, la Réserve GONm de l'île de Terre, semblent une acquisition récente de l'espèce, du moins au travers d'une présence régulière marquée et une abondance en nette progression. Le bilan des données est présenté dans le tableau suivant avec le maximum d'individus observés par mois entre 2018 et 2021.

Ainsi, le 26 avril 2015, nous observons pour la première fois et longuement l'activité d'un couple dans une anse de la réserve. Puis c'est au plus tard à partir de 2018 que la présence de l'espèce semble régulière tout au long de l'année avec un record d'effectif pour le site avec 10 individus le 14 avril 2021, jour où sont aussi observés une femelle adulte sur une plage de galets et deux jeunes au reposoir sur les pointes rocheuses.

Île de Terre	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2015				26/04 = 2 (couple)								
2018					04 et 27/05 = 3							
2019					10/05 = 2 (1 plage de galets) 20/02 = 2 à 3	01 et 10/06 = 1					19/11 = 1	3/12 = 1
2020					07/05 = 5 (1 jeune sur les rochers)	22/06 = 1			11/09 = 1			
2021				14/04 = 10 (1 femelle sur galets, 2 jeunes sur les rochers)	12/05 = 3 (1 jeune) 27/05 = 4+							
2018-2021 (max)	?	05/02 = 1	?	10	5	1	?	?	23/09 = 2	?	1	1

Il est impossible de cerner avec certitude les effectifs à chaque visite (ici minima à chaque fois) et les périodes de présence sur l'année, puisque nos sorties aux îles ne suivent pas une fréquence particulière notamment en automne-hiver (aléas climatiques) : ainsi, on remarque que les données sont les plus fréquentes à la période où nous sortons le plus régulièrement sur le secteur soit entre avril et juin. Par ailleurs l'épidémie de la Covid-19 et les différents confinements associés ont réduit nettement le nombre de sorties effectuées en 2020 et 2021, ce qui laisse présager d'une présence du phoque gris plus importante que ne laisse paraître les quelques données présentées ici.

Nos observations confirment néanmoins que l'île de Terre est devenue un site d'importance régionale (avec jusqu'à 10 individus, pour moins de 1 000 individus en France) et, dans

ce cadre, nous avons proposé à l'OFB d'intégrer le réseau « Phoque gris ». L'autre espèce, le phoque veau-marin a une présence beaucoup plus ancienne aux îles Saint-Marcouf, avec des effectifs réduits par rapport à la population française en lien avec la colonie de la baie des Veys.

Depuis le 5 mars 2019 un APPB interdit le débarquement sur l'île de Terre (période du 1^{er} avril au 31 juillet sur l'île du Large, site de surcroît interdit le reste de l'année sans autorisation de l'État), réglementation complétée depuis le 24 juillet 2019 par l'instauration autour de l'île de Terre d'une zone de quiétude dans laquelle la navigation, la circulation et le mouillage sont interdits pour tout type d'embarcation. Le GONm en tant que gestionnaire a une autorisation préfectorale.

Parallèlement à la progression des populations, ces protections réglementaires ont donc sans aucun doute favorisé le phoque gris aux îles Saint-Marcouf, tout comme la tranquillité de la zone lors des confinements en 2020 et 2021.

Cette espèce intégralement protégée en France mériterait d'apparaître dans l'APPB pour sa présence sur l'île de Terre.

Bibliographie

Poncet, S., Sicard, M., Le Baron, M., Francou, M., Hemon, A., Frémau, M-H., Lecarpentier, T., Elder, J-F., Gicquel, C., Monnet, M., Rault, R., Karpouzolpoulos, J., Lefebvre, J., Everard, A., Colomb., F., Diard Combot, M., Provost, P., Deniau, A. , Urtizbera, F., Koelsch, D., Letournel, B., Vincent, C., 2021. Recensement des colonies et reposoirs de phoques en France en 2019. Rapport annuel collectif du Réseau National Phoques. 50 pp.

Francou M. (2019). Suivi de l'installation des nouveaux groupes de phoques en Normandie : étude de la dynamique de recolonisation du littoral normand par le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*) et le Phoque gris (*Halichoerus grypus*). Rapport final. 89 PP.



Mâle de phoque gris le 4 mai 2018. Photo Gérard Debout



Phoque gris le 20 mai 2019. Photo Gérard Debout



*Un jeune au repos presque invisible qui se fond dans les rochers le 7 mai 2020. Photographie Régis Purenne
Si vous ne le voyez pas ... réponse en dernière page*

Ornithologie

Le bilan des nicheurs au printemps 2021⁵

Gérard Debout

Oiseaux marins nicheurs des réserves du GONm

Le réseau des réserves du GONm héberge les principales colonies normandes d'oiseaux marins. Dans le cadre de l'observatoire des oiseaux marins mis en place par le GONm, nos réserves jouent un rôle essentiel car seules ces réserves sont l'objet de suivis à très long terme.

L'absence de l'ex-réserve de Saint-Pierre-du-Mont rend difficile les comparaisons (en particulier pour le fulmar et la mouette tridactyle puisque ce site hébergeait plus de la moitié des tridactyles et il était le site le plus important de notre réseau de réserves pour le fulmar). Pour les autres espèces, cela ne joue pas ou que très peu.

Nombre de couples/ réserve	Fulmar boréal	Grand cormoran	Cormoran huppé	Goéland marin	Goéland brun	Goéland leucophée	Goéland argenté	Mouette mélanocéphale	Mouette rieuse	Mouette tridactyle	Sterne pierregarin	Sterne de Dougall	Sterne caugék
LR	EN	LC	LC	LC	EN	CR	VU	CR	CR	EN	CR	NE	CR
Total 2021 sans SPM⁶	15	903	1431	827	111	1	1399	428	651	436	193	13	42
Max 2018-20	27	1027	1375	992	54	0	1427	310	432	1225	169	15	167
Max. 2015-17	28	883	1487	1231	354	0	2952	520	630	1210	170		5
Max. 2012-14	29	1157	1305	1324	811	0	3384	200	142	1583	66		50
Max. 2009-11	57	1180	1185	1447	681	0	4402	127	280	1727	93		111
Max. 2006-08	19	1318	1166	1299	399	0	4555	161	490	2006	140		2
Max. 2003-05	30	1482	1263	1187	898	0	6118	95	650	3231	111		0

Que représentent nos réserves pour ces espèces ? L'enquête visant à recenser les oiseaux marins nicheurs et menée par le GONm en 2020 et 2021 nous permet de le préciser :

Nos réserves hébergent 5 % des fulmars normands, 35 % des mouettes tridactyles, 43 % des grands cormorans, 65 % des mouettes rieuses.

La part des réserves du GONm est encore plus spectaculaire pour les espèces suivantes : cormoran huppé : 85 %, sterne pierregarin : 89 % et mouette mélanocéphale : 91 %.

100 % des sternes de Dougall et des sternes caugék se reproduisent dans nos réserves

Pour des espèces plus épandues comme les goélands, la proportion est importante pour le marin : 82 % et le brun : 87 % (proportions par rapport aux populations naturelles hors nicheurs urbains). Enfin, nos réserves abritent la moitié des rares goéland leucophée et un tiers des argentés.

⁵ Nous indiquons pour chaque espèce nicheuse listée, son statut dans la liste rouge de Normandie (Debout 2016).

⁶ SPM = Saint-Pierre-du-Mont

Grèbes, hérons et autres grands échassiers, rallidés nicheurs des réserves du GONm

Nombre de couples/réserve	Grèbe huppé	Grèbe à cou noir	Grèbe castagneux	Héron cendré	Aigrette garzette	Héron garde-bœufs	Râle d' eau	Poule d' eau	Foule macroule
LR	VU	CR	VU	LC	LC	EN	LC	LC	LC
Total 2021	12	1	23	118	186	124	5	23	80
Max. 2018-20	13	3	15	195	255	38	12	25	64
Max. 2015-17	17		25	185	399	50	9		101
Max. 2012-14	25		26	216	380+	12	10		83
Max. 2009-11	17		21	219	409	5	10		72
Max. 2006-08	22		11	246	432	8	15		58
Max. 2003-05	19		19	256	352	0	20		47

En 2021, nous n'avons pas eu de reproduction de espèces suivantes sur nos réserves : pas de butor étoilé, ni de spatule, blongios nain, grande aigrette, marouette ponctuée, espèces dont les effectifs sont très faibles.

Notre réseau abrite 15 % des hérons cendrés nicheurs normands, un tiers des aigrettes garzettes, 13% des garde-bœufs.

Anatidés nicheurs des réserves du GONm

Nombre de couples/ réserve	Cygne tuberculé	Tadorne de Belon	Canard colvert	Sarcelle d'hiver	Canard chipeau	Sarcelle d' été	Canard souchet	Nette rousse	Fuligule milouin	Fuligule morillon	Harle huppé
LR	EN	LC	LC	CR	CR	CR	LC	CR	CR	VU	CR
Total 2021	6	54	46	1	3	4	9	2	10	18	1
Max. 2018-20	11	77	50	1	3	7	10	4	10	20	3
Max. 2015-17	7	59	66	2	3	5	7	4	10	18	5
Max. 2012-14	22	57	77							12	
Max. 2009-11		117	68							17	
Max. 2006-08		100	45							16	
Max. 2003-05		101	68							20	

En 2021, il n'y a pas eu de reproduction d'eider, ni dans nos réserves, ni ailleurs en Normandie.

10 % des canards chipeaux nicheurs se trouvent dans notre réseau ; 12 % des tadornes, 23 % des morillons, un tiers des milouins, plus de la moitié des nettes rousses et tous les harles huppés nicheurs de Normandie (et de France) sont dans nos réserves.

Limicoles nicheurs des réserves du GONm

Nombre de couples/réserve	Huïtrier- pie	Vanneau luppé	Grand gravelot	Petit gravelot	Gravelot à collier interrompu	Courlis cendré	Cedionème criard
LR	VU	EN	EN	EN	CR	VU	VU
Total 2021	250	7	9	2	6	9	1
Max. 2018-20	249	11	10	2	3	6	1
Max. 2015-17	252	13	6	3	6	7	1
Max. 2012-14	240	10	7	4	4	5	
Max. 2009-11	242	4	16	8	9	3	
Max. 2006-08	241	5	13	3	8	2	
Max. 2003-05	259	8	3	1	2	4	

L'importance patrimoniale de notre réseau est encore plus importante pour certains limicoles nicheurs et, en particulier, pour l'huïtrier-pie puisque 96 % des nicheurs normands sont dans nos réserves, démontrant ainsi que les réserves sont des lieux indispensables pour des espèces sensibles aux dérangements.

Autres nicheurs des réserves du GONm

Espèce	Nombre de couples	Espèce	Nombre de couples
Épervier	1	Bergeronnette flavéole	46+
Faucon pèlerin	1	Traquet tarier	70
Faucon hobereau	2	Traquet motteux	1
Perdrix grise	1 à 2	Gorge-bleue à miroir	7
Caille des blés	9	Rosignol philomèle	15
Pigeon colombin	12 à 15	Fauvette pitchou	1
Tourterelle des bois	5	Bruant proyer	3
Martin-pêcheur	4	Bruant des roseaux	70+
Pipit maritime	9 à 11	Loriot d'Europe	2
Hirondelle de rivage	52		

Le bilan des oiseaux en hivernage 2020-2021

Gérard Debout

Seuls sont repris ici des effectifs hivernants. Les statuts de la liste rouge sont donnés comme pour les nicheurs. Les statuts liste rouge sont donnés comme pour les nicheurs⁷.

Grèbes, hérons et rallidés hivernants des réserves du GONm

Nombre d'individus /réserve	Grèbe huppé	Grèbe à cou noir	Grèbe castagneux	Héron cendré	Grande aigrette	Aigrette garzette	Héron garde-bœufs	Butor étoilé	Cigogne blanche	Spatule blanche	Râle d' eau	Foule macroule
LR	LC	CR	LC	LC	EN	LC	CR	LC	CR	CR	DD	LC
Total 2021	43	4	22	7	18	39	36	1	5	5	13	918
Max. 2018-20	55	13	36	33	24	45	41	3	50		21	918
Max. 2015-17	70	1	34	60	22	311	4	4	4		59	1417
Max. 2012-14	90		22	76	34	365					23	937

Anatidés hivernants des réserves du GONm

Nombre d'individus /réserve	Cygne tuberculé	Oie cendrée	Tadorne de Belon	Canard colvert	Sarcelle d' hiver	Canard chipeau	Canard siffleur	Canard pilet	Canard souchet	Nette rousse	Fuligule milouin	Fuligule morillon	Garrot à œil d' or	Harle bièvre
LR	LC	VU	LC	LC	LC	VU	LC	LC	LC	CR	VU	NT	CR	CR
Total 2021	38	165	3	590	553	115	68	5	117	25	1063	316	10	2
Max. 2018-20	41	22	88	1056	307	164	26	12	130	34	1535	750	15	7
Max. 2015-17	19	11		1141	287	148	72		278	4	4275	3115	11	4
Max. 2012-14				1331	336	100	68		83					

Limicoles⁸

Nombre d'individus /réserve	Huîtrier-pie	Vanneau huppé	Pluvier argenté	Grand gravelot	Tournepie	Bécassine marais	Bécassine sourde	Bécasse des bois	Courlis cendré	Courlis corlieu	Chevalier aboyeur	Chevalier culblanc	Chevalier guignette	Bécasseau violet	Bécasseau variable
LR	LC	LC	NT	NT	LC	NT	NT	DD	LC	NE	CR	CR	CR	EN	NT
Total 2021	406	1116	60	21	66	71	36	5	45	2	4	1	1	21	270
Max. 2018-20	616	2942	46	75	178	274	1	10	130	3	9	2	1	23	345
Max. 2015-17	768	2318			370	287	2	12	3		5	12			770
Max. 2012-14	790	9071			250	450		2				4			1238

⁷ Debout, Gérard 2016 - Liste rouge provisoire des oiseaux de Normandie selon les critères UICN, GONm.

⁸ Dans la mesure du possible, nous avons retenu les recensements de janvier

Études

Réserve du Montier (Tirepied) : flot central avec ou sans saule

Jean Collette

Entre le bourg de Tirepied et la Sée, la parcelle de prairie du Montier (2 ha) est entrée dans le réseau des réserves du GONm en 1990. C'est alors une banale prairie agricole exploitée par fauches répétées qui n'offre pas de caractère particulier : les épandages répétés d'engrais azoté au cours de l'année se traduisent par l'installation d'une végétation peu diversifiée de graminées à base de fléole dominante (*Phleum pratense*). Des aménagements successifs vont peu à peu modifier le paysage. Le bilan présenté ici ne concerne que l'avifaune des fossés et de la mare centrale.

État initial

L'axe est-ouest de la parcelle est à quelques dizaines de mètres de la rive de la Sée. Il est plus bas que la rive et c'est là que circule en ligne directe vers l'aval le premier flot de la crue en période d'inondation. Les paysans cherchant à chasser au plus vite l'eau (chez le voisin en aval comme l'y autorise le code rural), un fossé est creusé dans cet axe et un autre perpendiculaire, probablement depuis longtemps. Non entretenus, ils sont « empâtés » lors de la création de la réserve. On trouve trace de cet abandon de l'entretien dans un acte de vente du Montier au 19^e siècle (Anon 1882) : « L'herbage est rempli de mauvaises herbes, la douve dans toute sa longueur est pleine de vase et d'herbe et a besoin d'être curée. » Cependant, les premières eaux de crue restituent encore actuellement cette mémoire.



État initial des fossés au centre de la parcelle (février 1990)

Premiers aménagements

La parcelle étant localisée dans le lit majeur, il était tentant de vérifier que la nappe alluviale était bien présente *en permanence* dans le sol à une faible profondeur. Un test simple consista à creuser un trou au centre, au point de rencontre des deux fossés pour constater la présence de l'eau. En août 1992, l'eau est encore visible à quelques dizaines de cm sous le niveau du sol.



La nappe affleure à moins de 30 cm de profondeur (août 1992)

Ce constat encourageant conduit au creusement des fossés et d'une mare en juillet 1995. Contrairement aux pratiques traditionnelles, cette mare n'est pas destinée à exporter l'eau du

pré ; le fossé exutoire vers la parcelle voisine en aval n'est pas concerné par les travaux. Au contraire, les matériaux extraits sont régalingés en aval en une petite digue de quelques centimètres.



Mise en place d'un relief en aval de la mare et du fossé sud (juillet 1995)

L'effet barrage ainsi créé va augmenter la surface et la durée de l'inondation sur la rive droite du fossé.



Circulation des eaux de crue en décembre 2011 au droit du « mini barrage »

Dernier aménagement, une clôture empêchant la circulation du bétail aux abords de la mare est posée en mars 1996. La partie centrale du bourrelet en relief est plantée d'une haie sur quelques dizaines de mètres afin de fixer la terre soumise à l'érosion lors de la surverse de crue (frêne, bouleau, aubépine, pommier sauvage, etc. et un tremble dont il sera question plus loin).



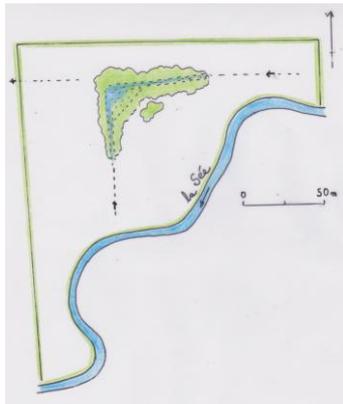
Chantier de clôture (mars 1996)

Évolution du milieu

La programmation des travaux en juillet était probablement une erreur ! A partir de fin mai, les saules des haies voisines sont en fruits, libérant dans l'air des milliards de graines, dont une partie s'arrêtera sur le sol mis à nu des nouveaux fossés.



Colonisation des fossés par la saulaie (janvier 2007)



La saulaie va prendre un tel développement en 20 ans qu'un îlot boisé va apparaître au centre de la parcelle à quelques mètres de la haie nord plantée à la même époque.

Localisation de la saulaie centrale

Bien que ce bosquet ne soit pas complètement connecté aux haies voisines, des oiseaux circulent constamment entre les deux vu les faibles distances qui les séparent.

Saulaie vue du sud



Haie nord à gauche et saulaie



Ouverture du milieu



La brève étude ornithologique qui suit ne reprend pas les données collectées sur cette partie de la réserve depuis 1990. L'objectif est restreint à la charnière entre deux habitats qui se succèdent instantanément : parallèlement aux travaux de restauration de la ripisylve de la Sée entrant dans le programme Natura 2000, un projet de rajeunissement d'une partie du boisement de la réserve a été réalisé en profitant de la présence des engins d'exploitation sur place (cisailles sur chenille, broyeur à copeaux et remorques).

La haie nord a été uniquement recépée (coupe à 1,10 m. de hauteur) mais la saulaie centrale a non seulement été coupée, mais les souches ont été extraites à la pelle hydraulique. Les travaux se sont étalés du 9 au 18 septembre 2020.

Coupe mécanisée de la saulaie du fossé nord



Dessouchage des saules du fossé est.

Le risque de voir réapparaître des saules à partir des racines laissées en place par la pelle a été réduit en extrayant manuellement les reliquats, ce qui a permis de reprofiler les rives des fossés.



Surface brute sous saulaie

Passage du croc et du râteau en cours



Début avril, les précipitations entravent la fin du modelage. Des barrages sont cependant mis en place pour retenir l'eau des fossés plus longtemps. Cette fin de printemps très humide va accompagner une reconquête végétale rapide.

Fossé sud barré et retenue d'eau



Lumière, humidité, sol enrichi de matière organique provenant de la litière de la saulaie, toutes les conditions sont réunies pour voir « exploser » la végétation herbacée qui va s'installer par la suite : lycophe d'Europe (*Lycopus europaeus*), plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*), bident (*Bidens tripartita*), renouée poivre d'eau (*Persicaria hydropiper*), salicaire (*Lythrum salicaria*), épilobes, Les espèces déjà en place en lisière de la saulaie vont aussi se développer (joncs, baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), iris...



Ci-dessus : inondation de juin 2021

Ci-contre : fossé est en septembre 2021



La petite mare initialement creusée à l'intersection des deux fossés s'était trouvée couverte par la saulaie. L'ouverture et la remise en lumière ont complètement modifié l'habitat. La présence de la pelle hydraulique a été mise à profit pour recréer et légèrement agrandir la mare.



La mare avant la coupe (septembre 2020)



La mare fin août 2021



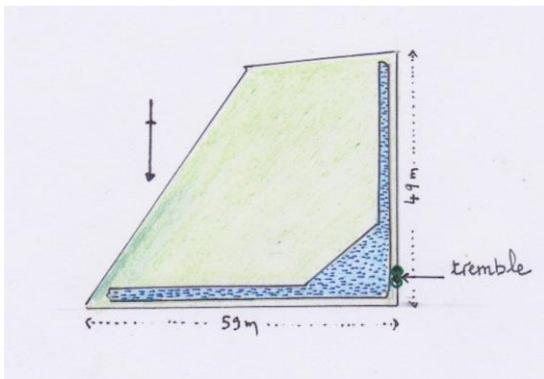
Dernier détail utile pour comprendre les observations, un tremble issu de la plantation de haie initiale a été conservé sur le talus ouest de la mare.



*Ci-dessus, rejets sur drageons de tremble (août 2018)
Ci-contre, le tremble conservé en place*

La coupe d'un tremble en milieu prairial aurait posé le problème de la maîtrise des nombreux et puissants drageons. Ce fut le cas lors de l'inondation durable de 2018 : des drageons apparaissent jusqu'à 16 m du pied mère dans la prairie !

Finalement, un an après les travaux, soit à la fin de l'année de comparaison « actu », les quelques 2100 m² protégés du bétail par une clôture électrique sont devenus une haute et dense prairie humide bordant deux fossés et une mare en angle.



Plan de la zone en exclos



Prairie humide non pâturée (août 2021)

« Révolution ornithologique » : méthode d'étude

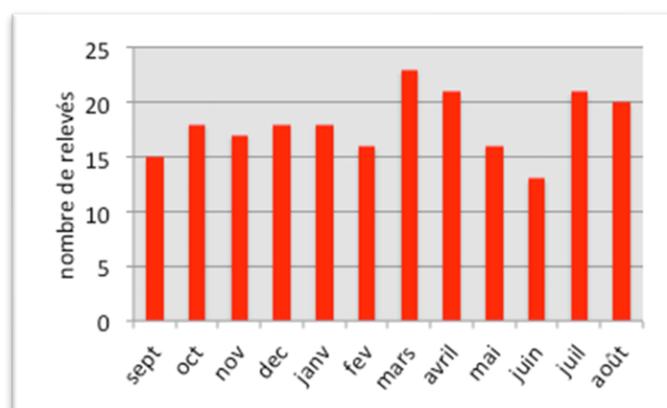
Si c'est un grand bouleversement au sens de la révolution historique, c'est aussi une révolution au sens astronomique, à savoir un retour au point de départ. Selon cette seconde acception, le statut de réserve aura été bénéfique : la richesse botanique prairiale initiale échappant à la pression productiviste agricole antérieure a considérablement crû. Mais sans intervention de gestion, il est évident que dans trente ans, la saulaie aurait repris sa place !

Les données utilisées dans ce bilan sont extraites d'un ensemble plus global concernant l'ensemble de la réserve. La méthode de collecte des observations reste la même que celle utilisée dans les bilans précédents publiés dans RNN (Collette 2017) : les contacts sont codés et cartographiés au cours du circuit d'observation. Depuis le 23 mars 1995, près de 1 800 relevés sont ainsi stockés.

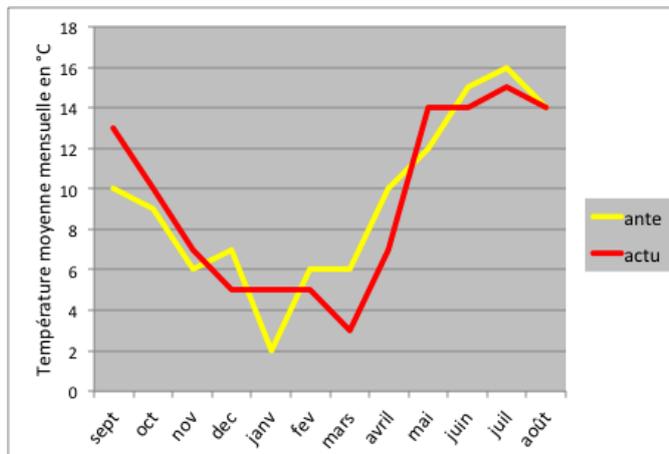
Pour mettre en évidence l'impact de l'ouverture du milieu sur l'avifaune après destruction de la saulaie, il suffit de comparer les données avant et après les travaux. La méthode est simple : la coupe des saules en date du 9 septembre 2020 constitue la charnière entre l'état antérieur (données nommées « anté » par la suite) et le nouveau paysage (données nommées « actu » par la suite). Une sélection de 216 relevés couvrant les 12 mois suivant les travaux étalés du 15 septembre 2020 au 12 septembre 2021 est mise en correspondance avec 216 relevés antérieurs concentrés sur les 5 dernières années afin que le milieu dit « antérieur » reste relativement homogène. Les dates comparées coïncident avec un décalage d'au maximum 2 jours. Les horaires, durées et sens de circulation sont strictement les mêmes pour chaque paire de relevés. Au total, les deux séries couvrent chacune 123 heures de relevés. La répartition mensuelle des relevés n'est pas complètement homogène, elle dépend de la disponibilité de dates antérieures sur la période circonscrite.

Il faut entendre par « mois » la durée s'écoulant à partir de la mi-septembre, date des travaux. « Septembre » du graphique couvre donc mi-septembre – mi-octobre, et ainsi de suite.

Répartition mensuelle des relevés



L'effort d'observation peut paraître excessif pour une surface somme toute réduite d'un peu plus de 2 000 m². Il faut se souvenir que ce bilan ne concerne qu'une petite partie de l'expérience, l'essentiel portant sur l'impact des coupes de la ripisylve et de la haie nord. L'un des intérêts de cette « abondance » de données est de pouvoir considérer que l'effet des aléas météorologiques est lissé entre les deux séries. Cela dit, pris sous le seul angle des températures relevées au début de chaque relevé, le facteur météorologique n'est pas à ignorer. Les moyennes annuelles paraissent très proches (anté : 9,4°C ; actu : 9,3°C) mais à l'échelle mensuelle certaines variations méritent d'être relevées.



Variation de la température moyenne mensuelle

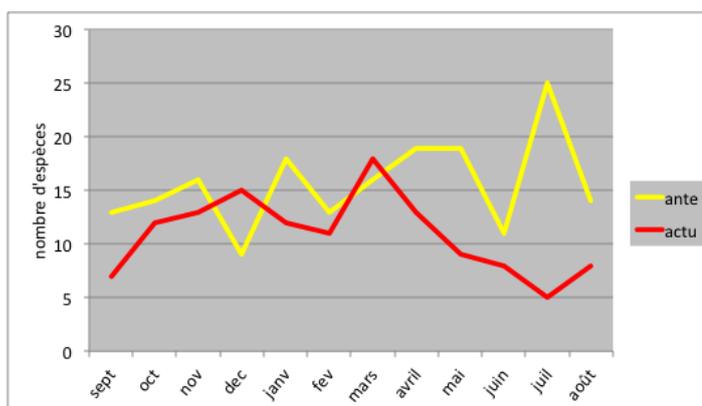
Si il paraît logique que la température moyenne soit au plus bas en « janvier-anté », il est plus anormal que le minimum de la série « actu » apparaisse en mars, la période février-mars-avril étant nettement plus froide que durant la première série. Si l'étude avait porté sur l'avifaune d'un habitat stable, il est certain que la prise en compte de ce décalage se serait imposée. Ici, le bouleversement est tel que cette différence n'a probablement que peu d'impact sur l'avifaune notée sur cet îlot central en cours de complet remaniement.

Modifications de l'avifaune

On peut considérer que la saulaie antérieure représente un habitat relativement stable durant les 5 années prises en compte bien que sa croissance augmente légèrement le volume de la masse boisée. Inversement, après les travaux, l'habitat va passer en un an d'un état « terreux » nu à une prairie humide haute et dense encadrée par deux fossés longtemps en eau. La fréquentation de cet îlot va donc évoluer au cours du temps en fonction des différents stades de l'habitat.

Variation de la richesse

Le nombre d'espèces notées au moins une fois chaque mois montre une première différence : la richesse actu s'effondre en fin d'année au moment où la végétation herbacée devient haute. De septembre à mars, les deux courbes bien que très décalées, montrent des ordres de grandeur similaires (moyennes : 14,1 espèces en anté, 12,6 en actu). À partir d'avril, la courbe actu décroche avec une moyenne de 8,6 espèces contre 17,6 en anté. Et encore faut-il préciser que certaines observations ne sont dues qu'à la présence du tremble qui sert de perchoir recherché (corneille, pigeon ramier, rouge gorge...)



Variation mensuelle de la richesse

Variation de l'abondance totale

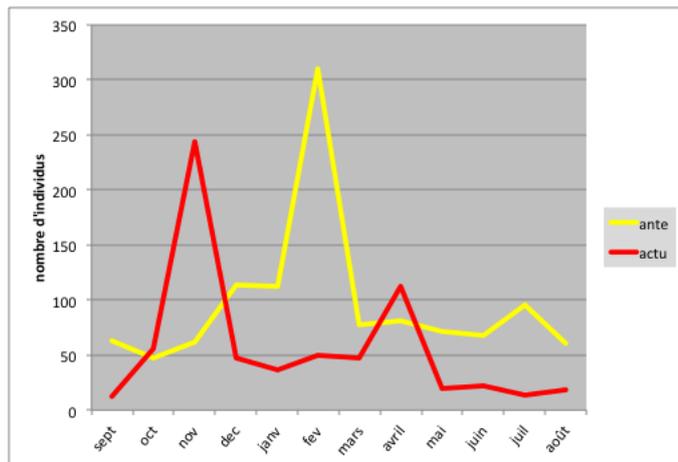
L'abondance est ici la simple somme du nombre d'individus comptés au cours d'un mois, toutes espèces confondues. Le nombre de relevés variant de 13 à 23 par mois, l'abondance mensuelle a été rapportée au nombre moyen de relevés afin d'être comparable, soit 18 par mois.

La comparaison de l'abondance est encore plus divergente que le nombre d'espèces exprimé ci-dessus.

Variation de l'abondance mensuelle

Chaque pic correspond le plus souvent à l'abondance particulière d'une espèce : février anté avec 227 pigeons ramiers (effet dortoir), novembre actu avec 163 étourneaux (un groupe de 150 posé temporairement sur le tremble en période d'inondation partielle le 12/12/20), avril actu marqué par la fréquentation régulière du héron garde bœufs.

Ces quelques cas particuliers permettent d'amorcer la revue d'une sélection d'espèces ayant nettement réagi aux modifications du milieu.

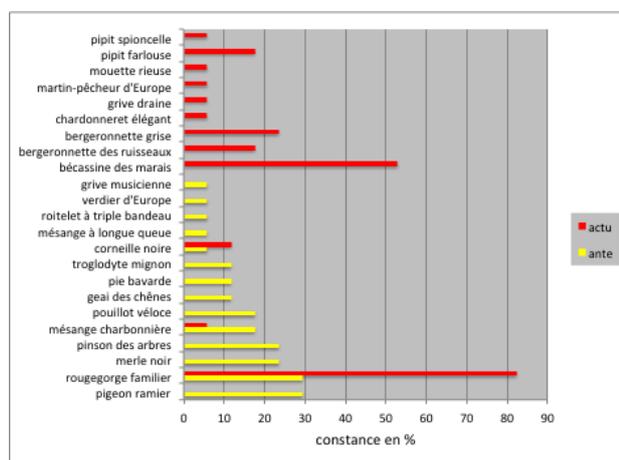


Vue partielle d'un groupe de 92 hérons garde bœufs posés dans le périmètre remanié (26/04/21)

Variation spécifique de la constance

La comparaison des constances ante et actu est la manière la plus simple de montrer la réaction d'une espèce aux modifications du milieu (La constance exprime en % la part de relevés où l'espèce est présente. Par exemple, au cours du mois d'octobre, sur 17 sorties, le pigeon ramier est noté 5 fois en anté, soit $5/17 \times 100 = 29,4$ contre 0 en actu. Le même calcul peut être réalisé pour toutes les espèces chaque mois de l'étude).

	anté	actu
pigeon ramier	29,4	
rougegorge familier	29,4	82,3
merle noir	23,5	
pinson des arbres	23,5	
mésange charbonnière	17,6	5,8
pouillot véloce	17,6	
geai des chênes	11,7	
pie bavarde	11,7	
troglodyte mignon	11,7	
corneille noire	5,8	11,7
grive musicienne	5,8	
mésange à longue queue	5,8	
roitelet à triple bandeau	5,8	
verdier d'Europe	5,8	
bécassine des marais		52,9
bergeronnette des ruisseaux		17,6
bergeronnette grise		23,5
chardonneret élégant		5,8
grive drainé		5,8
martin-pêcheur d'Europe		5,8
mouette rieuse		5,8
pipit farlouse		17,6
pipit spioncelle		5,8

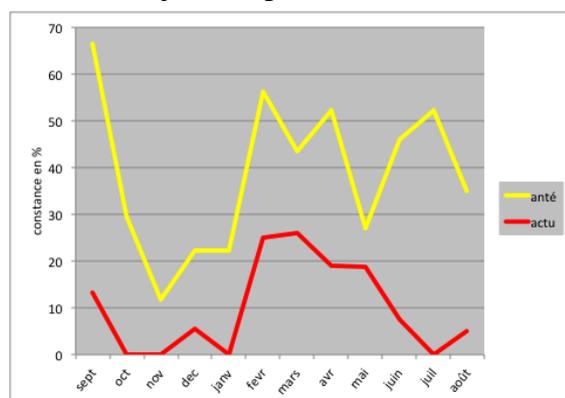


Exemple de traitement des données de constance (mois d'octobre)

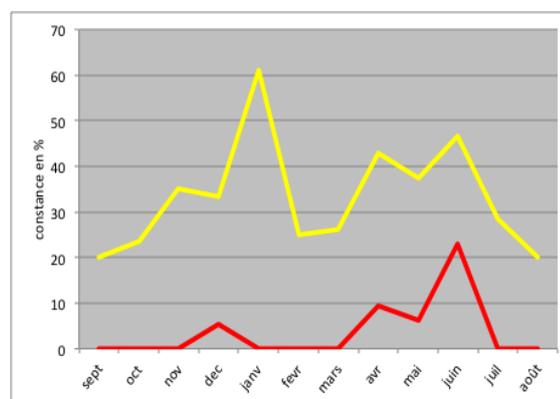
Sur les 23 espèces notées au moins une fois au cours des deux séries annuelles du mois d'octobre, 11 sont uniquement présentes avant les travaux, donc attachées à la saulaie (pigeon ramier, merle noir, pinson des arbres, ...). Inversement, neuf ne sont notées que dans l'îlot après ouverture (bécassine des marais, bergeronnettes, pipit farlouse...) Seules trois sont communes aux deux paysages : le rouge-gorge, la mésange charbonnière et la corneille noire, cette dernière n'étant là que parce que le couple cantonné se perche fréquemment sur le tremble pour surveiller les lieux !

A partir de ces douze tableaux mensuels construits sur le modèle du précédent (en annexe), il est possible de rassembler les informations par espèce en une courbe synthétisant la réaction de l'espèce à la coupe à blanc.

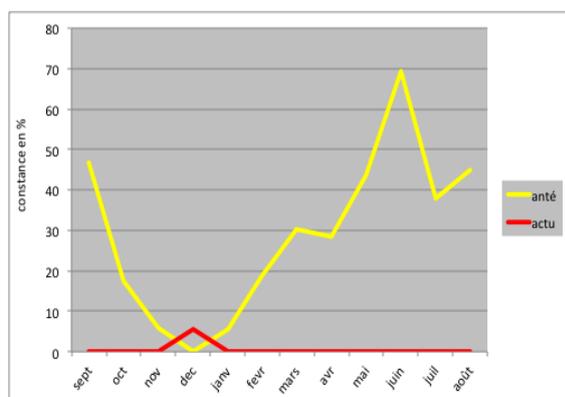
Le premier groupe d'espèces est arboricole, occupant nettement la saulaie. Le pigeon ramier, comme la corneille, occupe fréquemment le tremble après les travaux. L'individu isolé de février à juin est probablement le mâle surveillant le territoire.



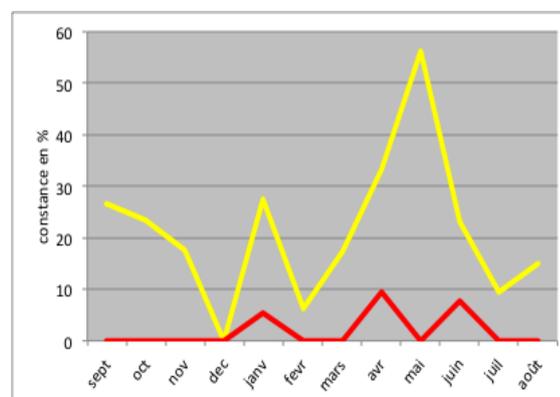
Pigeon ramier



Merle noir



Pouillot véloce

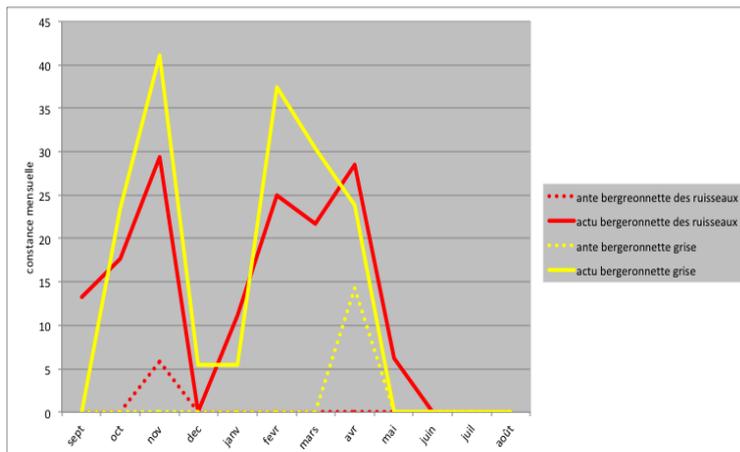


Pinson des arbres

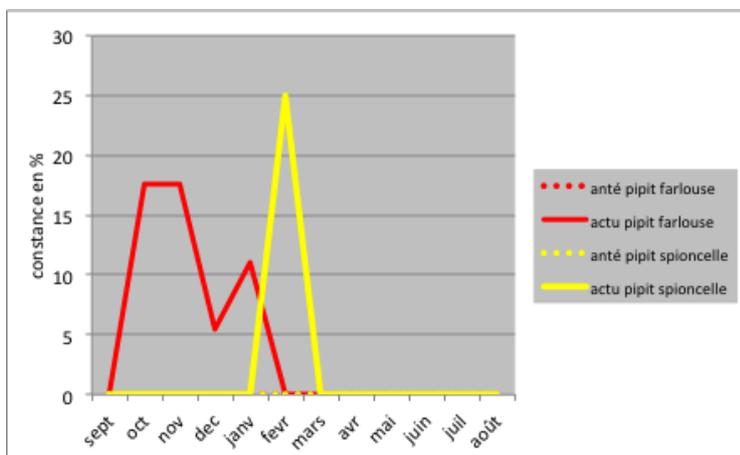
Constance mensuelle de quatre espèces régressant après les travaux

Inversement, les espèces des milieux ouverts « arrivent » après les travaux de septembre 2020. L'interprétation de ces courbes est plus délicate : la seule variable « ouverture du milieu » ne suffit pas à expliquer seule la présence de ces espèces. Le calendrier propre aux hivernants ou aux migrateurs, le développement rapide de la végétation et la présence ou non d'eau selon la pluviométrie vont interférer. C'est ainsi que le petit gravelot (mars), le chevalier aboyeur (avril, hors calendrier des relevés), le chevalier culblanc (mars-avril, août), la cisticole des joncs (août) apparaissent selon le calendrier propre à chaque migrateur. Les « hérons blancs » nicheurs en aval fréquentent la vallée au printemps et apprécient le stade nu du sol remanié probablement riche en proies vu leur stationnement durable. Les bergeronnettes et les pipits sont les acquisitions les plus spectaculaires, quasiment ou complètement absents de l'état antérieur,

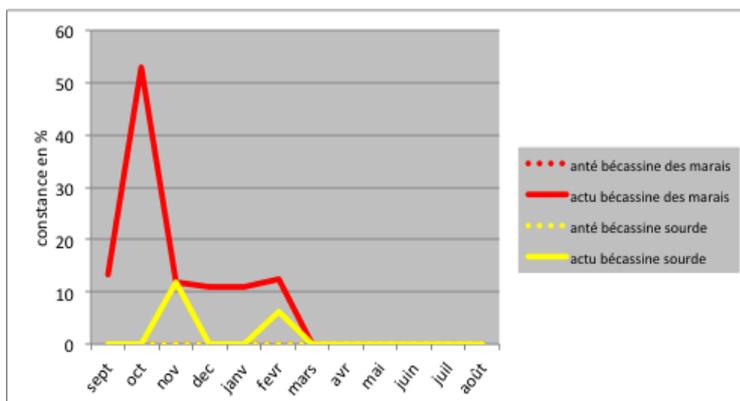
de même que les bécassines des marais. La bécassine sourde a été notée cinq fois depuis 1995 sur la réserve du Montier, soit 1 800 relevés, dont deux fois au cours des 12 mois de cette étude.



Impact des travaux sur la constance des bergeronnettes



Impact des travaux sur la constance des pipits



Impact des travaux sur la constance des bécassines

Le calendrier des hivernants et des migrateurs (pipits et bécassines) explique la disparition de ces espèces en fin d'hiver. Par contre, l'absence des bergeronnettes à partir de juin est probablement à mettre au compte du développement de la végétation qui n'offre plus l'habitat recherché par ces deux espèces des sols nus ou des berges. D'autres espèces apparaissent temporairement sur la zone d'étude : le tadorne de Belon (couple en mars), le traquet pâtre (novembre, décembre), la linotte mélodieuse (avril, juin),

Quelques exemples de variation de l'abondance spécifique

L'abondance totale a été évoquée plus haut. La somme des individus comptés passe de 1157 avant travaux à 690 après éradication de la saulaie, soit une perte de 40 %. Ce chiffre n'a

	ANTE	ACTU
pigeon ramier	503	31
merle noir	94	10
pouillot véloce	67	2
pinson des arbres	58	5
grive mauvis	43	22
rougegorge familier	43	22
pie bavarde	37	5
mésange bleue	35	3
mésange charbonnière	35	6
grive musicienne	24	1
mésange à longue queue	24	
verrier d'Europe	23	5
tourterelle turque	22	3
fauvette à tête noire	20	1
bouvreuil pivoine	18	
hirondelle rustique	14	
troglydte mignon	13	6
chardonneret élégant	10	6
geai des chênes	10	7
poule d'eau	6	3
pouillot fitis	5	
roitelet huppé	4	
grimpereau des jardins	3	
fauvette des jardins	2	
pic épeiche	2	1
accenteur mouchet	1	
buse variable	1	
épervier d'Europe	1	
grive litorne	1	
pic épeichette	1	
pic vert	1	
roitelet à triple bandeau	1	

pas beaucoup de signification vu la disparité des 2 listes d'espèces. Même sans calcul statistique validant les résultats, certains écarts sont tels que le lien à l'ouverture du milieu est évident (tableaux).

Sélection d'espèces dont l'effectif a régressé après suppression de la saulaie.

Il est logique d'y retrouver en particulier les sylviidés, les turdidés, les paridés, tous attachés à l'arbre et au buisson. Le grand écart du pigeon ramier s'explique par la disparition du dortoir hivernal.

La différence numérique entre les abondances totales ante et actu est probablement plus grande encore : il est plus difficile de compter les passereaux circulant au cœur d'un massif de saule que les hérons garde-bœufs pêchant sur un fossé nu.

	ANTE	ACTU
étourneau		176
héron gardeboeufs		93
bergeronnette grise	3	46
bécassine des marais		35
bergeronnette des ruisseaux	1	33
choucas des tours	4	32
canard colvert	13	21
corneille noire	3	20
pipit spioncelle		19
pipit farlouse		14
aigrette garzette	1	10
chevalier culblanc		9
mouette rieuse		9
martin-pêcheur d'Europe	2	6
linotte mélodieuse		4
tadorne de Belon		4
bécassine sourde		3
traquet pâte		2
cisticole des joncs		1
moineau		1
petit gravelot		1
vanneau huppé		1

Espèces favorisées par le nouvel habitat ouvert.

Les cas particuliers de l'étourneau et de la corneille ont été cités plus haut, fortement liés au tremble conservé en place. L'explication vaut aussi pour le choucas qui sera



attiré par le nid de frelon asiatique détruit en novembre 2020 dont il consommera les larves.

Choucas décortiquant le nid de frelon asiatique « traité » la veille (17/11/2020). Les 24 et 26/11, des mésanges charbonnières sont encore à pied d'œuvre sur le nid déchiqueté.

Il faudrait plutôt parler de « nouveaux habitats » que de « nouvel habitat » : la partie nue va se couvrir de végétation et le redimensionnement des fossés et de la mare augmentent la longueur de rives. Étalées sur toute la période de « reconquête » du milieu nu initial, les observations sont donc très dépendantes de la dynamique du milieu comme il l'a déjà été montré plus haut.

Conclusion

L'objectif n'était pas de démontrer l'évidence, à savoir qu'en supprimant la saulaie en septembre 2020, on excluait les oiseaux des boisements mais plutôt le corollaire : quelles espèces sont favorisées même sur une petite surface par l'ouverture du milieu ? La liste des nouveaux arrivants est riche de nombreux exemples de la liste rouge (annexe) des espèces menacées (bécassines, chevalier culblanc, héron garde bœufs, cisticole...) alors « qu'en face », seul le bouvreuil mérite l'attention sous cet angle.

L'expérience paraît positive à ceci près que la fin de l'année « actu » paraît bien pauvre quand la végétation herbacée occupe la totalité de la surface à l'exclusion des fossés et de la mare en eau. La seconde année à suivre sera donc à nouveau expérimentale : outre l'éradication (à la houe) dès la fin de l'hiver des jeunes saules réapparaissant, les bovins passeront dans l'exclos à partir de juillet 2022 de façon à ouvrir partiellement l'espace pour l'hiver 2022-2023. Entre temps, quels passereaux profiteront de cet îlot normalement temporaire de baldingère mêlée de diverses plantes des sols humides au cours du printemps 2022 ?

Bibliographie

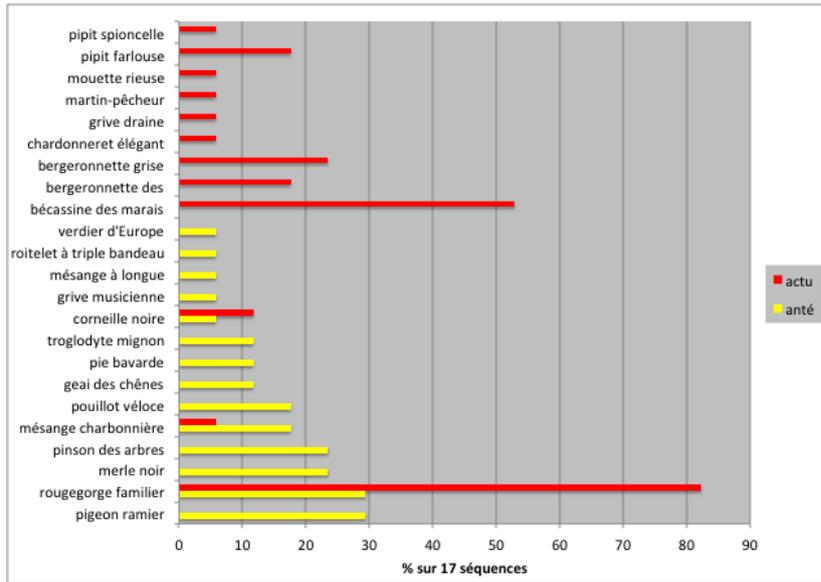
Anonyme 1882 - Acte de vente du 3 août 1882. Étude de maître Jules Barbé notaire à Brécey. Archives privées.

Collette J. 2017 - Réserve de Tirepied. Variation horaire de l'activité diurne des oiseaux sur une parcelle bocagère en été. Réseau des réserves de Normandie. GONm. pp 26-35. https://is-suu.com/gonm/docs/rn-2017_gonm

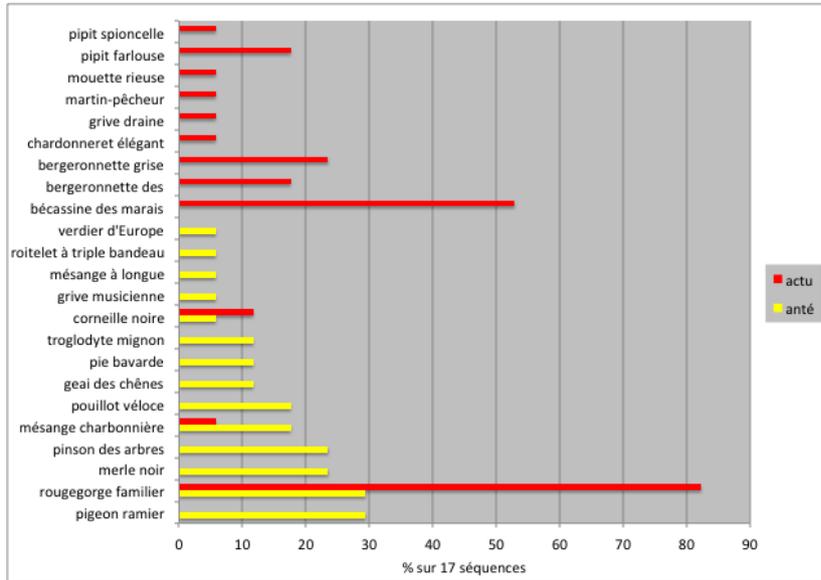
CODE	Espèce	Nom scientifiques	LRN France	LRN GONm	LRH GONm
B05a	Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	NT	-	EN
B07a	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	-	EN	CR
G02	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	NT	EN	-
G06	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	-	EN	-
G10	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	CR	CR	NT
G12	Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	-	-	NT
H04	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	-	-	CR
H05	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	-	-	CR
J11	Mouette rieuse	<i>Chriococephalus ridibundus</i>	NT	CR	VU
M05	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	VU	VU	-
N10	Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>	NT	-	-
P03	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	EN	-
P07	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	-	-	VU
Q02	Traquet pâte	<i>Saxicola torquata</i>	NT	-	-
S11	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	VU	EN	VU
S12	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NT	EN	-
U10	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	VU	-	-
U11	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU	-	-
U14	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	VU	VU	EN
U19	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	VU	EN	EN
V01	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	NT	NT
V05	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	NT	NT

Annexe : liste des espèces de la liste rouge de Normandie notées sur l'îlot central (en gras, espèces ante)

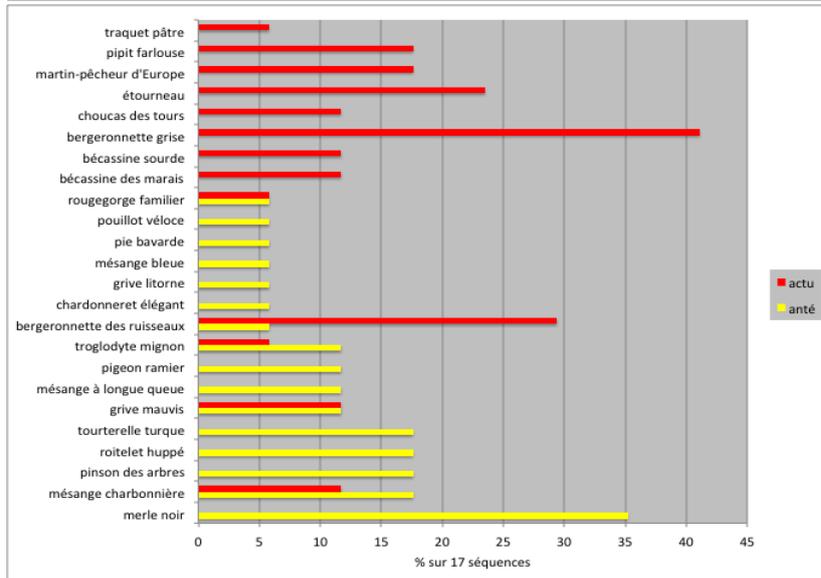
Annexes : constances spécifiques mensuelles



Septembre

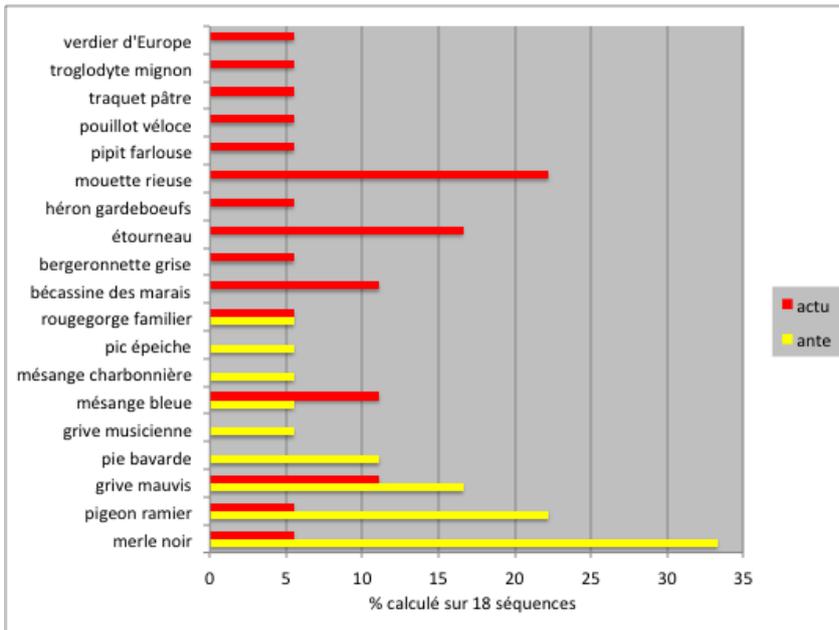


Octobre

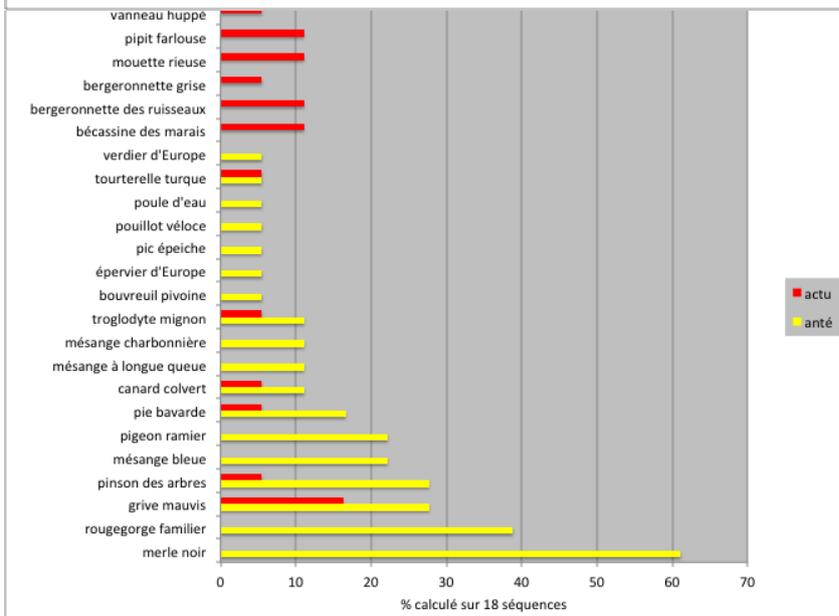


Novembre

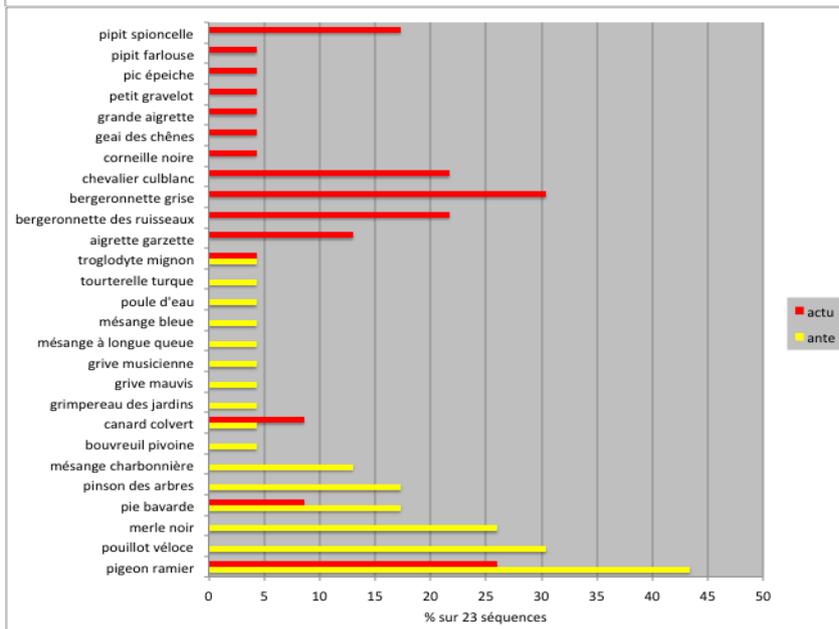
Décembre

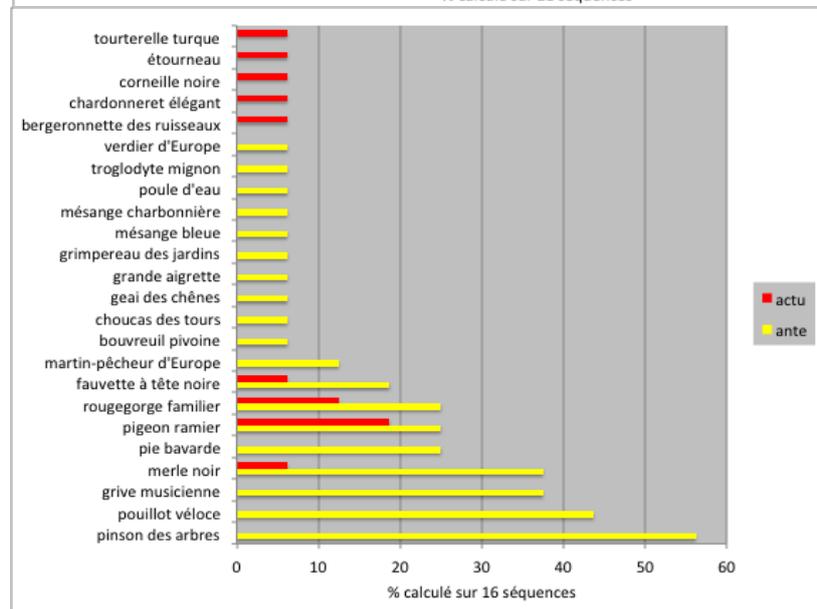
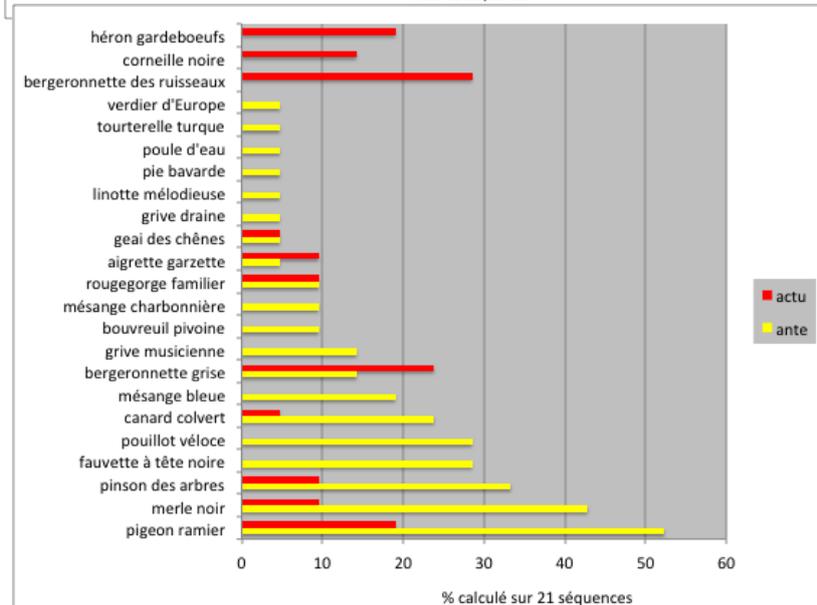
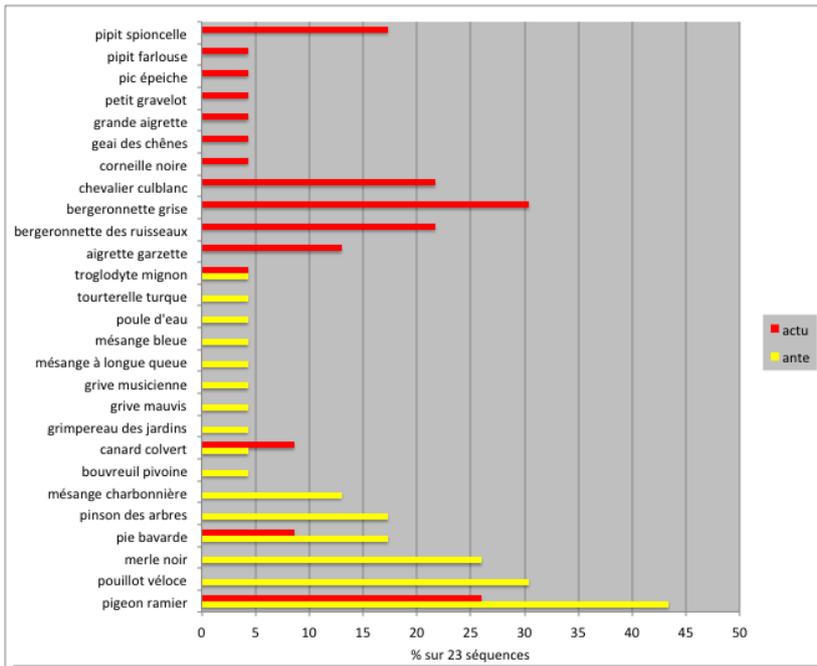


Janvier

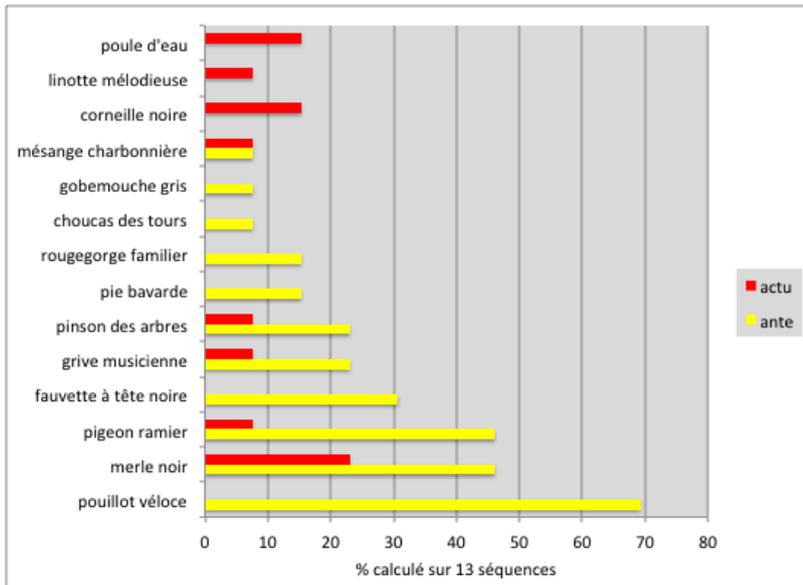


Février

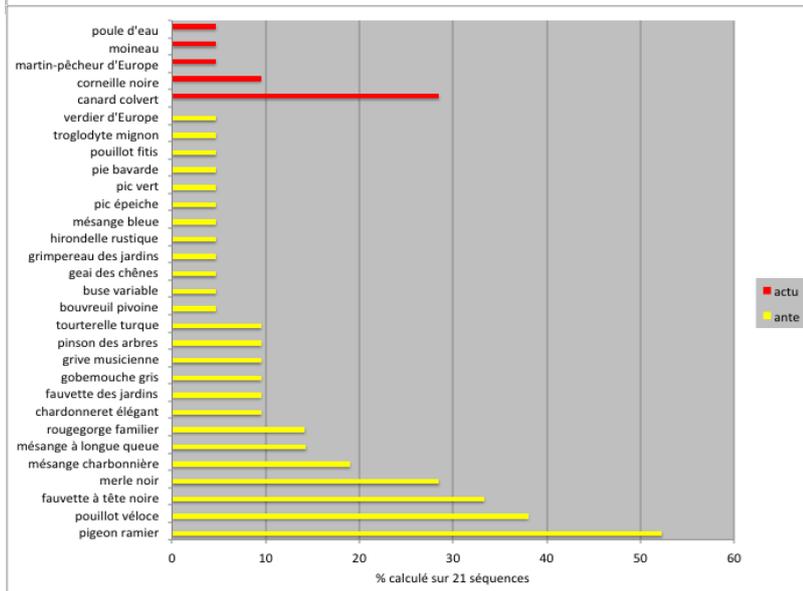




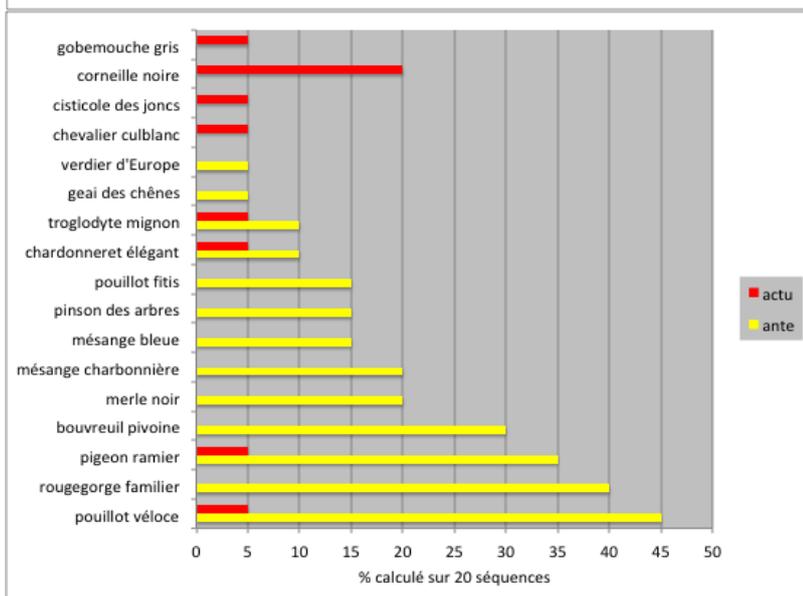
Juin



Juillet



Août



Remerciements

Le GONm tient à remercier les personnes et les organismes qui, cette année, ont participé au bon fonctionnement du réseau des réserves ornithologiques du GONm. Nos remerciements vont en premier lieu aux conservateurs bénévoles, adhérents du GONm et aux gardes animateurs des réserves du réseau. Le GONm remercie aussi :

Partenaires financiers

- Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN),
- OFB,
- CEMEX,
- Commune de Vauville,
- Conseil départemental de l'Eure,
- Conseil régional de Normandie (financement partiel de la RNR des marais de la Taute),
- DREAL de Normandie (financement majoritaire de la RNN de Vauville et des suivis de Saint-Pierre-du-Mont, animations à la Grande Noé),
- Union européenne via le Fond européen agricole pour le Développement rural.

Partenaires techniques

- Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), Directions Seine aval et Bocages normands,
- OFB,
- DREAL de Normandie,
- Préfecture maritime de la Manche Mer du Nord (Base navale de Cherbourg),
- Ports normands associés
- CEMEX,
- Conservatoire du Littoral,
- SAFER de Basse-Normandie,
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM 50),
- Conseil départemental de l'Eure,
- Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PNRMCB),
- Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE),
- Syndicat mixte de la Base de plein air et de loisir de Lery-Poses en Normandie,
- Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL),
- Port normands associés,
- Communes de Val-de-Reuil, Poses, Vauville, Berville-sur-Seine
- Société Civile Immobilière (SCI) des Îles Chausey,
- Comité Régional Conchylicole (CRC),
- Antenne régionale du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB),
- Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaïns (GRETIA),
- Office du tourisme du Val-de-Reuil,
- Association touristique des Vallées de la Vire et de la Souleuvre,
- Ensemble des propriétaires des terrains inclus dans des réserves.



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole pour
le Développement rural.
L'Europe investit dans les
zones rurales.

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Crédits

Document élaboré par Gérard Debout à partir des contributions des conservateurs et des gardes
Correction : Claire Debout



Réponse éventuelle à la recherche de la page 32. Photographie Régis Purenne